RAPPORT DE DURABILITE

31.12.2024

relyens

GROUPE MUTUALISTE EUROPÉEN
ASSURANCE ET MANAGEMENT DES RISQUES

TABLE DES MATIERES

1. Informations générales (ESRS2) ... 3

1.1. Base d'établissement des déclarations ... 3

1.2. Gouvernance de la durabilité ... 7

1.3. Stratégie de durabilité ... 13

1.4. Gestion des impacts, risques et opportunités ... 27

2. Responsabilité environnementale ... 39

2.1. Publications d'informations en vertu de l'article 8 du règlement 2020/852 (règlement sur la taxonomie) ... 39

2.2. Changement climatique ... 48

2.3. Pollution, Eau et Ressources Marines, Biodiversité et Ecosystème, Utilisation des Ressources et Economie circulaire (E2-E5) ... 55

3. Responsabilité sociale ... 56

3.1. Personnel de l'entreprise ... 56

3.2. Travailleurs de la chaîne de valeur ... 69

3.3. Consommateurs et utilisateurs finaux ... 72

4. Responsabilité liée à la gouvernance ... 81

4.1. Conduite des affaires ... 81

5. Responsabilité liée à des ESRS Spécifiques ... 91

5.1. Gestion des impacts, risques et opportunités ... 91

5.2. Cibles et indicateurs ... 93

6. Annexes ... 94

6.1. Annexe 1 – Note Méthodologique BEGES ... 94

6.2. Annexe 2 – Liste des facteurs d'émissions ... 100

6.3. Annexe 3 – Exigences de publication de la directive CSRD auxquelles Relyens s'est conformé dans ses déclarations relatives à la durabilité ... 104

6.4. Annexe 4 – Liste des points de données dans les normes transverses et thématiques dérivées d'autres textes législatifs de l'UE en application de la norme ESRS 2, appendice B ... 107

6.5. Annexe 5 – Liste des Data Points matériels et exigibles en 2024 non publiés par Relyens ... 113

1. INFORMATIONS GENERALES (ESRS2)

1.1. Base d'établissement des déclarations

1.1.1. Base générale pour la préparation des états de durabilité (BP-1)

Relyens aligne son rapport de durabilité sur les normes européennes de reporting en matière de durabilité (European Sustainability Reporting Standards ou ESRS). Ces normes constituent un cadre exhaustif pour la publication d'informations extra-financières, abordant les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Le rapport de durabilité de Relyens repose sur une double approche de la matérialité, qui évalue à la fois :

- l'impact des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sur la performance financière de l'entreprise,
- l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement, la société et les parties prenantes externes.

Il intègre également une analyse des risques et opportunités liés au développement durable auxquels le Groupe est confronté et les politiques et actions mises en œuvre au sein du Groupe pour maitriser ces risques et les atténuer quand cela est possible.

Périmètre du rapport de durabilité

Relyens est un groupe mutualiste dont la société-mère est Relyens Mutual Insurance ; il se compose de plusieurs entités juridiques :

- **de sociétés d'assurance** agréées, placées sous la supervision de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR),
- **de sociétés de courtage / intermédiation d'assurance,**
- **de sociétés de services**, spécialisées dans la gestion des risques, notamment à travers des partenariats avec des éditeurs de logiciels innovants,
- **de sociétés de moyens**, chargées de créer des synergies et d'optimiser les ressources au sein du Groupe,
- **de sociétés d'investissement**, visant à diversifier les placements financiers du Groupe vers les secteurs de la recherche, de la santé et des innovations technologiques.

Cette structure permet à Relyens d'offrir une expertise complète et diversifiée répondant aux besoins de ses clients et partenaires. **Au 31 décembre 2024, l'organigramme du Groupe est le suivant :**

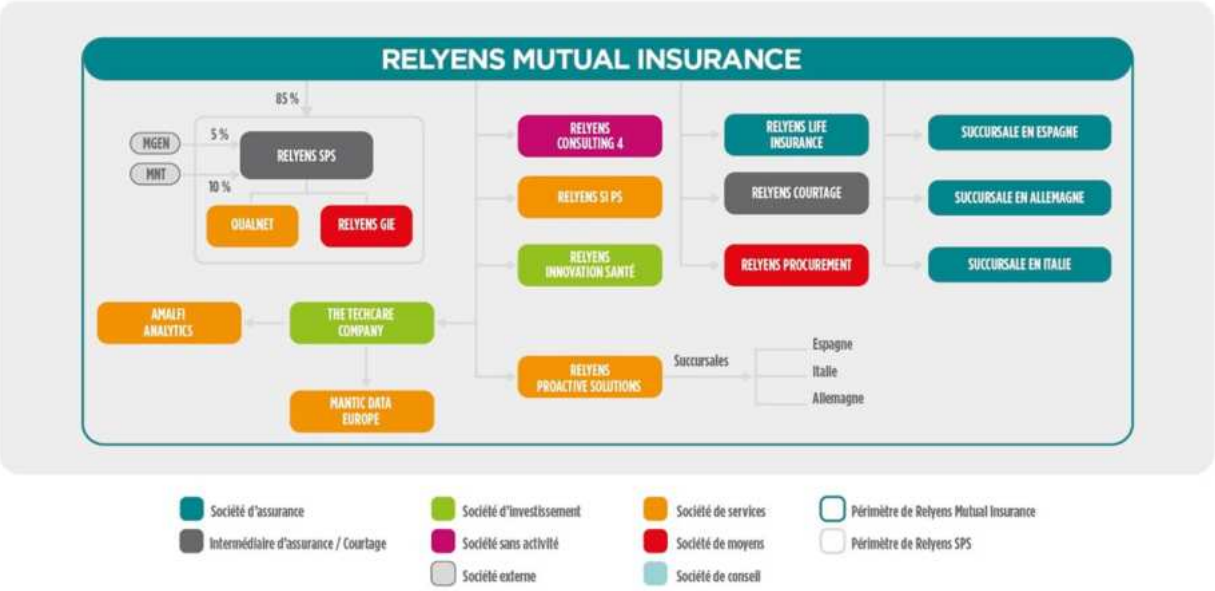

Le périmètre du rapport de durabilité est conforme à la norme ESRS 1 de l'EFRAG, couvrant celui des comptes consolidés, établi conformément au règlement ANC 2020-01.

Nous détaillons ci-dessous les sociétés prises en compte pour l'établissement de ce rapport.

Nom de Société	Analyse de double matérialité	Rapport
Relyens Mutual Insurance	X	X
Relyens Life Insurance	X	X
Relyens SPS	X	X
Qualnet	X	X
Relyens GIE	X	X
Relyens Innovation Santé	X	X
Relyens Procurement	X	X
Relyens Courtage	X	X
The TechCare Company	X	X
Relyens Proactive Solutions	X	X
Relyens SIPS	X	X
Relyens Consulting 4	X	X
Mantic Data Europe	X	X
Amalfi Analytics	X	
Antevis	X	

Deux entités ne sont pas incluses dans le périmètre de ce rapport, bien qu'elles aient été prises en compte lors de l'élaboration de la matrice de double matérialité. Il s'agit d'Amalfi Analytics, une société récemment acquise (fin 2023) et basée à Barcelone, ainsi qu'Antevis, en cours de liquidation. Toutes les politiques présentées dans ce rapport s'appliquent à l'ensemble des sociétés du périmètre de consolidation, à l'exception de Mantic Data Europe. Récemment acquise par Relyens, cette société est en cours d'intégration dans les politiques du Groupe.

À ce jour, Mantic Data Europe applique ses propres politiques, qui restent conformes aux principes énoncés dans les politiques ESG du Groupe.

Les indicateurs de performance (KPI) présentés dans ce rapport incluent bien les données de Mantic Data Europe.

L'obligation de reporting s'applique à la fois à Relyens Mutual Insurance et à sa filiale Relyens SPS. Cependant, grâce à l'élaboration d'un rapport de durabilité consolidé au niveau Groupe, Relyens SPS est dispensé de fournir des informations spécifiques en matière de durabilité.

La chaîne de valeur de Relyens, qui a constitué la base de l'analyse de Double Matérialité, intègre l'ensemble des activités, ressources et relations essentielles à son modèle économique. Elle prend également en considération l'environnement externe dans lequel le Groupe évolue. Les parties prenantes impliquées dans cette chaîne de valeur sont présentées en détail dans la section **1.3.2 Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM-2).**

En 2024, Relyens a conduit une analyse approfondie de double matérialité, intégrant les impacts, risques et opportunités (« IRO ») pertinents pour le Groupe et ses parties prenantes. Cette démarche inclut toutes les principales parties prenantes du Groupe, à savoir :

- les clients et sociétaires, tels que les acteurs de la santé en Europe et des territoires en France,
- les réassureurs,
- les intermédiaires, notamment les sociétés de courtage,
- les fournisseurs et prestataires,
- les partenaires financiers, tels que les agences de notation et les analystes financiers/ESG,
- les partenaires institutionnels, notamment les autorités publiques et les organismes professionnels,
- les parties prenantes internes, comme les collaborateurs et les partenaires sociaux,
- les bénéficiaires, notamment les professionnels de santé, les agents, et les patients,
- d'autres parties prenantes potentielles, en fonction des interactions spécifiques du Groupe.

Cette approche permet de garantir que les intérêts et préoccupations de toutes les parties prenantes concernées par les activités du Groupe sont dûment pris en compte et traités dans ce rapport de durabilité.

Intégration de la chaîne de valeur amont et aval dans les métriques

La prise en compte de la chaîne de valeur, tant en amont qu'en aval, est intégrée à l'élaboration du Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre. Les éléments considérés sont détaillés dans la note méthodologique présentée en annexe **6.1.**

Option d'omission d'information relative à la propriété intellectuelle, au savoir-faire ou aux résultats d'innovation

Relyens a exercé l'option lui permettant d'omettre certaines informations stratégiques, afin de préserver la confidentialité de ses données sensibles. Cette décision repose sur des considérations de protection du savoir-faire, de la propriété intellectuelle et des résultats d'innovation du Groupe.

Les points concernés sont les suivants :

- **Partie 2.1.1. ICP de souscription pour les entreprises d'assurance non-vie et de réassurance**

Relyens ne publie pas la part des primes réassurées entrant dans le périmètre de la Taxonomie. Le Groupe bénéficie d'une dérogation accordée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), qui l'exonère de cette obligation dans le rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière du Groupe (SFCR).

- **Partie 5.2. Cibles et indicateurs**

Relyens ne communique pas les cibles et indicateurs relatifs à l'enjeu de la Cybersécurité, afin de protéger ses intérêts stratégiques et la sécurité des données sensibles liées à cet enjeu.

- **Partie 2.2.4.3. Effets financiers attendues des risques physiques et de transition matériels et opportunités potentielles liées au climat (E1-9)**

La divulgation au niveau de Relyens, leader européen de la RC médicale, des informations relatives aux effets financiers attendus des risques physiques et de transition matériels et opportunités potentielles liées au climat sur son activité équivaut à donner une information précise et exploitable du marché de la RC médicale en Europe, et aura pour double conséquence la déstabilisation de ce marché et la distorsion de la concurrence au détriment de Relyens.

1.1.2. Publication d'informations relatives à des circonstances particulières (BP-2)

La réalisation de ce rapport et la production d'indicateurs métriques pertinents présentent un niveau d'incertitude notamment concernant le bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) pour les postes du Scope 3 : déplacements des salariés, utilisation des produits/services vendus et traitement en fin de vie des produits vendus.

Nous indiquons pour ces 3 postes les sources d'incertitude de la mesure :

1- Déplacements des salariés (Déplacements domicile travail)

Un questionnaire sur les déplacements domicile-travail a été adressé aux collaborateurs du groupe Relyens en juin 2023. Il a recueilli 624 réponses, soit un taux de participation de 61 % (hors collaborateurs disposant d'un véhicule de fonction, dont les consommations sont déjà prises en compte dans les déplacements professionnels mentionnés précédemment).

Les données recueillies ont été extrapolées pour chaque mode de transport à l'ensemble du Groupe, en s'appuyant sur le nombre de salariés par site, par entité et par pays.

2- Utilisation des produits/services vendus

L'estimation du bilan carbone des produits vendus comporte des incertitudes liées à plusieurs facteurs :

- **déplacements pour expertises et audiences :** les distances parcourues pour les expertises (IARD et RCM) sont calculées à partir des honoraires ou simulées sur la base d'hypothèses (moyennes ou échantillons), selon les données disponibles par pays. Les types de transport (voiture ou train) sont modélisés à partir d'hypothèses simplifiées (tout déplacement supérieur à 100 km est effectué en train) ;

- **consommation des équipements :** les estimations pour les salles opératoires et logiciels s'appuient sur des fiches techniques, des données internes ou des approximations issues de la littérature, ce qui peut introduire des biais ;
- **limites des données :** certaines émissions (flux de données ou déplacements spécifiques) sont exclues, faute de données fiables.

3- Traitement en fin de vie des produits vendus

Seuls les équipements utilisés dans les salles de bloc opératoire ont été pris en compte pour cette catégorie. Les données initialement collectées pour ces équipements ont été réutilisées en y appliquant un facteur d'émission correspondant à la gestion de fin de vie des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), adapté aux spécificités de chaque pays.

De plus, le calcul de ce bilan repose sur des facteurs d'émission provenant de sources reconnues, telles que l'ADEME[1] pour la France et Exiobase pour l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie. Toutefois, ces facteurs, bien qu'établis, introduisent une part d'incertitude inhérente à leur nature générique et à leur adaptation à des contextes spécifiques.

Calcul du bilan carbone 2024

Relyens a calculé son bilan d'émissions de gaz à effet de serre principalement à l'aide du bilan carbone 2023, en intégrant des hypothèses d'augmentation basées sur l'évolution du nombre d'ETP en CDI entre le 31/12/2023 et le 31/12/2024, ainsi que sur la croissance du chiffre d'affaires consolidé entre les exercices 2023 et 2024. Pour la partie relative aux indemnités du risque Dommage aux Biens et Automobile, le calcul s'appuie directement sur les données financières de l'exercice 2024.

Ressources financières allouées

Pour estimer les ressources financières allouées, le nombre d'équivalents temps plein (ETP) est multiplié par le salaire médian de Relyens, puis ajusté par un coefficient de 2 pour refléter le coût global chargé d'un ETP pour Relyens.

Publication d'informations issues d'autres actes législatifs ou de référentiels d'information sur la durabilité généralement admis

Relyens précise qu'en dehors des cadres et normes spécifiquement mentionnés dans ce rapport, aucune autre loi, norme ou cadre de reporting de durabilité généralement accepté n'a servi de base pour l'inclusion des informations dans cette déclaration de durabilité.

Exigences de publication de la directive CSRD auxquelles Relyens s'est conformé dans ses déclarations relatives à la durabilité

La liste des points de donnés est disponible dans l'annexe 3 section **6.3.**

Liste des points de données dans les normes transverses et thématiques dérivées d'autres textes législatifs de l'UE en application de la norme ESRS 2, appendice B

La liste des points de donnés est disponible dans l'annexe 4 section **6.4.**

[1] Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

Liste des Data Points matériels et exigibles en 2024 non publiés par Relyens

Pour cette première année d'exercice, Relyens a mobilisé des ressources afin de produire et de se conformer à la directive CSRD. Cependant, certains DP n'ont pas pu être publiés cette année, dont la liste est disponible dans l'annexe 5, section **6.5.**

Liste des Data Points incorporés par référence

Data Point	Document de référence	Section du document de référence
S1-6 50f	Etats financiers consolidés	**3.10 Autres informations.**
E1-6 55	Rapport de Gestion	**2.1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE**

1.2. Gouvernance de la durabilité

1.2.1. Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (GOV-1)

Le cadre de fonctionnement de Relyens Mutual Insurance respecte scrupuleusement les exigences légales et réglementaires, ainsi que les dispositions spécifiques définies dans ses statuts.

La gouvernance repose sur une séparation claire des responsabilités entre la gouvernance non exécutive, représentée par l'Assemblée générale et le Conseil d'administration, et la gouvernance exécutive, assurée notamment par les dirigeants effectifs.

Cette structure de gouvernance incarne l'identité mutualiste de Relyens et son engagement en tant qu'Entreprise à Mission. Elle garantit une gestion à la fois efficace et responsable du Groupe, tout en restant fidèle à sa vocation : accompagner les acteurs du soin et des territoires dans la maîtrise de leurs risques.

1.2.2. Gouvernance non exécutive

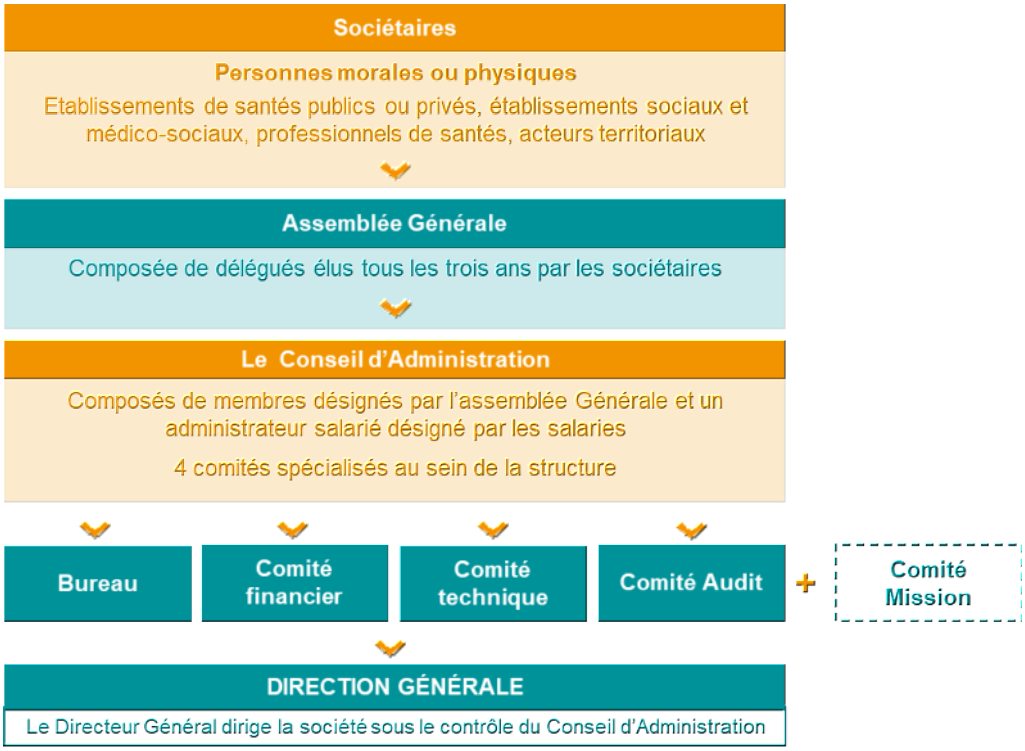

1.2.2.1. Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de Relyens est composé de 24 membres au 31/12/2024. Ces administrateurs issus du secteur de la santé en Europe et des acteurs du territoire en France sont parfaitement sensibilisés aux enjeux et défis auxquels Relyens, en tant qu'assureur mutualiste européen au service des acteurs de l'intérêt général, est confronté.

Les acteurs du système de santé européen et les collectivités territoriales en tant qu'acteurs de l'intérêt général ont un rôle primordial dans la transformation écologique et environnementale de la société : les administrateurs de Relyens sont donc familiers aux enjeux climatiques, énergétiques et écologiques qui s'imposent à notre société. Ils sont à ce titre concernés par de nombreuses réglementations liées aux enjeux de durabilité (publication d'indicateurs extra-financier, production d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre, mise en place d'une politique d'achats responsables…).

Les administrateurs sont nommés par les délégués de Relyens, eux-mêmes élus directement par les clients et sociétaires du Groupe. Le Conseil d'administration a pour rôle de définir la stratégie du Groupe et de veiller à sa mise en œuvre par la Direction générale.

La présidence du Conseil d'administration est assurée par :

- Monsieur Olivier Bossard (Président de Relyens et Directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne),
- Madame Sophie Dostert (vice-Présidente de Relyens et Directrice générale de l'Hôpital Saint-Joseph de Marseille),
- Monsieur Sébastien Tréguenard (vice-Président de Relyens et Directeur général du Centre Hospitalier de Laval).

Parmi les 24 membres du Conseil d'administration :

- 18 administrateurs (75%) sont représentés par des hommes,
- 5 administrateurs (20%) sont représentés par des femmes,
- 1 administrateur (5%) sont en attente d'un représentant.

Par ailleurs, un administrateur salarié siège également au Conseil d'administration. Élu par ses pairs, il représente les intérêts des collaborateurs au sein de cette instance décisionnelle. Par conséquent, aucun administrateur de Relyens n'est considéré comme indépendant.

Représentant	Administrateur	Président / Vice président
Olivier BOSSARD	Administrateur à titre personnel (CHU Saint-Etienne)	Président
Frédéric BOIRON	CHRU Lille	
Rémi BOUVIER	GAM	
Erika CASSAN	CH Grasse	
Guillaume COUILLARD	GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences	
Bruno CURTIS	Administrateur salarié	
Vincent-Nicolas DELPECH	CHU Bordeaux	
Sophie DOSTERT	Hôpital Saint-Joseph - Marseille	Vice-Présidente
Guillaume LAURENT	CH Le Mans	
Jean-François LEFEBVRE	CHU Toulouse	
Sophie LEONFORTE	CH Saint-Joseph Saint-Luc - Lyon	
Albert LLUCH	COMB - Barcelone	
Laetitia MICAELLI-FLENDER	CHU Reims	
Jean-Laurent NGUYEN KHAC	Administrateur à titre personnel (CIG 78)	
Frédéric PIGNY	CHI Mont-de-Marsan	
Cécile PIQUES	CH La Ciotat	
Arnaud POUILLART	CHU Angers	
Didier RENAUT	CHU Amiens-Picardie	
Zaynab RIET	FHF - Paris	
Paolo SILVANO	ELSAN	
Sébastien TREGUENARD	CH Laval	Vice-Président
Laurent VERIN	CHU de Strasbourg	
Nicolas VERMERSCH	CHU Limoges	
En attente nomination de représentant	Maison de retraite de la Loire – St Just - St Rambert	

1.2.2.2. Les comités spécialisés du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration délègue une partie de ses missions à des comités spécialisés, qui lui rendent compte de leurs travaux. Ces travaux servent de base à la prise de décision du Conseil. Il existe 4 comités spécialisés au sein du Conseil d'administration :

- **le Bureau du Conseil,** chargé de l'analyse et du suivi des grandes orientations stratégiques de la société. Au 31 décembre 2024, il est composé de 7 administrateurs ;
- **le Comité d'audit**, chargé principalement de superviser les questions relatives à la production et au contrôle des informations comptables, financières et extra-financières, ainsi qu'à l'organisation du contrôle interne ;
- **le Comité technique,** responsable notamment des orientations tarifaires, des questions techniques liées à la prévention, de l'examen des risques assurantiels, des conditions de souscription et de garantie, ainsi que du provisionnement des sinistres. Au 31 décembre 2024, il est constitué de 6 administrateurs (dont un administrateur salarié), d'une personne qualifiée et de trois représentants des réassureurs de Relyens ;
- **le Comité financier**, responsable de l'approbation et du suivi de l'allocation stratégique des actifs, ainsi que du contrôle de la gestion financière. Au 31 décembre 2024, il est composé de 3 administrateurs.

En tant qu'Entreprise à Mission, Relyens a aussi mis en place un **Comité de Mission**. Ce comité est chargé exclusivement du suivi de la mission de Relyens et du contrôle de l'adéquation entre sa raison d'être et ses pratiques. Ses principales responsabilités sont les suivantes :

- vérifier que les décisions prises intègrent les critères sociaux et environnementaux inscrits dans les statuts,
- évaluer l'efficacité des actions réalisées et veiller à la bonne allocation des ressources,
- questionner la pertinence de la déclinaison de la mission au regard des évolutions de l'écosystème et de la trajectoire de l'entreprise.

1.2.3. Gouvernance exécutive

La Direction Générale de Relyens, sous la responsabilité de Dominique Godet, Directeur général de Relyens, est responsable de l'exécution de la stratégie définie par le Conseil d'administration.

Les décisions stratégiques validées par le Conseil d'administration sont mises en œuvre par le Directeur général, qui supervise l'ensemble de la gouvernance exécutive. Celle-ci repose sur trois piliers : les dirigeants effectifs, les titulaires des fonctions clés et les comités spécialisés internes.

Les dirigeants effectifs : la gouvernance exécutive repose sur le principe du **contrôle à quatre yeux**, garantissant que toute décision importante soit prise par au moins deux des trois dirigeants effectifs. Leur nomination a été validée par le Conseil d'administration et notifiée à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Les fonctions clés : en conformité avec les exigences du Code des assurances, la gouvernance inclut les fonctions de gestion des risques, de vérification de la conformité, d'actuariat et d'audit interne. Les responsables de ces fonctions sont nommés par le Conseil d'administration et rapportent régulièrement leurs analyses et recommandations, notamment sur les expositions aux risques et les processus de contrôle interne.

Les comités spécialisés internes : ces comités ont pour mission de préparer les décisions importantes et d'assurer leur mise en œuvre, tout en respectant le principe de collégialité. Leur composition inclut les dirigeants et les responsables des fonctions clés. Parmi ces comités, on trouve notamment le Comité Assurance, le Comité de Souscription, le Comité Placements, et le Comité de Sécurité des Systèmes d'Information. S'ajoutent également les comités en charge du suivi de l'exécution opérationnelle des enjeux du plan stratégique de Relyens (Comité Client, Comité Collaborateurs, comité ESG …).

1.2.4. Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes (GOV-2)

En tant qu'Entreprise à mission, Relyens a inscrit la durabilité au cœur de ses actions dans une perspective de durabilité avec des objectifs sociaux et environnementaux clairs portés et déployés par sa gouvernance.

- **Rôle de la Gouvernance non exécutive**

Le Conseil d'administration répond collectivement de l'exercice de ses missions devant l'Assemblée générale envers laquelle il assume légalement les responsabilités essentielles, telles que :

- la convocation et la fixation de l'ordre du jour de l'Assemblée,
- la nomination et la révocation du Président et du Directeur général,
- l'arrêté des comptes annuels afin de les soumettre à l'approbation de l'Assemblée et de rendre compte de son activité dans le rapport annuel.

À la clôture de l'exercice, le Conseil d'administration arrête les comptes de l'année passée, établit un rapport de gestion et approuve l'ensemble des rapports prévus par la loi et les règlements, notamment le rapport de durabilité tel que défini par le règlement CSRD.

Le Comité d'audit est notamment en charge des missions suivantes concernant les enjeux de durabilité :

- il suit le processus d'élaboration de l'information financière et extra financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- il suit l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable, financière et extra financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes en charge de l'audit du rapport de durabilité proposés à la désignation par l'Assemblée générale ; il émet également une recommandation à cet organe lorsque le renouvellement du mandat du ou des commissaires aux comptes est envisagé ;
- il suit la réalisation de la mission du commissaire aux comptes ;
- il s'assure du respect des conditions d'indépendance par le commissaire aux comptes ;
- il rend compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et extra financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée ;
- il assure également le suivi de la politique, des procédures et des systèmes de gestion des risques.

En synthèse, Le Comité d'audit qui reporte au Conseil d'administration de Relyens Mutual Insurance, supervise l'élaboration du rapport de durabilité, challenge l'analyse de double matérialité (dont les résultats et l'actualisation lui sont présentés annuellement) et s'assurera ainsi annuellement de l'adéquation entre les Impact, Risques et Opportunités issus du résultat de l'analyse de double matérialité avec la politique RSE de Relyens.

Le travail d'analyse de double matérialité réalisé par les équipes de Relyens et les Impacts, Risques et Opportunités jugés comme matériels ont ainsi été présentés au Comité d'audit du 12 décembre 2024 de Relyens.

- **Rôle de la Gouvernance Exécutive**

Une des priorités du plan stratégique ImpACT2025 de Relyens est d'affirmer et renforcer l'impact social et environnemental de Relyens. A ce titre, un comité spécialisé interne, « Comité ESG », a été constitué depuis le début de l'année 2024. Il est notamment en charge de superviser et de suivre le déploiement opérationnel des actions de Relyens en termes de durabilité et s'assure donc de la bonne application de la réglementation CSRD au sein de l'entreprise.

Les principales priorités identifiées concernant l'enjeu « affirmer et renforcer l'impact social et environnemental de Relyens » pour l'année 2025 sont :

- impliquer les parties-prenantes de Relyens : déployer la politique d'achats responsables, sensibiliser et mobiliser le collectif Relyens aux enjeux RSE ;
- partager la stratégie et les engagements notamment à travers la rédaction et la publication du rapport de durabilité, avec le déploiement et le pilotage du plan de transition ;
- accentuer et affirmer sa politique d'investissements socialement responsables en :
  - poursuivant les investissements et les actions auprès de nos locataires pour valoriser notre parc immobilier aux meilleurs standards ESG et de durabilité,

- définissant les objectifs sur les classes d'actifs et en mesurant et améliorant les performances extra financières,
- mettant en œuvre les politiques d'engagement actionnarial et de vote,
- renforçant les investissements durables,
- valorisant l'impact de ses investissements auprès de son écosystème.

Le comité ESG est composé des membres suivants :

- Le Directeur général,
- Le Directeur général adjoint Groupe,
- Le Directeur général adjoint en charge de l'innovation et de la transformation,
- La Directrice du Département Investissements,
- La Directrice du Département Identité et Engagement en charge de l'élaboration et du déploiement de la politique RSE de Relyens,
- Le Directeur du Département Finance,
- Le Directeur du Département Ressources Humaines et Change Management,
- Le Directeur du Département Technology.

Ce comité se réunit trimestriellement pour des sessions de demi-journée. Sa composition reflète l'engagement de l'entreprise au plus haut niveau en matière de responsabilité sociétale et environnementale, puisqu'il est composé des membres de la direction exécutive et inclut les dirigeants effectifs parmi ses participants afin de pouvoir intégrer les enjeux de durabilité dans les prises de décisions stratégiques.

La rédaction du rapport de durabilité, notamment la production des informations narratives et quantitatives, relève de la responsabilité du Directeur du Département Finance, tandis que l'élaboration et le déploiement de la politique RSE sont assurés par la Directrice du Département Identité et Engagement. À ce titre, ce département :

- est en charge de la mise à jour annuelle de l'analyse de Double Matérialité et des Impacts Risques Opportunités jugés matériels,
- veille à l'adéquation de la politique RSE du Groupe et des actions mises en œuvre face aux enjeux de durabilité, en lien avec les impacts, risques et opportunités identifiés.

L'analyse de Double Matérialité et les Impacts Risques Opportunités jugés comme matériels sont présentés et validés par les dirigeants effectifs de Relyens et le Comité d'audit du Groupe à fréquence annuelle.

Le comité ESG de Relyens pilotera également la gestion des effets actuels et anticipés des impacts, risques et opportunités significatifs sur le modèle économique, la chaîne de valeur, la stratégie et les processus décisionnels de l'entreprise. Cela inclut la manière dont Relyens a répondu ou prévoit de répondre à ces effets, notamment par des ajustements ou des évolutions de sa stratégie ou de son modèle économique, afin de relever les défis majeurs identifiés ou de saisir des opportunités importantes.

Formation et sensibilisation

Afin de garantir une compréhension approfondie des enjeux et des exigences de la CSRD, des sessions de formation spécifiques ont été organisées à destination des membres des instances de gouvernance exécutive et non exécutive :

- **au début de l'année 2024**, les membres du Conseil d'administration de Relyens Mutual Insurance ont reçu une formation concernant l'application de la directive CSRD avec un focus spécifique sur l'exercice d'analyse de double matérialité, le processus d'identification des Impacts Risques Opportunités et le contenu du rapport de durabilité ;
- **en novembre 2024**, le Comité d'audit a suivi une formation sur la CSRD avec notamment une présentation des résultats de l'analyse de double matérialité réalisée par les équipes de Relyens et les Impacts, Risques et Opportunités qui sont ressortis comme matériel pour Relyens, renforçant ainsi sa capacité à superviser efficacement sa mise en œuvre ;
- **en décembre 2023,** le Comité Groupe, composé de l'ensemble des directeurs de la gouvernance exécutive de Relyens, a bénéficié d'une formation dédiée aux enjeux de la directive **;**
- lors de la réunion du Comité Groupe **d'avril 2024**, une présentation détaillée des travaux liés à la matrice de double matérialité leur a également été faite, permettant d'ancrer cette notion centrale dans leurs réflexions stratégiques.

Ces formations ont permis de développer une compréhension commune des objectifs et des implications de cette directive. Un point clé de ce processus a été la présentation de l'analyse de double matérialité, un concept fondamental de la CSRD. Cette analyse, qui prend en compte à la fois l'impact de l'entreprise sur l'environnement

et la société ainsi que l'impact des enjeux de durabilité sur l'entreprise elle-même, a été minutieusement examinée et discutée.

1.2.5. Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation (GOV-3)

Certains éléments de rémunérations des collaborateurs de Relyens (y compris les membres du Comité Groupe et du Comité ESG en charge du déploiement de la durabilité au sein de Relyens) sont indexés sur des critères de durabilité. Les accords d'intéressement de Relyens Mutual Insurance en France, Relyens GIE et Relyens Courtage (qui sont les principales structures employeurs du Groupe avec 949 salariés au 31/12/2024) intègrent 3 indicateurs (soit environ 30% des indicateurs d'intéressement totaux) dont le déclenchement est lié à l'atteinte de performance en lien avec les critères de durabilité. Il s'agit notamment :

- de la taille des pièces jointes des mails envoyés entre collaborateurs du Groupe,
- du taux de réponse au baromètre social interne de l'entreprise « Octomine »,
- du taux d'interactions « Feedback » entre collaborateurs.

Les accords d'intéressement sont conclus pour une durée de trois ans, avec un renouvellement pour une période de un à trois ans permettant une évolution progressive des objectifs. Ces accords sont actuellement en cours de renouvellement, avec la définition de nouvelles cibles à venir.

1.2.6. Déclaration sur la vigilance raisonnable (GOV-4)

Eléments essentiels de la diligence raisonnable	Paragraphes dans la déclaration relative à la durabilité
a) Intégrer la diligence raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	La gouvernance de Relyens est détaillée dans la section **2.2.1, intitulée "Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (GOV-1)".** Cette section précise les attributions des instances de gouvernance exécutive et non exécutive, ainsi que leur fonctionnement et leur rôle dans la prise de décision stratégique. Par ailleurs, la stratégie et le modèle économique de Relyens sont présentés dans la section **1.3.1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur (SBM-1)**.
b) Collaborer avec les parties prenantes concernées à toutes les étapes de la diligence raisonnable	Les principaux représentants de nos parties prenantes, nos clients, siègent également au Conseil d'administration, ce qui garantit une prise en compte directe et continue de leurs points de vue, enjeux et intérêts dans les décisions liées à la durabilité. Des échanges approfondis et réguliers sont également menés avec les différentes parties prenantes, comme précisé dans la section **1.3.2 Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM-2).**
c) Identifier et évaluer les impacts négatifs	Les impacts négatifs sont identifiés et évalués dans le cadre de l'analyse de double matérialité. La méthodologie et le résultat sont présentés dans la partie **1.4 Gestion des impacts, risques et opportunités.**
d) Prendre des mesures pour remédier à ces impacts négatifs	Les efforts déployés, ainsi que les cibles et indicateurs, sont détaillés dans les sections « Gestion des impacts, risques et opportunités » et « Cibles et indicateurs ». Le rapport de durabilité est validé par le Conseil d'administration et présenté au Comité Social et économique. Parmi les actions mises en œuvre, on peut citer : - la mise à jour et l'évolution de différentes politiques internes, - la rédaction de notes relatives aux achats pour le Groupe, - l'élaboration d'une politique d'achats responsables, - la conception d'un plan de transition.
e) Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	Le comité ESG est chargé de mettre à jour annuellement l'analyse de double matérialité et d'assurer le suivi de la gestion des enjeux identifiés, afin de garantir leur intégration continue dans la stratégie globale de l'entreprise.

1.2.7. Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité (GOV-5)

Le système de contrôle interne de Relyens repose sur les éléments relatifs à la gouvernance, à l'approche des risques du Groupe, aux rôles et responsabilités ainsi que sur un ensemble de contrôles a priori et a posteriori.

Le système de contrôle interne intègre une organisation permettant un reporting approprié à la Direction générale et au Conseil d'administration de Relyens d'une part, et une intégration du système de contrôle interne aux processus opérationnels de l'entreprise d'autre part.

Dans ce cadre :

- la méthodologie du Contrôle Interne est régulièrement mise à jour et partagée au sein du Groupe. Elle précise les rôles et responsabilités de l'ensemble des acteurs du Contrôle Interne, rassemblant tous les membres du personnel ;
- un dispositif de contrôle interne par processus rassemble des dispositifs de contrôle a priori et a posteriori ; une revue de l'efficacité des dispositifs de contrôles est réalisée a minima une fois par an avec les opérationnels et, le cas échéant, les managers concernés, pour les processus significatifs ;
- le reporting à la gouvernance du système de contrôle interne et des risques opérationnels est réalisé au moins une fois par an.

Afin d'assurer une gestion maîtrisée des impacts, risques et opportunités jugés comme matériels, le Contrôle interne instaurera des contrôles adaptés au cours des années à venir. Il convient toutefois de souligner qu'au cours des dernières années, le Contrôle interne a déjà intégré certains enjeux de durabilité dans ses cartographies de risques.

Le rapport CSRD sera également intégré dans le plan d'audit interne à venir qui débutera en 2026.

En complément, et à partir du second semestre 2024, Relyens s'est doté d'un chef de projet expert en données et KPI, chargé de sécuriser la production d'indicateurs fiables et d'accompagner la montée en puissance des ambitions de Relyens concernant la qualité et la fiabilité de son information extra financière. Rattaché directement au directeur du Département Finance, le chef de projet est en charge de structurer la gouvernance KPI CSRD de Relyens, d'identifier les futurs indicateurs clefs de durabilité et de sécuriser leur production future afin de garantir et renforcer une information extra financière fiable, sécurisée, robuste et automatisée.

1.3. Stratégie de durabilité

1.3.1. Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur (SBM-1)

Relyens, groupe mutualiste européen de référence dans la gestion des risques, propose une offre globale structurée autour de **trois métiers complémentaires**. Cette organisation permet d'accompagner de manière optimale les acteurs des secteurs de la santé, du médico-social et des collectivités territoriales dans la gestion des risques professionnels (biens et personnes).

1. L'assurance

Relyens propose une gamme complète de solutions d'assurance adaptées aux besoins spécifiques des établissements et professionnels de santé et du secteur social et médico-social (responsabilité civile, protection juridique, protection des collaborateurs, protection des dirigeants, pertes d'exploitation, dommage aux biens, construction, automobile…). Cette activité est renforcée par une expertise en management des risques, à travers :

- des conseils et formations,
- des audits des risques,
- un accompagnement en communication de crise et gestion des sinistres.

En synthèse, Relyens propose des produits d'assurances permettant de traiter les risques médicaux, cyber, bâtimentaires, automobiles et RH.

2. Le courtage

Le Groupe développe une activité de courtage spécialisée dans le risque statutaire, la santé, la prévoyance et la retraite. Cette offre s'adresse aux collectivités territoriales et établissements publics pour protéger leurs agents face aux aléas professionnels (maladies, accidents, décès). Relyens analyse les besoins, sélectionne des garanties sur

mesure auprès des principaux acteurs du marché et accompagne les clients dans la gestion proactive de leurs risques.

3. Le conseil et les services en management des risques

Relyens se distingue également par son approche globale en management des risques, proposant des solutions sur mesure pour renforcer la résilience de ses clients. L'ambition du Groupe dépasse le rôle traditionnel d'assureur, en s'affirmant comme un véritable manager des risques. Cette évolution reflète une volonté stratégique d'accompagner les organisations non seulement dans la couverture de leurs risques, mais également dans leur anticipation et leur maîtrise. Ainsi, Relyens intègre désormais davantage de solutions innovantes et numériques afin de répondre aux défis actuels liés aux changements climatiques, aux cybermenaces et aux risques liés aux systèmes de santé.

La transition de l'assurance classique vers une gestion globale et proactive des risques marque un tournant stratégique pour Relyens. Cette démarche positionne le Groupe comme un acteur incontournable de la chaîne de valeur du risque, offrant une approche à 360°. Relyens propose ainsi des solutions intégrées alliant expertise en assurance, en courtage et en conseil, pour anticiper, prévenir et maîtriser les aléas auxquels ses sociétaires, clients et partenaires sont confrontés.

Pour le Groupe, cette transformation s'articule autour de trois mouvements majeurs :

- **D'une logique d'indemnisation a posteriori à la prévention a priori :** historiquement, le rôle de l'assureur était de réparer les dommages après leur survenance. Aujourd'hui, Relyens adopte une logique de prévention a priori consistant à éviter la survenance des incidents et à atténuer leurs répercussions humaines, opérationnelles et financières mais aussi leur récurrence.

  Avec le soutien de partenaires stratégiques, Relyens met à disposition une gamme diversifiée de produits, Nous pouvons par exemple citer :

  - **Caresyntax** : solution de gestion des risques opératoires basée sur l'analyse des données pour améliorer la sécurité des patients et l'efficacité des blocs opératoires ;
  - **Holicare :** solution globale et personnalisée qui s'intègre au dispositif existant pour permettre d'analyser, anticiper et réagir face à la souffrance au travail.

- **D'une réponse en temps différé à un pilotage en temps réel.** La capacité à réagir instantanément aux évolutions des risques est cruciale pour garantir une gestion des risques plus efficace et pertinente. Identifier, quantifier et hiérarchiser les risques permet d'agir méthodiquement et de leur apporter une réponse dynamique et adaptative aux situations à mesure qu'elles se présentent. Relyens propose une gamme diversifiée de produits, incluant :

  - **Manty :** solution de data visualisation et de gestion pour les collectivités territoriales, permettant une prise de décision éclairée grâce à l'analyse des données publiques ;
  - **Amalfi Analytics :** outil d'analyse prédictive destiné aux hôpitaux, qui utilise des données pour optimiser la gestion des ressources et améliorer les résultats en matière de soins de santé.

- **D'une intervention en périphérie à un accompagnement au cœur de l'activité.** Plutôt que d'intervenir en tant qu'entité externe, Relyens s'intègre désormais au cœur de l'activité de ses clients. Cette proximité nous permet de les accompagner de manière plus fine et personnalisée, en alignant nos solutions et services avec leurs besoins spécifiques.

L'offre de Relyens n'a pas évolué au cours de l'exercice et reste dédiée aux solutions de prévention, pilotage et assurance à destination des acteurs de l'intérêt général.

Dans le cadre de sa démarche de développement durable, Relyens prévoit d'évaluer ses produits, ses marchés et sa clientèle afin d'assurer leur alignement avec ses objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Cette évaluation permettra d'identifier les opportunités d'amélioration, de réduire les impacts négatifs et d'orienter les décisions stratégiques vers des solutions plus durables et responsables.

Les principaux clients de Relyens

ACTEURS DU SOIN EN EUROPE (Données 2023)

N°1 en responsabilité civile médicale en France, Espagne et Italie du Nord

1 373 ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ

116 197 PROFESSIONNELS DE SANTÉ

3 080 CENTRES DE SOINS

3 474 STRUCTURES SOCIALES ET MÉDICO-SOCIALES

4 080 ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ PRIVÉS

134 sur 136 GROUPEMENTS HOSPITALIERS DE TERRITOIRE

ACTEURS DES TERRITOIRES EN FRANCE (Données 2023)

N°1 des courtiers pour le risque statutaire

PRÈS DE **660 838** AGENTS ET **18 247** CLIENTS

1 sur 2 COLLECTIVITE TERRITORIALE

2 sur 3 SERVICES DÉPARTEMENTAUX D'INCENDIE ET DE SECOURS

2 sur 3 CENTRES DE GESTION

Il n'y a pas eu d'évolution significative concernant la présence de Relyens dans des nouveaux pays en Europe au cours de l'année. Il n'y a pas eu d'évolution notable concernant la typologie de clientèle adressée par Relyens au cours de l'exercice.

Relyens en Europe

1 200 COLLABORATEURS

9 IMPLANTATIONS EN EUROPE

Les chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires 2024 du Groupe s'élève à 673,5 M€ et provient principalement de l'entité Relyens Mutual Insurance (586,2 M€).

L'activité Vie du Groupe, portée par Relyens Life Insurance, atteint un montant de 8,2 M€.

De son côté, Relyens SPS, spécialisée dans le courtage du risque statutaire, enregistre un chiffre d'affaires social de 81,3 M€ pour l'année 2024.

Relyens Mutual Insurance

Relyens Mutual Insurance est leader en responsabilité civile médicale en France, Espagne et Italie du Nord.

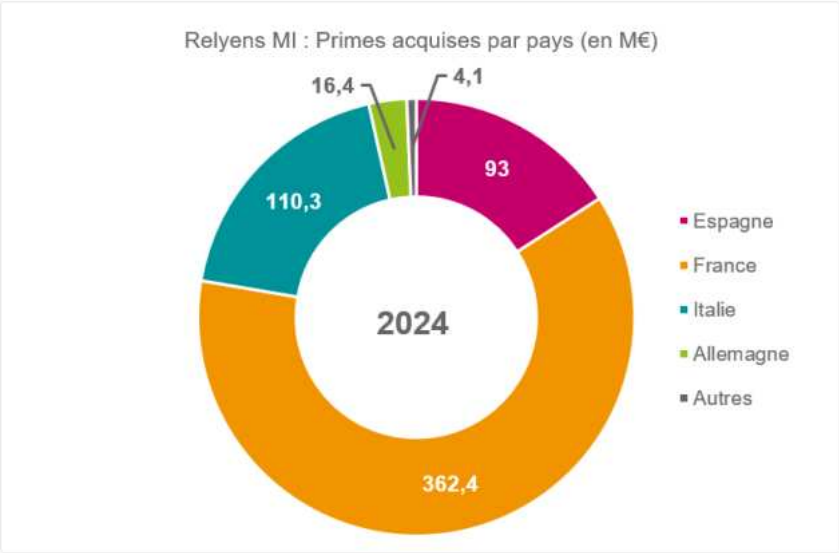

Les primes acquises brutes de Relyens en Espagne, Italie et Allemagne proviennent à plus de 99% de l'activité en Responsabilité Civile Médicale.

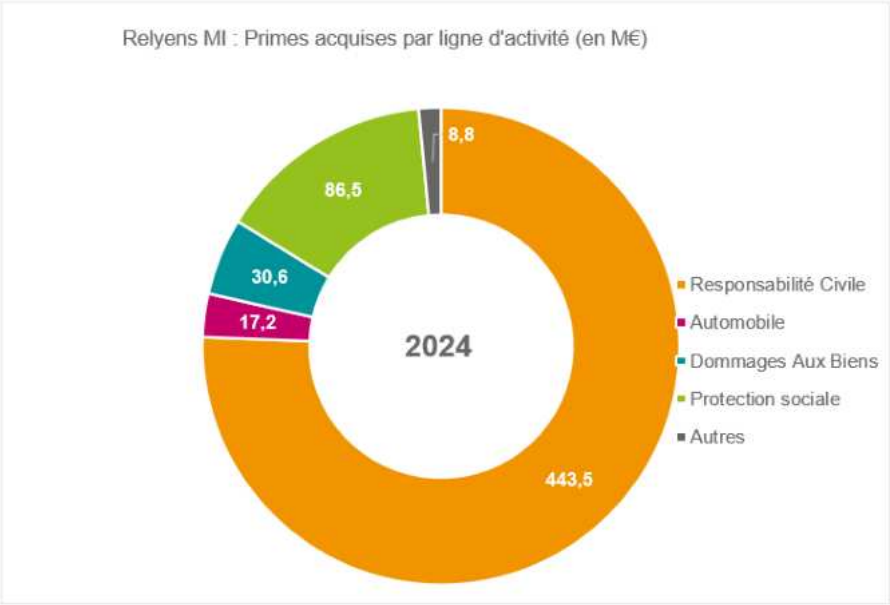

Relyens Life Insurance

L'ensemble des primes acquises brutes de Relyens Life Insurance (8,2 M€ au 31/12/2024) provient des contrats collectifs décès commercialisés en France.

Vers un modèle durable et responsable : la stratégie RSE au cœur de la performance de Relyens

Relyens est convaincu que les entreprises les plus engagées seront les plus performantes et les plus pérennes, les plus à même de faire face aux évolutions sociétales et environnementales exigées par nos concitoyens. Dans ce contexte, il nous apparaît indispensable de nous renouveler et de faire preuve d'audace pour adopter un modèle plus résilient et responsable.

Pour définir sa stratégie de durabilité, Relyens s'est appuyé sur une évaluation approfondie de ses activités et de ses relations avec ses parties prenantes. Compte tenu de l'importance de son portefeuille d'actifs, 2 dimensions majeures ont été prises en compte : son rôle en tant que manager des risques, et la gestion de son portefeuille d'investissement.

Notre métier de Manager des risques et notre qualité d'Entreprise à Mission nous engagent à tenir compte des enjeux sociétaux, à tous les niveaux de l'entreprise. Au bénéfice direct de nos clients et sociétaires, nous menons une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) volontariste et ambitieuse, envisageant les 3 dimensions sociale, environnementale et économique comme un tout indissociable, gage de pérennité et de réussite collective.

Acteur mutualiste, Relyens n'agit pas seul. Le Groupe mobilise l'ensemble de ses parties prenantes pour construire et mener sa politique RSE, à l'échelle européenne. Nous sommes à l'écoute de leurs besoins et de leurs attentes vis-à-vis des organisations pour agir avec justesse et efficacité.

Plusieurs actions prioritaires à réaliser en 2025 ont été identifiées afin d'accélérer le déploiement de notre stratégie RSE :

- **Déployer le plan de transition**

Conformément au rapport du GIEC 2022, nous, citoyens et entreprises, avons la responsabilité de notre émission de CO2 pour faire de notre planète un environnement viable et sécurisé. Chez Relyens, nous nous engageons à réduire notre impact écologique à tous les niveaux de l'entreprise. Cela signifie intégrer les enjeux environnementaux au cœur de notre stratégie, nos feuilles de route, nos actions et nos comportements au quotidien. Nous menons en ce sens des actions à l'échelle nationale et européenne, individuelle et collective, encourageant chacun de nos collaborateurs à proposer, initier et multiplier les initiatives qui fonctionnent. Un bilan carbone a été réalisé à l'échelle européenne au cours de l'année 2024. Une démarche volontariste qui nous permettra de mesurer notre impact réel et de décliner en conséquence le plan d'actions adéquat.

- **Impliquer nos parties prenantes :**
  - En déployant notre politique d'achats responsables :

Relyens est signataire de la nouvelle Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR), mise en place par le Médiateur des entreprise et le Conseil National des achats. Cette démarche vient favoriser la confiance avec nos parties prenantes. L'objectif pour l'année 2025 sera de déployer l'application de la charte dans nos processus d'achat.

  - En sensibilisant et déployant le collectif Relyens aux enjeux RSE :

Réduire notre impact écologique passe (entre autres) par l'engagement de nos collaborateurs. Depuis plusieurs mois, les initiatives individuelles et collectives se multiplient sur l'ensemble des sites français, espagnols, italiens et allemands du Groupe. Un collectif de collaborateurs européens de plus en plus nombreux a été constitué, qui réfléchit et expérimente des solutions à petite et grande échelle pour réduire l'impact environnemental du Groupe. Son objectif est de créer l'engagement citoyen au sein de Relyens en éveillant les consciences et en partageant l'envie d'agir.

- **Déployer notre stratégie RSE**

L'une des autres priorités identifiées pour 2025 est d'accentuer et affirmer notre politique d'investissements socialement responsables avec comme actions clefs :

  - Renforcer nos investissements durables

En cohérence avec sa mission et les objectifs de développement durable des Nations Unies, notre Groupe s'appuie sur une politique d'investissement porteuse de sens et conforme à nos valeurs en conciliant performance et maîtrise des risques sur le long terme.

Une démarche qui nous permet de favoriser l'innovation et l'expertise, d'encourager le développement et le partage des bonnes pratiques, et de participer à la création de valeur sur nos marchés avec nos clients et sociétaires. Nous contribuons ainsi à un monde durable, au bénéfice des patients et des citoyens.

Une nouvelle charte d'investissement durable a été mis en place en 2025, ce qui permettra d'accentuer et affirmer notre politique d'investissement socialement responsable.

- Poursuivre les investissements et les actions auprès de nos locataires pour valoriser notre parc immobilier aux meilleurs standards ESG et de durabilité

La neutralité carbone et l'engagement sociétal des entreprises sont devenus des impératifs auxquels l'immobilier doit répondre immédiatement. C'est pourquoi chez Relyens, nous imaginons une urbanisation différente qui inclut le bien-être et la qualité de vie des citoyens au cœur des préoccupations immobilières : positionnement loyers attractifs, apports de services, qualité des bâtiments…

En ce sens, nous participons activement au renouvellement du patrimoine immobilier de la métropole lyonnaise, territoire d'implantation historique du Groupe, mais aussi au sein d'autres agglomérations de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Nous appliquons également cette démarche au parc immobilier que nous détenons. En 2023, près de 73% d'actifs sont conformes a minima à la RT 2012, dont 61% sont labellisés ou certifiés (BREEAM par exemple). Notre objectif au cours des prochaines années sera donc de renforcer le niveau de ces ratios en lien avec notre objectif de performance responsable.

- Soutenir nos clients et sociétaires à travers des financements ciblés pour favoriser leur transition vers un modèle durable
- Poursuivre le financement de l'innovation en renforçant nos investissements dans :
  - Relyens Innovation Santé, structure d'investissement axée sur la digitalisation des offres, les technologies de rupture et le développement de la recherche médicale, en partenariat avec Turenne Capital ;
  - le capital de sociétés innovantes (en direct) permettant d'apporter une réponse aux risques de cybersécurité, aux risques médicaux et à ceux liés aux ressources humaines, et d'améliorer la qualité des soins ;
  - la diversification de nos investissements dans des fonds à dominante santé et en intervenant sur toute la chaîne de création de valeur, en partant du soutien à la recherche pour l'innovation médicale, du développement produit et commercial, jusqu'à la transmission d'entreprises installées sur leurs secteurs.
- Dynamiser et soutenir le tissu économique local
- Financer les projets et sociétés à fort impact social et environnemental

Description du modèle d'entreprise et de la chaîne de valeur

Relyens présente son modèle d'affaires sous la forme d'infographies (à consulter en pages suivantes) mettant en lumière les spécificités de son approche mutualiste et de gestion des risques, axée sur un accompagnement durable des acteurs du soin et des territoires. Ce modèle, fortement intégré et dédié à la protection des acteurs contribuant à l'intérêt général, permet d'appréhender les activités du Groupe, son empreinte et sa contribution à un écosystème plus sécurisé et résilient, tant sur les plans économique, social que sociétal et environnemental.

Le modèle de Relyens se distingue par plusieurs aspects clés :

- **Des racines mutualistes et une mission d'intérêt général**, avec une volonté forte de protection et de pérennité au service des professionnels de santé et des territoires ;
- **Des expertises en gestion des risques** : une source d'innovation constante, intégrant la maîtrise des risques médicaux, technologiques, humains et organisationnels ;
- **Une résilience** face aux évolutions technologiques et règlementaires et aux mutations des secteurs de la santé, de la protection sociale et des territoires ;
- **Des solutions durables et responsables** : Relyens déploie une approche globale, de la prévention à l'assurance, en passant par le management des risques, tout en intégrant une responsabilité forte dans la gestion durable des ressources ;

- **Un ancrage européen** : en tant que groupe mutualiste européen, Relyens est implanté dans plusieurs pays, avec une approche locale adaptée aux besoins des professionnels, tout en bénéficiant d'une vision à l'échelle européenne ;
- **Un développement maîtrisé et des résultats solides** soutenus par une croissance continue et une gestion financière rigoureuse ;
- **Une contribution à un avenir durable :** grâce à son modèle opérationnel et sa gestion responsable des risques, Relyens agit avec une empreinte environnementale mesurée, partageant les bénéfices de sa création de valeur avec l'ensemble de ses parties prenantes, tout en œuvrant pour un impact positif sur la société.

Les deux infographies dédiées à la chaîne de valeur illustrent d'abord le parcours de création des solutions et produits de Relyens, depuis l'identification des besoins des sociétaires et clients jusqu'à la mise en œuvre des solutions. La seconde infographie, présentant les ressources mobilisées et les contributions apportées, complète la première pour offrir une vision exhaustive du modèle d'affaires.

Par ailleurs, une infographie distincte a été conçue pour la section concernant les investissements. En tant que société d'assurance couvrant des risques à long terme, Relyens investit les primes collectées dans des placements diversifiés afin de garantir la pérennité de ses engagements.

Relyens, un groupe mutualiste avec pour raison d'être :

« Agir et innover aux côtés de celles et ceux qui œuvrent à l'intérêt général pour construire un monde confiance ».

Analyse & identification des besoins des acteurs de l'intérêt général

(acteurs de la santé en Europe & acteurs territoriaux en France)

Clients et Bénéficiaires :

Acteurs du soin :
- Etablissement public de santé
- Etablissement de santé privé
- Etablissement social ou médico social
- Professionnel de santé
- Patient

Acteurs des territoires :
- Centre de gestion
- Région
- Département
- Métropole
- Commune et intercommunalité
- Service d'Incendie et de Secours
- Agent
- Élu

Distribution & commercialisation

- Partenariats technologiques, courtiers et assureurs
- Campagnes de sensibilisation et d'informations sur la prévention des risques

Plateforme de solutions pour répondre aux besoins (360 °)

Assurance — Prévention — Pilotage

Développement de solutions de gestion des risques innovantes et adaptées aux acteurs de la santé en Europe et du territoire en France afin de prévenir et ou indemniser la survenance du risque

Délivrance

- Évaluation et traitement des sinistres de manière efficace et rapide
- Délivrance des solutions de prévention et de pilotage

Evaluation des performances et amélioration continue

- Analyse des performances et ajustement des produits et services
- Mesure de la satisfaction et fidélisation des clients
- Risk manager auprès des acteurs de l'intérêt général (visite de risques, recommandations, conseils..)

Ressources

Humaines

1 200 collaborateurs
répartis en France, Espagne, Italie et Allemagne

24 membres du conseil d'administration
nommés par 71 délégués directement choisis par les clients et sociétaires

Un réseau d'experts
pluridisciplinaires pour couvrir les besoins en gestion des risques des secteurs spécifiques.

Financières

673 M€
Chiffre d'affaires
2024

1 160 M€
Primes collectées
2024

56 M€
Résultat financier
2024

Des revenus
Primes d'assurances, services de gestions des risques et placements financiers.

Une maîtrise rigoureuse
des risques financiers pour garantir la pérennité des engagements envers les assurés.

Fournisseurs / prestataires

Ressources naturelles :
électricité, gaz, carburant

Prestataires :
prestataires de services technologiques et prestataires de services autres

Fournisseurs :
produits informatiques, électroniques, fournitures de bureau, imprimeries

Réassureurs

Intellectuelles

Innovation & recherche :
Relyens investit dans des solutions innovantes en matière de gestion des risques, de cybersécurité, des risques médicaux et des risques RH.

Data office :
composée d'une vingtaine de personnes afin d'identifier, analyser, comprendre et manager les risques.

De nombreux partenaires stratégiques :
data cyber et technologies / autorités publiques et locales / partenaires financiers (banque et investissements) / réseau d'expert / du secteur de l'assurance (organisations professionnelles, fédérations et associations, assureurs...) / enseignement

Contributions

Humaines

Formation et développement :
Relyens met l'accent sur le développement des compétences de ses collaborateurs et propose des programmes de formation continue pour renforcer leurs capacités et soutenir la mission de l'entreprise

Intellectuelles

Développement de nouvelles solutions :
Le groupe développe des solutions innovantes pour améliorer la gestion des risques de ses clients, notamment à travers l'usage de l'intelligence artificielle et des données. (Amalfi, Clew, Holicare..)

Production :
Relyens propose une approche globale combinant prévention, gestion des risques et assurance pour répondre aux besoins de ses clients dans les secteurs de la santé et des territoires => Management 360° des risques pour les acteurs de la santé et des soins.

Naturelles / environnementales

5
bureaux certifiés
ISO 14001 pour leur gestion environnementale en 2023

61 %
des actifs immobiliers
de relyens sont certifiés en 2023

5 %
de la consommation énergétique
totale de Relyens est compensée via des investissements dans des projets durable en 2023

Engagement de Relyens de **contribution active dans 5 ODD**

Signataire charte PRI

Relyens s'engage à **réduire son empreinte environnementale** et à **favoriser la transition écologique de ses clients et sociétaires**. Cela inclut des investissements dans des actifs labellisés verts et une politique de gestion durable des ressources.

Sociétales

3 751
victimes indemnisées
Nombre de personnes physiques ayant bénéficiés d'une indemnistaion financière*

100 %
des départements et business units ont mis en place ou participé à des actions RSE

+ 40 000
sinistres gérés sur 2024**

** Données Business Unit Santé Sociale France* *** Hors Complémentaire Santé*

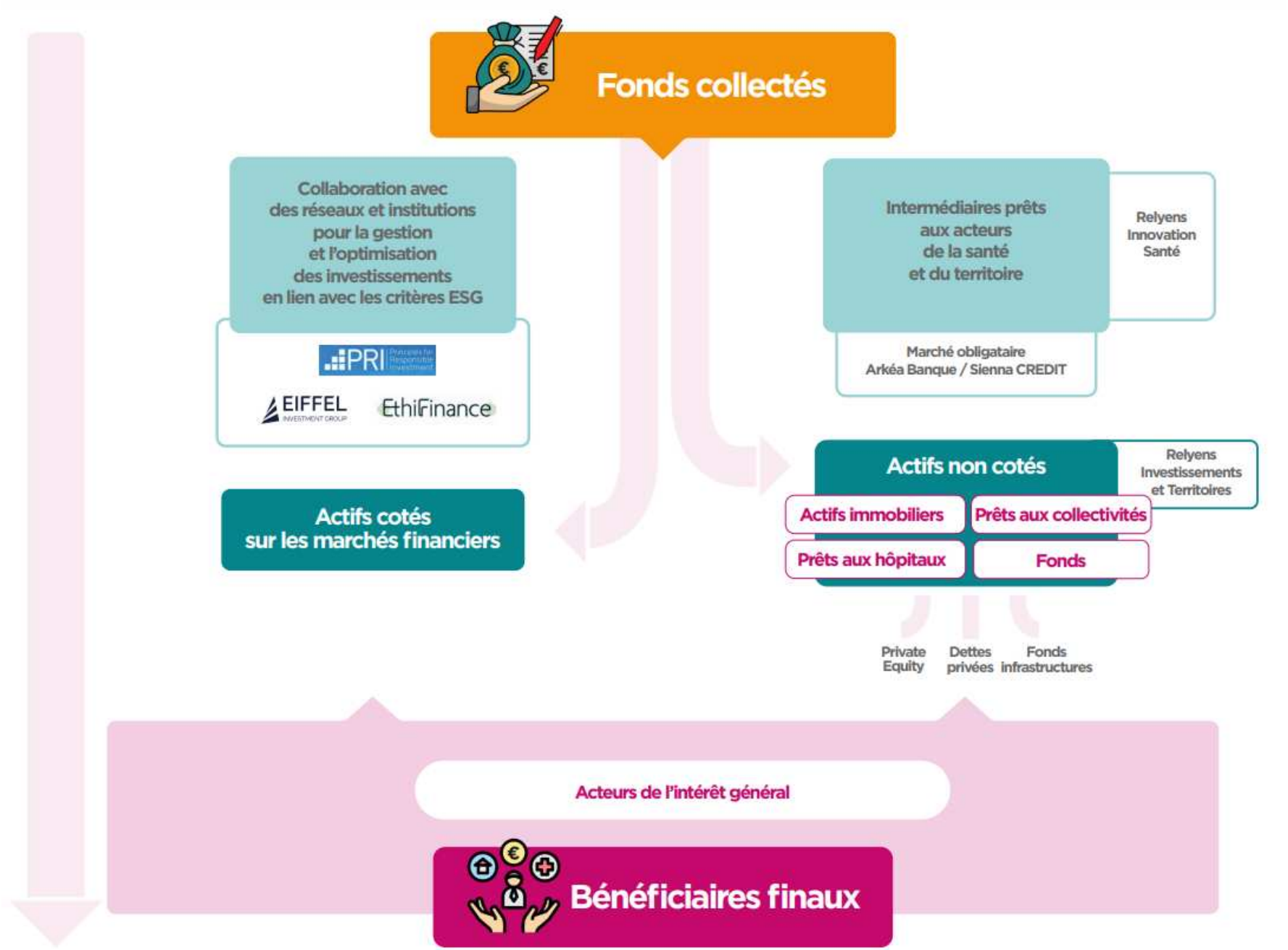
Fonds collectés
Collaboration avec des réseaux et institutions pour la gestion et l'optimisation des investissements en lien avec les critères ESG
PRI
EIFFEL
EthiFinance
Intermédiaires prêts aux acteurs de la santé et du territoire
Relyens Innovation Santé
Marché obligataire Arkéa Banque / Sienna CREDIT
Actifs cotés sur les marchés financiers
Actifs non cotés
Relyens Investissements et Territoires
Actifs immobiliers
Prêts aux collectivités
Prêts aux hôpitaux
Fonds
Private Equity
Dettes privées
Fonds infrastructures
Acteurs de l'intérêt général
Bénéficiaires finaux

1.3.2. Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM-2)

Relyens s'engage régulièrement auprès de ses parties prenantes tout au long de sa chaîne de valeur, dans le but d'intégrer leurs intérêts et leurs points de vue dans son modèle d'affaires. Ce dialogue constructif s'articule autour de diverses modalités tels que des groupes de travail, des réunions, des études de satisfactions ou encore des entretiens.

Grâce à son statut mutualiste, les principales parties prenantes de Relyens - ses clients - participent activement à la gouvernance non exécutive du Groupe. Cela permet de mieux connaître et cerner leurs points de vue, notamment ceux concernant les enjeux stratégiques et les impacts liés à la durabilité. Dans une démarche d'amélioration continue, Relyens envisage de formaliser des consultations spécifiques avec ses parties prenantes afin d'intégrer leurs contributions dans les futurs exercices d'analyse.

Le dialogue avec les parties prenantes du Groupe est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Parties prenantes		Type	Chaîne de valeur	Modalités de dialogue	Fréquence dialogue	Qualité du dialogue
Fournisseurs / prestataires	Fournisseurs (produits informatiques, fournitures de bureau, reprographie, etc.)	Externe	Amont	Code éthique Appel d'Offre	Ponctuel	++
	Prestataires de services technologiques			Code éthique Appel d'Offre	Régulier	+++
	Prestataires de services (autres) : services informatiques, services intellectuels...			Code éthique Appel d'Offre	Régulier	++
Assureurs	Assureurs (Relyens SPS, Relyens Conseil)				Régulier	+++
Réassureurs	Réassureurs (RMI)				Régulier	+++
Partenaires financiers	Banques			Reporting ESG	Ponctuel	++
	Investisseurs			Publication (ex : Rapport Article 29 Loi Energie Climat) Exercice des droits d'actionnaires Communiqués de presse Ateliers & tables ronde	Régulier	+++
	Analystes financiers / ESG			Rapports ESG & Climat	Régulier	++
	Agences de notation			Rapport de mission Notation	Ponctuel	++
Partenaires institutionnels	Autorités publiques	Externe	Amont	Réunions	Régulier	+++
	Organisations professionnelles du secteur de l'Assurance : Association des assureurs mutualistes, Assurance Vallée, Amice...			Réunions Groupes de travail	Ponctuel	++
	Fédérations et associations représentant les établissements sanitaires et médicaux sociaux et leurs acteurs : UNIOPSS, Unapei, Uehp...			Forums Conférences, congrès	Ponctuel	++
	Enseignement, recherche, innovation, Education			Partenariats	Ponctuel	++
Parties prenantes internes	Collaborateur-rices	Interne	Cœur	Accords collectifs Entretiens annuels Système d'alerte Rapports d'étonnement	Régulier	+++
	Partenaires sociaux	Interne		Réunions CSE Accords collectifs	Régulier	+++
	Comité de mission	Interne / Externe		Réunions	Ponctuel	+++

Parties prenantes		Type	Chaîne de valeur	Modalités de dialogue	Fréquence dialogue	Qualité du dialogue
Intermédiaires	Sociétés de courtage	Externe	Aval	Partenariats	Ponctuel	++
	Canal bancaire					
	Marché obligataire					
Clients	Etablissements publics de santé			Ecoute client	Régulier	+++
	Etablissements de santé privé			Baromètre de satisfaction		
	Etablissements social ou médico-social			Diagnostic des parcours clients		
				Comité Expérience Client		
				Etudes satisfaction		
	Acteurs du territoire : Centre de gestion, Région, Département, Métropole…			Réclamations		
Bénéficiaires	Professionnels de santé			Diagnostic (France)	Régulier	++
	Patients			Réclamations		
	Agents			Diagnostic		
				Espace client		
	Elus			Mesure de la satisfaction		
	Entreprises innovantes			Partenariats	Ponctuel	++
Autres	Associations / ONG			Sollicitations ponctuelles	Ponctuel	+
	Média			Sollicitations ponctuelles	Ponctuel	+

+ : dialogue ponctuel, informel ou formel | Information / Communication
++ : dialogue régulier, informel ou formel | Communication / Consultation
+++ : dialogue régulier, formel | Consultation / Co-construction

L’analyse du dialogue avec les parties prenantes a permis à Relyens d’identifier les enjeux de durabilité applicables à Relyens comme évoqué dans le point **1.4.1.**

Les principaux représentants de nos parties prenantes, nos clients, siègent également au Conseil d'administration, ce qui garantit une prise en compte directe et continue de leurs points de vue, enjeux et intérêts dans les décisions liées à la durabilité.

Le process de communication de l'information relative à la durabilité aux instances de gouvernance est présenté dans la partie **1.2 Gouvernance de la durabilité.**

Afin de prendre en compte les intérêts, les points de vue et les droits de ses collaborateurs, Relyens maintient une communication régulière et diversifiée avec son personnel, comme illustré dans le tableau des parties prenantes. Ces interactions incluent :

- des entretiens individuels a minima biannuel entre chaque manager et son collaborateur au cours duquel sont évoqués les besoins de formations, le bilan des objectifs de l'année précédente et la fixation des objectifs futurs, les souhaits d'évolution et de mobilité ;
- les réunions fréquentes entre le département des Ressources Humaines et Change Management et les instances de représentation du personnel au cours desquelles sont notamment évoqués les enjeux ESG de Relyens.

En complément, Relyens s'appuie sur un baromètre social interne (plateforme Octomine) pour évaluer régulièrement le bien-être des salariés via des questionnaires bimensuels. Ces enquêtes permettent d'analyser les perceptions des collaborateurs, d'identifier les axes d'amélioration et d'adapter les politiques RH en conséquence. L'objectif est de promouvoir un environnement de travail sain et épanouissant, tout en répondant aux besoins exprimés par les employés.

En tant que société mutualiste et Entreprise à Mission, Relyens adhère strictement aux principes directeurs de l'OCDE ainsi qu'aux Principes des Nations Unies relatifs aux droits de l'Homme. Cet engagement envers la justice sociale constitue un pilier central de son modèle économique, garantissant une solidarité durable au sein de la mutualité. Par ailleurs, tous les collaborateurs de Relyens sont employés dans des pays membres de l'Union Européenne, assurant ainsi le respect des normes sociales et des droits du travail en vigueur.

Les différentes interactions avec les clients sont présentées dans le tableau des parties prenantes.

1.3.3. Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)

Les impacts, risques et opportunités matériels de Relyens sont détaillés dans la section 1.4.2. Pour ce premier exercice, aucune analyse de résilience n'a été réalisée.

Relyens intègre les impacts réels et potentiels de ses IRO sur ses effectifs dans sa stratégie et son modèle économique. Ces impacts, identifiés à travers des processus d'évaluation rigoureux, influencent les orientations stratégiques en matière de gestion des ressources humaines. L'objectif est d'améliorer les conditions de travail, de renforcer l'engagement des collaborateurs et d'assurer la pérennité de l'entreprise.

Les risques et opportunités liés aux effectifs – qu'ils concernent les conditions de travail, le développement des compétences ou l'engagement des collaborateurs – sont soigneusement pris en compte afin d'adapter la politique RH et d'aligner les pratiques de l'entreprise sur les exigences réglementaires et les attentes du marché. Relyens veille à inclure l'ensemble des collaborateurs concernés, y compris ceux impliqués via sa chaîne de valeur, dans son approche de gestion des risques sociaux et environnementaux.

Les effectifs de Relyens sont principalement composés de salariés en contrat à durée indéterminée. La part des non-salariés dans les effectifs de l'entreprise est non significative. Tous les salariés sont pris en compte dans le cadre de l'analyse de double matérialité, garantissant une vision globale et intégrée des enjeux sociaux.

L'impact matériel potentiel identifié concernant ses effectifs propres, présenté dans la partie **1.4.2**, pourrait, s'il devenait avéré, entraîner des répercussions continues sur les effectifs.

1.4. Gestion des impacts, risques et opportunités

1.4.1. Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1)

En 2024, Relyens a réalisé son analyse de double matérialité pour le Groupe, pour toutes ses filiales et activités. Un cabinet de conseil externe a accompagné le Groupe pendant ce processus afin de garantir la robustesse et la neutralité de la méthodologie.

La double matérialité est un outil indispensable pour évaluer et visualiser les enjeux ESG d'une entreprise selon deux dimensions :

- **la matérialité financière** : impact des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sur la performance financière de l'entreprise,
- **la matérialité de l'impact** (environnementale et sociétale) : impact des activités de l'entreprise sur l'environnement, la société et les parties prenantes externes.

Un comité de pilotage interne dédié au projet de déploiement de la CSRD au sein de Relyens a été mis en place pour accompagner cette démarche. Il est composé de membres de la direction exécutive de Relyens, incluant notamment les directeurs des départements suivants :

- Identité et Engagements,
- Finance,
- Ressources Humaines et Change Management,
- Technology,
- Investissements,
- Juridique.

Dans les années à venir, le comité ESG sera chargé de l'identification et de l'évaluation des enjeux stratégiques. Ce comité, composé de membres de la gouvernance exécutive, inclut notamment les dirigeants effectifs, la Directrice du Département Investissement, le Directeur du Département Finance, la Directrice du Département Identité et Engagement, ainsi que d'autres directeur de Département selon les thématiques abordées.

1.4.1.1. Examen des activités et relations commerciales

Dans un premier temps, Relyens a réalisé une analyse approfondie de ses activités et relations commerciales. Cette étape a débuté par un examen minutieux du modèle d'affaires du Groupe, de sa stratégie globale et de sa cartographie des risques. L'équipe projet a ensuite procédé à une analyse détaillée des activités de Relyens, en se penchant particulièrement sur ses produits et services, ainsi que sur la répartition géographique de ses opérations.

Pour compléter cette vue d'ensemble, une cartographie exhaustive des relations commerciales de Relyens a été établie. Cette analyse a couvert l'ensemble de la chaîne de valeur, aussi bien en amont qu'en aval, offrant ainsi une vision claire des interactions du Groupe avec ses partenaires et fournisseurs directs.

Grâce à son statut mutualiste, les principales parties prenantes de Relyens, à savoir ses clients, participent activement à la gouvernance non exécutive de l'organisation. Cette organisation permet de mieux connaître et cerner leurs points de vue, notamment sur les enjeux stratégiques et les impacts liés à la durabilité. Dans une démarche d'amélioration continue, Relyens envisage de formaliser des consultations spécifiques avec ses parties prenantes afin d'intégrer leurs contributions dans les futurs exercices d'analyse.

1.4.1.2. Analyse contextuelle

Dans un second temps, l'équipe projet en charge de l'analyse de matérialité s'est appuyée sur les cartographies des risques existantes pour enrichir son évaluation. Elle a également pris en compte des informations contextuelles pertinentes. Cette phase a été marquée par une analyse sectorielle approfondie, visant à positionner Relyens dans son environnement concurrentiel et à identifier les tendances et enjeux spécifiques à son secteur d'activité. Ce travail a notamment été réalisé en s'appuyant sur les déclarations de performance extra-financière (DPEF) des principaux acteurs du secteur.

Cette approche méthodique et complète a permis à Relyens de dresser un tableau précis de ses enjeux matériels, fournissant ainsi une base solide pour orienter ses futures décisions stratégiques et opérationnelles en termes de durabilité. En prenant en compte à la fois ses activités internes, son environnement externe et les attentes de ses

parties prenantes, Relyens s'assure d'une compréhension globale des facteurs influençant sa performance et sa durabilité à long terme.

Par la suite, l'équipe projet s'est attelée à une analyse détaillée de chaque enjeu de durabilité identifiée. Cette phase a permis de mettre en lumière les impacts potentiels, tant positifs que négatifs, associés à chaque enjeu. Parallèlement, une évaluation rigoureuse des risques a été menée, complétée par une exploration des opportunités émergentes liées à ces questions de durabilité.

Pour affiner cette analyse, une attention particulière a été portée à la caractérisation de la nature des impacts, risques et opportunités identifiés. Ainsi, chaque élément a été classé comme réel ou potentiel, permettant de distinguer les enjeux déjà tangibles de ceux susceptibles de se manifester à l'avenir. De plus, un horizon temporel a été défini pour chaque impact, risque et opportunité, les catégorisant en 3 horizons temporels :

- **Court terme** (moins d'un an)
- **Moyen terme** (entre 1 et 5 ans)
- **Long terme** (supérieur à 5 ans)

Cette approche temporelle offre une vision dynamique des enjeux de durabilité, essentielle pour l'élaboration d'un plan d'action efficace.

Relyens a ainsi élaboré un diagnostic complet et approfondi de ses enjeux en matière de durabilité. Le Groupe dispose désormais d'une cartographie détaillée, offrant une base solide pour l'élaboration de stratégies adaptées et la prise de décisions éclairées en matière de responsabilité sociale et environnementale. Cette compréhension approfondie des impacts, risques et opportunités liés à la durabilité positionne Relyens de manière avantageuse pour répondre aux défis futurs et saisir les opportunités émergentes dans un contexte en constante évolution. Pour appuyer cette démarche, le Groupe a alloué des ressources directes dédiées, une équipe composée de 4 collaborateurs dotés de compétences techniques et polyvalentes (Finance, RSE, Gaz à effet de Serre et Investissement), dédiée à la mise en œuvre de la CSRD.

La cotation des enjeux de durabilité est une étape cruciale dans l'analyse de matérialité et l'élaboration d'une stratégie RSE efficace. Ce processus consiste à évaluer et hiérarchiser les différents enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) en fonction de leur importance pour Relyens et ses parties prenantes.

L'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière a été réalisée sur une échelle de 20 points. Cette cotation s'appuie sur une méthodologie rigoureuse, utilisant une formule spécifique et un barème détaillé, qui seront explicités ci-après. Cette approche quantitative permet une analyse précise et comparable des différents enjeux de durabilité, facilitant ainsi leur hiérarchisation et leur intégration dans la stratégie globale de l'entreprise.

La cotation repose sur quatre niveaux de classification (faible, modéré, élevé, très élevé), avec des échelles de probabilité d'occurrence des risques, qu'ils soient financiers, réputationnels ou légaux, inspirées de la méthodologie du Contrôle Interne Groupe. L'évaluation de l'impact a été menée lors d'ateliers de travail, en s'appuyant sur les résultats des cartographies des risques existantes. Les seuils de matérialité financière et d'impact découlent de cette méthodologie et s'appuient également sur des benchmarks sectoriels. Ces seuils ont été validés par le Comité de Pilotage (COPIL) du projet ainsi que par les dirigeants effectifs.

Ce processus garantit une prise de décision éclairée, alignée sur les enjeux prioritaires pour Relyens et ses parties prenantes, tout en renforçant la résilience et la performance de l'entreprise dans la durée.

Un enjeu est considéré comme matériel dès lors qu'au moins un des impacts, risques ou opportunités associés obtient une cotation égale ou supérieure à 10. Ce seuil a été fixé à 10/20 afin d'assurer une prise en compte rigoureuse et équilibrée des enjeux les plus significatifs, en distinguant ceux qui nécessitent une attention prioritaire et des actions concrètes. Cette approche garantit que les efforts sont concentrés sur les domaines présentant un impact ou une importance financière substantielle.

Ci-dessous le détail de la méthodologie de cotation :

Matérialité d'impact (axe des ordonnées)

La matérialité d'impact évalue :

- **La qualité de l'impact :** s'il est positif ou négatif
- **Le type d'effet :** avéré ou potentiel
- **La gravité de l'impact, qui est calculée par 3 critères :** l'importance (scale) de l'impact, la portée (scope : l'étendue de l'impact, sur les territoires et les populations), et la remédiabilité de l'impact.
- La probabilité d'occurrence

En résumé, la matérialité d'impact s'évalue de la manière suivante :

Matérialité d'impact = Gravité (Ampleur + Etendue + caractère irrémédiable) X Probabilité d'occurrence

Cotation		Ampleur	Etendue	Caractère irrémédiable	Probabilité d'occurrence
1	Faible	Limitée	Faible : •0 à 10% des personnes exposées touchées •Un site / entité concerné	Facile à remédier : court terme < 1 an	Peu probable / > 5 ans
2	Modéré	Modérée	Moyenne : •10 à 25% des personnes exposées touchées •Quelques sites / entités concernés	Remédiable, avec effort : moyen terme 1 – 5 ans	Probable / Tous les 4 ans < 1 fois par an
3	Elevé	Significative	Elevée : •25 à 75% des personnes exposées touchées •Plusieurs sites / entités concernés	Difficultés pour y remédier : long terme > 5 ans	Très probable / Tous les ans < 1 fois par trimestre
4	Très élevé	Elevée	Très élevée (Globale) •75 à 100% des personnes exposées touchées •Une majorité de site concernés / tout le groupe concerné	Irréversible	Actuel / > 1 fois par trimestre

Matérialité financière (axe des abscisses)

La matérialité financière évalue :

- **L'ampleur potentielle des incidences financières :** Le risque financier est utilisé comme critère prioritaire, mais les risques réputationnels ou légaux sont pris en compte lorsque l'estimation du risque financier s'avère difficile.
- **La probabilité d'occurrence :** la probabilité de survenance de l'impact.

En résumé, la matérialité financière s'évalue de la manière suivante :

Matérialité financière = Amplitude financière Ou Risque réputationnel Ou Risque légal X Probabilité d'occurrence

Le risque réputationnel et légal est utilisé uniquement lorsque le risque financier est difficile à utiliser.

Cotation		Risque financier	Risque réputationnel	Risque légal	Probabilité d'occurrence
1	Faible	0 – 50 000 €	Perte ou gain de réputation non mesurable ou limité auprès d'une partie prenante	Mise en cause ponctuelle sans suite juridique (non-conformité règlementaire ou contestation administrative)	Peu probable / > 5 ans
2	Modéré	50 000 € - 500 000 €	Dommage ou bénéfice ponctuel et réversible pour la réputation du Groupe	Mise en cause ponctuelle au titre de la responsabilité du Groupe, non-conformité règlementaire ou contestation administrative avec mise en demeure	Probable / Tous les 4 ans < 1 fois par an
3	Elevé	500 000 € - 1 M€	Atteinte ou bénéfice durable mais réversible à la réputation du Groupe	Mise en cause sérieuse au titre de la responsabilité civile du Groupe ou non-conformité règlementaire avec sanction administrative	Très probable / Tous les ans < 1 fois par trimestre
4	Très élevé	> 1 M€	Atteinte ou bénéfice profond, durable voire irréversible à la réputation du Groupe	Mise en cause pénale ou fermeture d'un site / entité par une autorité administrative	Actuel / > 1 fois par trimestre

La matrice de double matérialité est présentée ci-après. Validée par les dirigeants exécutifs et approuvée par le Conseil d'administration, elle est également présentée au Comité d'audit et fait l'objet d'une vérification par deux Organismes Tiers Indépendants (OTI) dans le cadre de ce rapport, assurant ainsi sa fiabilité et sa conformité.

Résultat :

Au total, 26 thèmes ont été identifiés, dont 18 ont été évalués comme matériels pour Relyens, parmi lesquels 3 concernent le portefeuille d'investissement en fonction de leur niveau d'importance. Les thèmes jugés les plus matériels sont ceux présentant un impact élevé, à la fois sous l'angle des perspectives d'impact et financières, avec un score supérieur à 10 sur les deux axes. Certains enjeux sont ainsi qualifiés de matériels importants, tandis que d'autres sont considérés comme matériels significatifs. La priorisation de ces enjeux par Relyens est établie selon leur niveau de cotation.

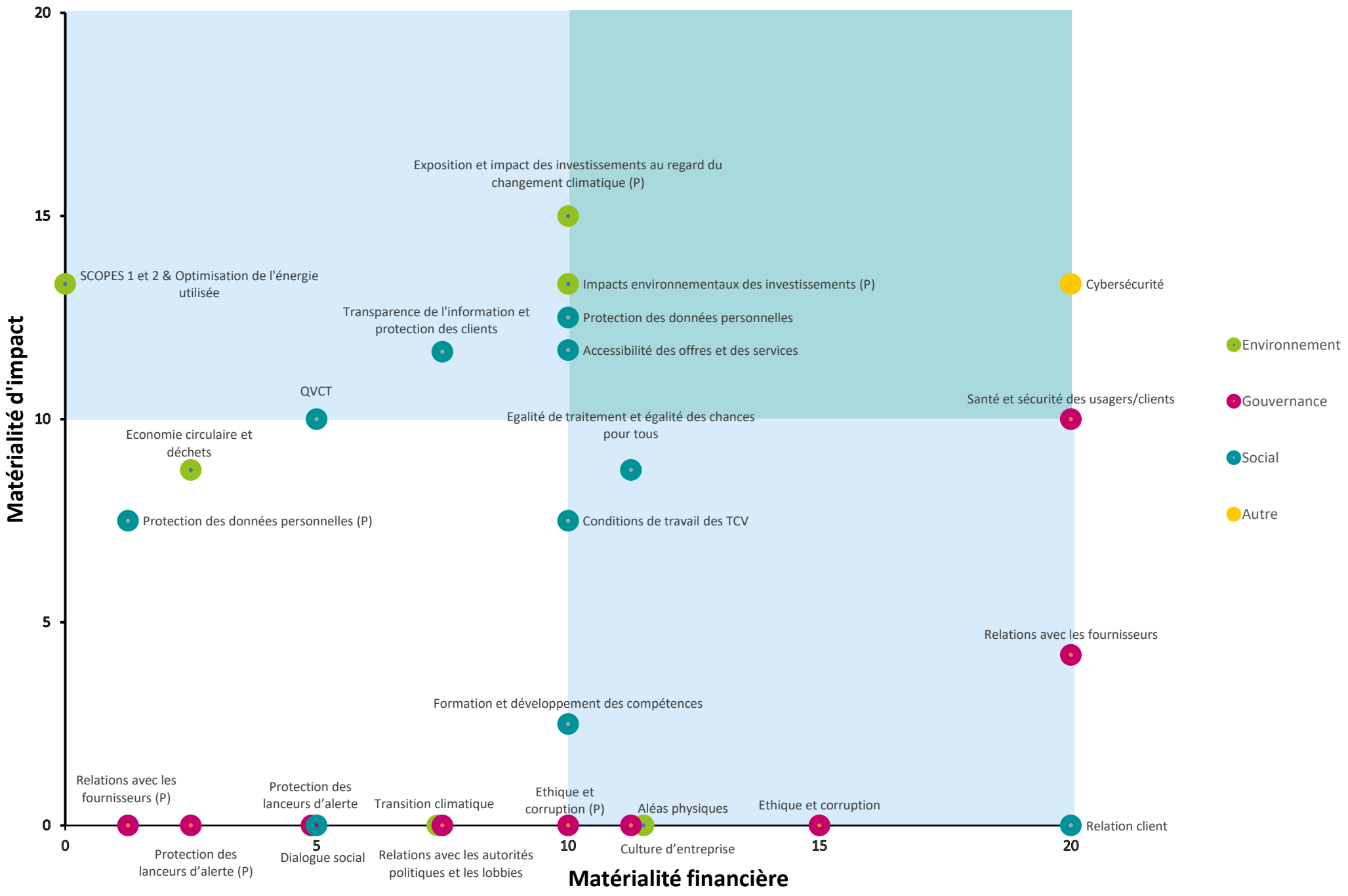
Matérialité d'impact
Matérialité financière
20
15
10
5
0
0
5
10
15
20
Exposition et impact des investissements au regard du changement climatique (P)
SCOPES 1 et 2 & Optimisation de l'énergie utilisée
Impacts environnementaux des investissements (P)
Cybersécurité
Transparence de l'information et protection des clients
Protection des données personnelles
Accessibilité des offres et des services
QVCT
Santé et sécurité des usagers/clients
Egalité de traitement et égalité des chances pour tous
Economie circulaire et déchets
Protection des données personnelles (P)
Conditions de travail des TCV
Relations avec les fournisseurs
Formation et développement des compétences
Relations avec les fournisseurs (P)
Protection des lanceurs d'alerte
Transition climatique
Ethique et corruption (P)
Aléas physiques
Ethique et corruption
Relation client
Protection des lanceurs d'alerte (P)
Dialogue social
Relations avec les autorités politiques et les lobbies
Culture d'entreprise
Environnement
Gouvernance
Social
Autre

1.4.2. Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise (IRO-2)

Table de concordance entre les ESRS et l'analyse de double matérialité

(P) : Enjeu lié au portefeuille d'investissements financiers de Relyens

Pilier	ESRS	Enjeu
Environnement	ESRS E1 : Changement climatique	Aléas physiques climatiques
	ESRS E1 : Changement climatique	SCOPES 1 et 2 & Optimisation de l'énergie utilisée
	ESRS E1 : Changement climatique	Exposition et impact des investissements au regard du changement climatique (P)
	ESRS E2-E5 : Pollution, eau et ressources marines, biodiversité et écosystème, utilisation des ressources et économie circulaire	Impacts environnementaux des investissements (P)
Social	ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise	Qualité de vie et des conditions de travail
	ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise	Egalité de traitement et égalité des chances pour tous
	ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise	Formation et développement des compétences
	ESRS S2 : Travailleurs de la chaîne de valeur	Conditions de travail des TCV
	ESRS S4 : Consommateurs et utilisateurs finaux	Protection des données personnelles
	ESRS S4 : Consommateurs et utilisateurs finaux	Relation client
	ESRS S4 : Consommateurs et utilisateurs finaux	Santé et sécurité des usagers/clients
	ESRS S4 : Consommateurs et utilisateurs finaux	Transparence de l'information et protection des clients
	ESRS S4 : Consommateurs et utilisateurs finaux	Accessibilité des offres et des services
Gouvernance	ESRS G1 : Conduite des affaires	Culture d'entreprise
	ESRS G1 : Conduite des affaires	Ethique et corruption
	ESRS G1 : Conduite des affaires	Relations avec les fournisseurs
	ESRS G1 : Conduite des affaires	Ethique et corruption (P)
Autre	ESRS spécifique à l'entité	Cybersécurité

Description par enjeu des impacts, risques et opportunités matériels

Thèmes environnementaux matériels

- **Aléas physiques climatiques**

Pour Relyens, les aléas climatiques constituent un **risque matériel à court terme** pour ses activités directes. L'entreprise fait face à des menaces significatives telles que les inondations, les incendies de forêt et les vagues de chaleur, qui exercent une pression croissante sur son modèle économique, en particulier dans le secteur de l'assurance santé. Ces phénomènes entraînent une augmentation considérable des coûts de prise en charge, en raison des impacts sanitaires liés à la pollution ainsi que des dommages matériels qu'ils provoquent.

Risque : risque financier pour Relyens. Cette situation peut entrainer une hausse substantielle des charges de sinistres, compromettant ainsi l'équilibre du modèle économique du fait d'une dégradation du résultat d'exploitation.

Politique : face à ces défis, l'adaptation des activités de Relyens apparaît comme une nécessité, notamment dans les zones les plus exposées comme l'Espagne. Une approche proactive d'anticipation et de gestion des risques est indispensable pour atténuer les effets des aléas climatiques et assurer la pérennité financière de l'entreprise. Afin de maitriser et de limiter ce risque, Relyens travaille à la mise en place d'une politique dédiée au cours de l'exercice 2025.

Responsable de la gestion de l'IRO : la gestion de ce risque est placée sous la responsabilité du département Assurance et Performance (en charge de la mise en œuvre et du suivi de la politique de souscription et de provisionnement du Groupe), qui définira et mettra en œuvre les politiques, objectifs et plans d'action associés. Ces éléments sont détaillés dans la section **2. Responsabilité environnementale.**

- **Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES)**

Les émissions de GES issues des activités directes (Scopes 1 et 2) ainsi que des activités indirectes (Scope 3) de Relyens représentent un enjeu environnemental majeur. Un **impact négatif matériel** a ainsi été identifié à **court terme**. En effet, les déplacements professionnels, les achats de biens et services et la digitalisation contribuent significativement à l'empreinte carbone de l'organisation, rendant indispensable un encadrement pour en limiter les effets.

Impact : négatif sur l'environnement (dérèglement climatique).

Politique : à ce jour, Relyens travaille à l'élaboration d'une politique de réduction des émissions de GES.

Responsable de la gestion de l'IRO : la gestion de ces impacts relève de la responsabilité du **Département Identité et Engagement** chargé de la mise en œuvre et du suivi des actions en matière de RSE.

Les politiques, objectifs et plans d'action associés sont détaillés dans la section **2. Responsabilité environnementale.**

- **Exposition et impact des investissements au regard du changement climatique (P)**

Relyens a identifié **un impact** matériel **négatif à court terme** sur sa chaîne de valeur en raison des émissions de GES générées par son portefeuille d'investissement.

De même, Relyens a identifié un **risque matériel à court terme** lié au changement climatique pouvant affecter la valeur et la rentabilité de son portefeuille d'investissement.

Risque : risque financier pour Relyens de perte de valeur des actifs mal notés selon les critères ESG ou exposés aux risques climatiques, qu'ils soient physiques ou liés à la transition. La perte de valeur entrainerait une détérioration du résultat financier de Relyens. De plus, l'évolution des réglementations et des attentes du marché peut entraîner des coûts supplémentaires et un risque réputationnel lié aux investissements dans des secteurs controversés.

Politique : pour répondre à cet enjeu, Relyens fait évoluer chaque année sa charte d'investissement socialement responsable afin de s'adapter aux défis croissants et en constante évolution de l'investissement responsable.

Responsable du management de l'IRO : La gestion de cet enjeu est sous la responsabilité du Département Investissements.

Les politiques, objectifs et plans d'action associés sont détaillés dans la section **2. Responsabilité environnementale.**

- **Impacts environnementaux des investissements (P)**

Relyens a identifié un **impact négatif matériel à court terme** de son portefeuille d'investissement sur l'environnement. Il se manifeste à travers plusieurs axes :

- **Pollution :** contamination des sols, de l'air et de l'eau, notamment dans les entreprises industrielles et le secteur de la santé ;
- **Gestion de l'eau :** pressions exercées sur la ressource en eau, en particulier dans l'immobilier et l'industrie ;
- **Biodiversité :** perte et dégradation de la biodiversité affectant plusieurs secteurs tels que l'immobilier, l'industrie, ainsi que le voyage et les loisirs ;
- **Épuisement des ressources et production de déchets :** pollution générée par la gestion des déchets (immobilier, santé, télécommunications) et par l'extraction de matières premières (industrie, télécommunications).

Par ailleurs, un **risque financier de perte de valeur à court terme** a été identifié pour les actifs les moins bien notés selon les critères ESG. Ces actifs sont susceptibles de subir une dépréciation financière, affectant ainsi l'attractivité du portefeuille et, par conséquent, les performances financières de Relyens (résultat financier).

Cependant, cet enjeu présente également une **opportunité** stratégique matérielle à court terme, puisque les investissements responsables permettent à Relyens de renforcer sa réputation en tant qu'acteur engagé dans des pratiques durables. En intégrant les critères ESG dans ses décisions d'investissement, l'entreprise peut non seulement améliorer la perception de ses parties prenantes, mais aussi accroître la valeur des actifs les plus performants sur le plan environnemental.

Politique : afin de répondre à ces défis, Relyens a mis en place une charte d'investissement socialement responsable, garantissant une gestion rigoureuse et alignée sur ses engagements en matière de durabilité.

Responsable du management de l'IRO : la responsabilité de cette démarche incombe au **Département Investissements**, qui pilote les actions mises en œuvre.

Les politiques, objectifs et plans d'action associés sont détaillés dans la section **2.2.3 Gestion des impacts, risques et opportunités** du rapport.

Enjeux sociaux matériels :

- **Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT)**

Un **impact négatif matériel à court terme** de ses activités directes a été identifié concernant la Qualité de Vie et des Conditions de Travail, notamment dans le cadre des activités directes de Relyens. Une dégradation des

conditions de travail pourrait avoir des répercussions sur le bien-être, la santé et la sécurité des collaborateurs, se traduisant par une augmentation des arrêts de travail, des maladies professionnelles ou encore des risques psychosociaux tels que le stress ou le burnout.

Cet impact négatif ne se limite pas à la satisfaction des collaborateurs, mais affecte également la performance globale de l'entreprise, pouvant entraîner une baisse de productivité et une dégradation du résultat d'exploitation.

Politique : la politique QVCT de Relyens contient plusieurs actions dont l'objectif est d'atténuer cet impact négatif.

Management de l'IRO : la gestion de cet enjeu est placée sous la responsabilité du Département des Ressources Humaines et Change Management.

Les politiques, objectifs et plans d'action associés sont détaillés dans la section **3.1 Personnel de l'entreprise.**

- **Egalité de traitement et égalité des chances pour tous**

Relyens identifie un **risque réputationnel à court terme** lié à ses activités directes. Tout manquement à ses engagements en matière d'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations pourrait exposer l'entreprise à des sanctions juridiques, des coûts financiers significatifs, ainsi qu'à une détérioration de son image et une perte de confiance de la part de ses parties prenantes.

Politique : la politique d'égalité professionnelle de Relyens permet de prévenir et gérer ce risque.

Management de l'IRO : la gestion de cet enjeu est placée sous la responsabilité du Département des Ressources Humaines et Change Management.

Les politiques, objectifs et plans d'action associés sont détaillés dans la section **3.1 Personnel de l'entreprise.**

- **Formation et développement des compétences**

La formation constitue un enjeu stratégique pour les activités directes de Relyens, impactant à la fois sa compétitivité, l'employabilité de ses collaborateurs et son développement sur de nouveaux marchés.

Le risque matériel à court terme identifié concerne la perte de compétitivité, de marchés et d'attractivité, ainsi que l'augmentation des coûts liés aux départs, en raison d'une politique de formation déconnectée de la stratégie globale de Relyens. Une inadéquation entre les besoins réels des métiers et les formations proposées pourrait entraîner une baisse des compétences clés, compromettant ainsi la performance (dégradation du résultat d'exploitation) et l'évolution de l'entreprise.

L'impact matériel identifié **à court terme** est la perte d'employabilité des collaborateurs, directement liée à une offre de formation insuffisamment adaptée aux évolutions des compétences requises. Une telle situation pourrait générer des difficultés d'adaptation aux nouvelles exigences du marché et limiter les perspectives de développement professionnel des employés, réduisant ainsi leur engagement et leur contribution à la performance globale de l'entreprise.

À l'inverse, la formation représente également une **opportunité stratégique** matérielle à court terme pour les activités directes de Relyens. En renforçant l'expertise des collaborateurs dans des domaines clés tels que le digital et l'intelligence artificielle (IA), l'entreprise peut se positionner sur de nouveaux marchés et accélérer le développement de nouvelles offres de services. Une politique de formation bien structurée et alignée avec les axes de transformation stratégique de Relyens permet de renforcer son attractivité, d'anticiper les évolutions du marché et d'accroître son développement commercial et sa compétitivité. (Développement de nouveaux marchés, hausse des produits d'exploitations)

Politique : la politique de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences couvre cet enjeu

Management de l'IRO : la gestion de cet enjeu est placée sous la responsabilité du Département des Ressources Humaines et Change Management.

Les éléments détaillés sur cette thématique (politique, cibles et plans d'actions) sont disponibles dans la section **3.1 Personnel de l'entreprise.**

- **Conditions de travail des Travailleurs de la Chaîne de Valeur (TCV)**

Les conditions de travail des TCV constituent un enjeu important pour Relyens dans le cadre de ses activités directes. **Un risque matériel a été identifié à court terme** en lien avec la conformité aux lois du travail, notamment en ce qui concerne les exigences légales et éthiques applicables aux partenaires et sous-traitants de la chaîne de valeur.

Le **risque matériel identifié est à la fois réputationnel et légal**, avec la possibilité de litiges, de sanctions et de condamnations en cas de non-conformité aux réglementations en vigueur. Le non-respect des normes du travail pourrait gravement nuire à l'image de l'entreprise, compromettant sa crédibilité auprès de ses parties prenantes,

notamment les clients, les investisseurs et les organismes de régulation. La diversité des cadres réglementaires et les différences culturelles dans la gestion des ressources humaines exposent l'entreprise à des risques accrus de non-conformité, susceptibles d'entraîner des litiges et de nuire à son positionnement international.

Politique : le Code éthique du Groupe constitue un outil clé pour s'assurer que les valeurs et engagements de Relyens sont appliqués de manière uniforme à l'ensemble de ses parties prenantes directes.

Management de l'IRO : la gestion de ce risque est placée sous la responsabilité du **Département Juridique**, qui veille à l'application des exigences réglementaires et à la mise en œuvre de mesures préventives pour garantir la conformité.

Les principes et actions associés à cette démarche sont détaillés dans la section **3.2 Travailleurs de la chaîne de valeur** du rapport.

- **Protection des données personnelles**

Relyens a identifié un **impact négatif potentiel à court terme** et **un risque à court terme** concernant la protection des données personnelles dans le cadre de ces activités directes.

Risque réputationnel : une violation ou une fuite des données personnelles des clients de Relyens pourrait entraîner une atteinte grave de leur droit à la vie privée. Cette situation pourrait engendrer une perte de confiance de la part des clients et porter préjudice à la réputation de l'organisation. Cela pourrait également dégrader le chiffre d'affaires de l'organisation et ainsi son résultat d'exploitation.

Impact négatif potentiel : en cas de non-conformité aux réglementations en vigueur, telles que le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), Relyens s'expose à des risques juridiques et financiers significatifs. Ces risques incluent des sanctions administratives, des pénalités financières élevées ainsi que d'éventuelles poursuites judiciaires. De plus, la divulgation accidentelle de données personnelles pourrait entraîner des répercussions négatives sur l'image et la crédibilité de l'organisation.

Politiques : pour renforcer son engagement en matière de protection des données, Relyens a adopté une charte publique d'engagement qui définit les principes directeurs et les actions concrètes visant à sécuriser les données personnelles et à sensibiliser l'ensemble des parties prenantes.

En complément, une politique de Gouvernance Data Privacy a été mise en place afin d'assurer la conformité de l'organisation aux dispositions du RGPD et de garantir une gestion responsable et transparente des données à caractère personnel.

Management de l'IRO : le Département Juridique et le Délégué à la protection des données du Groupe sont les garants de cet IRO, assurant une veille réglementaire et la mise en œuvre de mesures de protection adaptées.

Les éléments détaillés sur cette thématique (politique, cibles et plans d'actions) sont disponibles dans la section **3.3 Consommateurs et utilisateurs finaux.**

- **Relation client**

La relation client est un levier essentiel pour fidéliser les utilisateurs et attirer de nouveaux sociétaires. Une expérience client personnalisée et une politique de satisfaction reconnue renforcent la confiance des usagers tout en consolidant la position de Relyens sur son marché.

Dans le cadre de ses activités directes, Relyens identifie une **opportunité stratégique à moyen terme** pour attirer de nouveaux clients en s'appuyant sur une politique de qualité et de satisfaction reconnue. Cette approche vise à renforcer la confiance des clients existants tout en séduisant de nouveaux prospects grâce à une offre de services répondant aux attentes les plus élevées en matière de performance et de fiabilité.

Cette opportunité à moyen terme pourrait permettre à Relyens une hausse de son chiffre d'affaires et potentiellement de son résultat d'exploitation.

Politique : Relyens formalisera au cours de l'année prochaine une politique visant à optimiser la gestion de cette opportunité.

Management de l'enjeu : la gestion de cette opportunité est sous la responsabilité du **Département Marketing**, qui joue un rôle clé dans la mise en œuvre de démarches visant à optimiser l'expérience client et à promouvoir la valeur ajoutée des services de Relyens.

La gestion, les objectifs et plans d'action associés sont détaillés dans la section **3.3 Consommateurs et utilisateurs finaux** du rapport.

- **Santé et sécurité des usagers / clients**

Relyens identifie une **opportunité significative à court terme** pour ses activités directes dans le développement de services destinés aux établissements de santé et aux acteurs territoriaux. Ces services sont principalement axés vers la prévention des risques, la protection du personnel et une gestion proactive des risques liés à la santé et à la sécurité. En proposant des solutions innovantes et adaptées aux besoins spécifiques des établissements de santé, Relyens peut renforcer sa position de partenaire de confiance dans le secteur et ainsi accroître son développement commercial et donc son chiffre d'affaires.

En parallèle, Relyens met en avant **un impact matériel positif** de ses activités directes grâce à la mise à disposition de solutions innovantes qui contribuent à la réduction des risques RH, médicaux et technologiques. Ces solutions visent à offrir une réponse proactive aux établissements de santé et aux acteurs territoriaux, leur permettant de mieux gérer les risques et d'assurer un environnement sécurisé pour leurs patients et leur personnel.

Enfin, Relyens a identifié **un impact négatif potentiel** de ses activités directes lié aux difficultés rencontrées par les victimes pour faire valoir leurs droits en cas de sinistre, ainsi qu'aux surcoûts éventuels pour l'entreprise.

Politique : Relyens travaille sur la mise en place d'une politique dédiée permettant de couvrir cet enjeu.

Management de l'enjeu : la gestion de cet enjeu est assurée par le **Département Marketing**, en collaboration étroite avec les Business Units et les centres d'activités.

Le détail des mesures et actions sont détaillés dans la partie **3.3 Consommateurs et utilisateurs finaux** du rapport.

- **Transparence de l'information et protection des clients**

Relyens a identifié un **risque réputationnel à court terme** relatif à la transparence de l'information. Un manque de transparence peut entraîner une perte de parts de marché due à l'insatisfaction des clients face à des services perçus comme de mauvaise qualité, favorisant ainsi la concurrence. Un risque réputationnel du fait de la perception négative des clients peut nuire durablement à l'image de l'organisation.

Politique : Relyens dispose d'une politique de surveillance de la gouvernance des produits (POG) alignée sur les principes énoncés par la Directive de Distribution d'Assurance (DDA). Cette politique assure une transparence accrue des produits proposés.

Management de l'enjeu : cet enjeu est sous la responsabilité du Département Marketing.

Les politiques et actions relatifs à cet enjeu sont détaillés dans la partie **3.3 Consommateurs et utilisateurs finaux** du rapport.

- **Accessibilité des offres et des services**

Relyens identifie un **impact négatif potentiel** lié à l'accessibilité de ses services notamment lors d'une déclaration de sinistre, qui pourrait engendrer des surcoûts importants pour ses sociétaires. Une gestion insuffisante des risques de santé et de sécurité pourrait entraîner une augmentation significative de la sinistralité, rendant difficile la soutenabilité financière des couvertures proposées. Cette situation pourrait aboutir à moyen terme à l'exclusion de certains sociétaires, confrontés à des primes d'assurance devenues trop élevées ou à l'impossibilité d'obtenir une couverture adéquate.

De même, Relyens identifie une **opportunité à court terme** de développement de produits et services accessibles pour les populations vulnérables. La mise en place d'offres de protection contre les risques cyber permet de réduire les coûts d'assurance pour les clients, renforçant ainsi l'inclusivité et la sécurité des services proposés.

Politique : Relyens n'a pas à ce jour formalisé de politique écrite pour manager cet impact et cette opportunité même si des actions sont mises en place, notamment le développement de solutions de préventions et pilotage.

Management de l'enjeu : face à ce défi, **le Département Marketing**, en collaboration avec les centres d'activités (cyber et RH), œuvre activement pour identifier et mettre en place des solutions adaptées. L'objectif est de maîtriser les coûts et de proposer des dispositifs de prévention efficaces, garantissant ainsi la pérennité des services et l'accessibilité des couvertures pour l'ensemble des sociétaires.

Le détail des mesures et actions est abordé dans la partie **3.3 Consommateurs et utilisateurs finaux** du rapport.

Thèmes de gouvernance matériels

- **Culture d'entreprise**

Une opportunité financière matérielle à court terme identifiée par Relyens réside dans la promotion d'une culture d'entreprise forte et alignée sur des objectifs sociaux et environnementaux ambitieux. Une culture d'entreprise engagée favorise l'attractivité de l'organisation en attirant de nouveaux talents et partenaires tout en renforçant sa réputation. Le statut de société à mission, acquis par Relyens en 2021, représente un levier stratégique qui permet de se différencier, d'instaurer une relation de confiance durable avec les parties prenantes et d'affirmer son positionnement responsable et innovant.

Cette attractivité accrue contribuerait à réduire les coûts de recrutement, allégeant ainsi les charges d'exploitation, tout en attirant de nouveaux clients, ce qui augmenterait les produits d'exploitation. Par conséquent, cela permettrait d'améliorer durablement le résultat d'exploitation du Groupe.

Politiques : Les politiques encadrant la culture d'entreprise sont le Code éthique Groupe et la politique de Qualité de Vie est des Conditions de Travail de Relyens.

Management de l'enjeu : la gestion de cette opportunité est sous la responsabilité du Département des Ressources Humaines et Change Management et celle du Département Identité et Engagement.

Les détails relatifs à cette opportunité, les politiques et les actions sont développés dans la partie **4. Responsabilité liée à la gouvernance** du rapport.

- **Ethique et corruption**

Relyens identifie un **risque matériel à court terme** de ses activités directes en matière d'éthique des affaires et de corruption, principalement lié au non-respect des réglementations en vigueur. Ce non-respect peut entraîner des sanctions financières, des amendes, voire d'autres pénalités qui pourraient avoir un impact direct sur le résultat d'exploitation de l'entreprise ainsi que sur sa réputation.

Politiques : différentes politiques existent afin de manager ce risque : le Code éthique Groupe, la procédure Anti-Fraude, la note de service Dons et Mécénat, la note de service Cadeaux et Invitations et la procédure Alerte Professionnelle.

Management de l'enjeu : la gestion de ce risque est assurée par le **Département Juridique**, qui veille à la mise en œuvre et au suivi des dispositifs de conformité et de contrôle interne afin d'assurer une conduite des affaires éthique et transparente.

Les politiques et actions mises en place pour prévenir et gérer ce risque sont détaillées dans la partie **4. Responsabilité liée à la gouvernance** du rapport.

- **Relations avec les fournisseurs**

Relyens identifie un **risque matériel potentiel à court terme** lié aux relations avec ses fournisseurs et prestataires, dans le cas de pratiques non responsables ou de la perte de fournisseurs stratégiques. Ces situations peuvent engendrer des impacts financiers et réputationnels significatifs pour l'entreprise, compromettant ainsi sa capacité à maintenir des opérations efficaces et conformes à ses engagements en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Ce risque pourrait impacter les opérations de la société et donc son résultat d'exploitation.

Politique : la note Achats Groupe est en cours de refonte et Relyens travaille à la rédaction d'une politique d'achats responsables ainsi qu'à une Charte d'achats responsables, visant à renforcer ses engagements en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Management de l'enjeu : la gestion de ce risque est sous la responsabilité du Département Juridique avec le support du Département Identité et Engagement et du Département Finance.

Les politiques et actions mises en place sont détaillées dans la partie **4. Responsabilité liée à la gouvernance**.

- **Ethique et corruption (P)**

Relyens identifie un **risque significatif à court terme** en lien avec les pratiques controversées au sein des entreprises de son portefeuille d'investissement et donc sur sa chaîne de valeur. Des pratiques, incluant la corruption et le blanchiment d'argent, peuvent entraîner une perte de valeur ou de rentabilité, affectant ainsi les performances financières (dégradation du résultat financier) et la réputation du Groupe. Ce risque peut également compromettre la confiance des parties prenantes et la conformité aux exigences réglementaires en matière d'investissement responsable.

Politiques : Relyens s'est doté d'une Charte d'engagement et de vote appliquée aux sociétés de son portefeuille, ainsi que d'une Charte d'investissement socialement responsable, permettant d'atténuer ce risque et de garantir des pratiques conformes aux valeurs du Groupe.

Management de l'enjeu : la gestion de cet enjeu est placée sous la responsabilité du **Département Investissements**, qui veille à la mise en œuvre de ces politiques et à leur suivi rigoureux.

Le détail des politiques et des actions mises en place est présenté dans la partie **4. Responsabilité liée à la gouvernance** du rapport.

Thème spécifique à l'entité

- **Cybersécurité**

Relyens a identifié dans ses activités directives un **risque juridique et financier potentiel** lié à la fuite de données confidentielles. Une telle situation pourrait entraîner des coûts significatifs, non seulement en raison des sanctions réglementaires, mais également à cause des interruptions temporaires d'activité, par exemple en cas d'attaques cybernétiques ou de pannes majeures. Au-delà des pertes financières immédiates (dégradation du résultat d'exploitation), ces interruptions risquent également de porter atteinte à la crédibilité de l'organisation et à la confiance de ses partenaires.

De même, Relyens a identifié **un potentiel impact matériel négatif** sur les droits des clients et des partenaires. Une fuite de données personnelles pourrait non seulement constituer une atteinte directe à la vie privée des individus concernés, mais également engendrer des litiges, altérer durablement la relation de confiance et nuire à l'image de l'organisation.

Politique : Relyens a une politique de Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI), structuré selon la norme ISO 27001, qui couvre tous les aspects liés à la protection des données, la gestion des risques et la conformité.

Management de l'enjeu : le management de l'enjeu relatif à la cybersécurité est sous la responsabilité du **Département Technology.**

Le détail des politiques et des actions mises en place est présenté dans la partie **5. Responsabilité liée à des ESRS Spécifiques** du rapport.

Publication des sujets jugés significatifs

Pour identifier les informations matérielles à publier concernant les impacts, risques et opportunités jugés significatifs, Relyens a procédé à une analyse approfondie de chaque Data Point (DP) afin de déterminer sa matérialité.

Liste des points de données dans les normes transverses et thématiques dérivées des autres textes législatifs de l'UE en application de la norme ESRS 2, appendice B

La liste des points de donnés est disponible dans l'annexe 4 section **6.4.**

2. RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE

2.1. Publications d'informations en vertu de l'article 8 du règlement 2020/852 (règlement sur la taxonomie)

Contexte et informations générales

La Taxonomie européenne s'inscrit dans une série de réformes majeures entreprises par l'Union européenne pour atteindre ses objectifs environnementaux et climatiques dans le cadre du Pacte Vert pour l'Europe. Ce dernier vise la neutralité carbone d'ici 2050, tout en stimulant une croissance économique durable. Le règlement (UE) 2020/852 sur la Taxonomie, entré en vigueur en juillet 2020, est l'un des instruments clés de cette ambition, fournissant un cadre harmonisé pour déterminer quelles activités économiques peuvent être considérées comme durables du point de vue environnemental.

Dans le cadre de la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), qui remplace la directive NFRD (Non-Financial Reporting Directive) à partir de 2024, les entreprises doivent non seulement renforcer la transparence sur leurs impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), mais aussi rendre compte plus précisément de la part de leurs activités éligibles et alignées sur la Taxonomie européenne. Le cadre de reporting élargi impose aux entreprises comme Relyens de fournir des informations précises et vérifiables sur leurs activités conformes à la Taxonomie, assurant ainsi la cohérence et la comparabilité des données à l'échelle européenne.

Pour Relyens, une entreprise résolument tournée vers la gestion des risques et la protection des acteurs de la santé et des territoires, cette réglementation est une opportunité de démontrer son engagement en faveur d'une transition durable. Dans ce contexte, notre démarche consiste à évaluer en profondeur les activités du Groupe, afin d'identifier celles qui contribuent aux objectifs environnementaux de la Taxonomie. Ce processus inclut une analyse rigoureuse des critères d'éligibilité, des investissements dans les secteurs durables, ainsi qu'une évaluation continue de la conformité aux exigences du cadre européen.

En tant que groupe d'assurance, Relyens est tenu de publier un Indicateur Clé de Performance (ICP) relatif aux activités de souscription. Cet indicateur reflète la proportion des "primes brutes émises" conformes à la Taxonomie pour les services d'assurance non-vie liés à la souscription de risques climatiques, par rapport au total des primes brutes émises dans le secteur de l'assurance non-vie.

De plus, Relyens doit publier un ICP concernant ses investissements. Celui-ci représente la moyenne pondérée des investissements orientés vers le financement ou associés à des activités économiques alignées avec la Taxonomie. Cet indicateur vise à mesurer la contribution des institutions financières, telles que les assureurs, à la réorientation des flux de capitaux vers des activités économiques plus durables.

Pour qu'une activité économique soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit satisfaire trois conditions cumulatives essentielles :

- **Contribution Substantielle (CS)**

L'activité doit contribuer de manière significative à l'un des six objectifs environnementaux définis par la Taxonomie, en respectant les critères d'examen technique spécifiques établis pour cet objectif.

- **Absence de Préjudice Important (DNSH - Do No Significant Harm)**

L'activité ne doit pas causer de dommages significatifs aux autres objectifs environnementaux. Cela garantit qu'une contribution positive dans un domaine ne se fait pas au détriment d'autres enjeux environnementaux.

- **Respect des Garanties Minimales (MS - Minimum Safeguards)**

L'activité doit être conduite dans le respect des principes internationaux en matière de droits de l'homme, de gouvernance et de transparence. Cela inclut notamment le respect de la Charte internationale des Droits de l'Homme, des principes directeurs de l'OCDE et de l'ONU, ainsi que l'application des principes de diligence raisonnable en matière de corruption, de fiscalité et de droit de la concurrence.

Seules les activités respectant simultanément ces trois conditions peuvent être qualifiées d'activités alignées, signifiant qu'elles jouent un rôle actif dans la transition écologique sans générer d'externalités négatives significatives et en respectant des standards de responsabilité sociétale et éthique.

2.1.1. ICP de souscription pour les entreprises d'assurance non-vie et de réassurance

Activités de souscription Non-Vie éligibles et alignées à la taxonomie européenne

Activités éligibles à la Taxonomie

Selon l'Acte délégué relatif aux objectifs climatiques, les services d'assurance relevant des huit branches d'assurance et de réassurance non-vie définies par Solvabilité II sont considérés comme éligibles à la Taxonomie dès lors qu'ils prévoient des dispositions couvrant les dangers climatiques.

Toutefois, conformément aux pratiques de Place, seules trois de ces huit branches ont été identifiées comme éligibles à partir de l'arrêté des comptes 2021 :

- autre assurance des véhicules à moteur ;
- assurance maritime, aérienne et transport ;
- assurance incendie et autres dommages aux biens.

Dans ce cadre, Relyens a identifié deux lignes d'activités regroupant des produits d'assurance ou de réassurance intégrant généralement la couverture des risques climatiques :

- autre assurance des véhicules à moteur (hors assurance de responsabilité civile automobile) ;
- assurance incendie et autres dommages aux biens.

Ainsi, la part des primes brutes issues de ces deux branches a été reconnue comme éligible à la Taxonomie. En revanche, l'activité principale de Relyens, à savoir la Responsabilité Civile Médicale, n'est pas éligible à la Taxonomie.

Activités alignées à la Taxonomie

Pour que les primes soient considérées comme alignées à la taxonomie, celles-ci doivent démontrer leur contribution à l'adaptation au changement climatique. Ainsi, les produits d'assurance non-vie doivent satisfaire simultanément les cinq critères techniques suivants :

- **Critère 1** : Leadership en matière de modélisation et de tarification des risques climatiques ;
- **Critère 2** : Conception du produit intégrant la prise en compte de mesure de prévention ;
- **Critère 3** : Solutions de couverture d'assurance innovantes ;
- **Critère 4 :** Partage des données auprès des autorités publiques à des fins de recherche ;
- **Critère 5 :** Haut niveau de service en situation post-catastrophe.

L'ensemble des primes éligibles de Relyens répond de manière exhaustive aux cinq critères techniques mentionnés. Dans cette logique, Relyens intègre les données d'exposition aux risques climatiques de ses sociétaires dans l'élaboration de ses tarifs d'assurance. Lors de chaque nouveau contrat ou renouvellement, l'assureur évalue le niveau de risque net propre à chaque sociétaire. Ceux qui adoptent des mesures de prévention efficaces, réduisant leur risque net, bénéficient de tarifs avantageux, reflétant la diminution globale des risques auxquels ils sont exposés. Cette approche constitue non seulement une incitation directe à la prévention, mais améliore également la gestion des risques climatiques.

Pour être alignée à la Taxonomie européenne, une activité doit également respecter les critères DNSH. Dans le cadre du ratio souscription, un seul DNSH atténuation doit être validé : les primes provenant des polices couvrant l'extraction, le stockage, le transport ou la fabrication de combustibles fossiles ou couvrant l'utilisation de véhicules, de biens immobiliers ou d'autres actifs dédiés à de telles fins, ont été exclues du montant des primes alignées sur la Taxonomie. Relyens ne proposant pas de primes dans ces domaines, ce DNSH est donc respecté.

Par ailleurs, une activité alignée doit respecter les garanties sociales minimales (Minimum Safeguards – MS), qui couvrent notamment les droits de l'homme, la lutte contre la corruption, la fiscalité et la concurrence loyale. Relyens répond à ces exigences à travers les mesures suivantes :

- **Droits de l'homme :** conformité aux Principes directeurs de l'OCDE, aucun cas de condamnation, et des salariés exclusivement basés dans l'UE ;
- **Corruption :** mise en place d'un dispositif anti-corruption, aucune condamnation ;
- **Fiscalité :** expertise interne dédiée, veille fiscale dans les pays d'implantation, et recours à des prestataires spécialisés pour assurer la conformité ;
- **Concurrence loyale :** aucune condamnation. La majorité des clients de Relyens sont acquis via des appels d'offres, assurant une mise en concurrence équitable, une transparence accrue et le respect des règles de concurrence loyale.

Compte tenu des critères de sélection évoqués ci-dessus, le résultat de Relyens est présenté ci-après :

	Contribution substantielle à l'adaptation du changement climatique			DNSH (Absence de préjudice important)					
Activités économiques	**Montant absolu des primes, année t**	**Proportion des primes année t**	**Proportion des primes année t-1**	**Atténuation du changement climatique**	**Ressources aquatiques et marines**	**Économie circulaire**	**Pollution**	**Biodiversité et écosystèmes**	**Garantes minimales**
	En K €	**%**		Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non
A.1 Activités de souscription en assurance et réassurance non-vie alignées sur la taxonomie (durables sur le plan environnemental)	3 801	0,6%		Oui	N/a	N/a	N/a	N/a	Oui
A.1.1 Dont réassurés									
A.1.2 Dont provenant d'activités de réassurance									
A.1.2.1 Dont réassurés (rétrocession)									
A.2 Activités de souscription en assurance et réassurance non-vie éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (activités non alignées sur la taxonomie)	0	0%							
B. Activités de souscription d'assurance et de réassurance non-vie non éligibles de la taxonomie	582 404	99,4%							
Total (A.1 + A.2 + B)	586 204	100%							

Dans le cadre de la Taxonomie, Relyens ne publie pas la part des primes réassurées.

2.1.2. ICP : Part des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance qui sont destinés à financer des activités alignées sur la taxonomie, ou associés à de telles activités, par rapport au total de ses investissements

Part des investissements de l'entreprise éligibles et alignés à la taxonomie

Actifs éligibles à la Taxonomie

Pour l'ICP Investissement, les assureurs dépendent des publications des entreprises non financières pour analyser l'alignement de leurs propres activités. Cela repose sur l'évaluation réalisée par ces entreprises, qui doivent identifier leurs activités éligibles et alignées en respectant les critères de contribution substantielle, de DNSH et de garanties minimales.

Les actifs couverts par le ratio investissement (dénominateur) incluent l'ensemble des actifs sous gestion, à l'exception des investissements réalisés dans des entités souveraines. Le dénominateur inclut également les comptes de trésorerie, instruments dérivés et entreprises non assujetties à la NFRD. En revanche, le numérateur exclut bien ces trois dernières catégories d'actifs cités.

Actifs alignés à la Taxonomie

Au numérateur, seules les entreprises soumises à la NFRD et tenues de publier des indicateurs relatifs à la taxonomie européenne sont prises en compte. Relyens a recueilli les informations sur les émetteurs sous-jacents en interne, en s'appuyant sur les données certifiées et publiées par ces derniers.

Les actifs immobiliers sont également inclus au numérateur (et dénominateur) pour déterminer si les immeubles sont alignés ou non ; trois conditions doivent être remplies :

- Critères techniques
- Conformité au principe de "Do No Significant Harm – Adaptation''
- Garanties minimales sociales

Conformément au règlement délégué 2021/2139, la validation des critères techniques repose sur plusieurs étapes selon l'année de construction du bâtiment. Pour les bâtiments avant 2021, elle est basée sur le DPE A ou une consommation figurant parmi les 15 % les plus performants du parc immobilier national, avec des exigences spécifiques pour les bâtiments non résidentiels. Pour les bâtiments après 2021, elle repose sur la performance énergétique (NZEB), les tests d'étanchéité, la traçabilité des matériaux et le calcul du PRP sur l'ensemble du cycle de vie.

Pour valider le principe de DNSH, les immeubles respectant les critères techniques doivent justifier leur adaptation au changement climatique ; aussi, 3 examens doivent être réalisés pour ces immeubles :

- une analyse des risques climatiques physiques,
- une évaluation de la vulnérabilité climatique,
- une justification de la mise en œuvre d'actions correctives pour réduire les risques identifiés en lien avec l'activité.

Relyens a utilisé l'outil Bat-ADAPT pour évaluer les risques liés aux aléas climatiques suivants :

- chaleurs,
- sécheresses et RGA[2],
- précipitations et inondations,
- feux de forêts,
- grands froids.

L'outil a été configuré en intégrant la localisation et les principales caractéristiques de chaque immeuble, permettant une évaluation précise de leur exposition et de leur vulnérabilité aux risques climatiques. L'ensemble du parc immobilier détenu par Relyens est situé en France. Pour chaque immeuble et chaque aléa climatique, une note a été attribuée sur une échelle de 5, aussi bien pour l'exposition que pour la vulnérabilité.

Deux situations permettent de considérer qu'un immeuble est adapté au changement climatique :

- l'exposition (localisation) est modérée (≤ 3),

[2] Retrait-gonflement des argiles

- le bâtiment a été conçu pour limiter sa vulnérabilité, avec un score global modéré (≤ 3) sur l'ensemble des aléas climatiques, à condition qu'aucun d'eux n'atteigne le niveau de vulnérabilité maximal (5).

En cas de vulnérabilité ≤ 3, Relyens n'envisage ni plan de CAPEX (dépenses d'investissement) ni d'OPEX (dépenses d'exploitation), estimant que les améliorations supplémentaires seraient limitées.

Relyens s'engage à élaborer pour les immeubles les plus vulnérables, lorsque cela est possible, un plan de CAPEX et/ou d'OPEX dans les années à venir. L'objectif est de réduire le risque net et d'assurer la conformité au principe DNSH.

Le faible pourcentage d'alignement observé s'explique principalement par l'absence de publication des ratios liés à la Taxonomie par les émetteurs sous-jacents, ces derniers n'étant souvent pas soumis à l'obligation de les publier.

Modèle standard pour les publications d'informations en vertu de l'article 8 du règlement (UE) 2021/2178 (juillet 2021)			
Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie**, par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP**, avec les pondérations suivantes pour les investissements dans des entreprises :		Valeur moyenne pondérée de tous les investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie, avec les pondérations suivantes pour les investissements dans des entreprises :	
Sur la base du chiffre d'affaires	**8,8%**	**Sur la base du chiffre d'affaires (en K€)**	**141 221**
Sur la base des dépenses d'investissements	**9,6%**	**Sur la base des dépenses d'investissements (en K€)**	**153 997**
Pourcentage d'actifs couverts par l'ICP par rapport au total des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance (total des actifs sous gestion). À l'exclusion des investissements dans des entités souveraines.		Valeur monétaire des actifs couverts par l'ICP. À l'exclusion des investissements dans des entités souveraines.	
Ratio de couverture	**66%**	**Ratio de couverture (en K€)**	**1 603 866**

Autres informations complémentaires : ventilation du dénominateur de l'ICP			
Pourcentage de dérivés par rapport au total des actifs couverts par l'ICP.		**Valeur, en montants monétaires, des dérivés.**	
Dérivés	**-**	**Dérivés**	**-**
Part des expositions sur des entreprises financières et non financières non soumises aux articles 19 *bis* et 29 *bis* de la directive 2013/34/UE, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :		**Valeur des expositions sur des entreprises financières et non financières non soumises aux articles 19 *bis* et 29 *bis* de la directive 2013/34/UE** :	
Pour les entreprises non financières	**13%**	**Pour les entreprises non financières (en K€)**	**212 099**
Pour les entreprises financières	**20%**	**Pour les entreprises financières (en K€)**	**327 937**
Part des expositions sur des entreprises financières et non financières de pays tiers non soumises aux articles 19 *bis* et 29 *bis* de la directive 2013/34/UE, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :		**Valeur des expositions sur des entreprises financières et non financières de pays tiers non soumises aux articles 19 *bis* et 29 *bis* de la directive 2013/34/UE** :	
Pour les entreprises non financières	**3%**	**Pour les entreprises non financières (en K€)**	**43 707**
Pour les entreprises financières	**3%**	**Pour les entreprises financières (en K€)**	**42 614**
Part des expositions sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 *bis* et 29 *bis* de la directive 2013/34/UE par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :		**Valeur des expositions sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 *bis* et 29 *bis* de la directive 2013/34/UE** :	
Pour les entreprises non financières	**11%**	**Pour les entreprises non financières (en K€)**	**172 176**
Pour les entreprises financières	**15%**	**Pour les entreprises financières (en K€)**	**238 014**
Part des expositions sur d'autres contreparties, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :		**Valeur des expositions sur d'autres contreparties** :	
Pour les autres contreparties	**35%**	**Pour les autres contreparties (en K€)**	**567 339**
Part des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur, qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie :		**Valeur des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur**, qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie :	
	-		**-**
Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques non éligibles à la taxinomie par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP :		**Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques non éligibles à la taxinomie** :	
Non éligibles	**53%**	**Non éligibles (en K€)**	**842 474**
Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur la taxinomie, par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP :		**Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur la taxinomie :**	
Eligibles mais non alignés	**22%**	**Eligibles mais non alignés (en K€)**	**349 793**

Autres informations complémentaires : ventilation du numérateur de l'ICP			
Part des expositions, alignées sur la taxinomie, sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 *bis* et 29 *bis* de la directive 2013/34/UE, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :		**Valeur des expositions, alignées sur la taxinomie, sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 *bis* et 29 *bis* de la directive 2013/34/UE** :	
Pour les entreprises non financières		**Pour les entreprises non financières**	
Sur la base du chiffre d'affaires en %	**2%**	**Sur la base du chiffre d'affaires (en K€)**	**25 788**
Sur la base des dépenses d'investissement en %	**2%**	**Sur la base des dépenses d'investissement (en K€)**	**34 868**
Pour les entreprises financières		**Pour les entreprises financières**	
Sur la base du chiffre d'affaires en %	**1%**	**Sur la base du chiffre d'affaires (en K€)**	**10 065**
Sur la base des dépenses d'investissement en %	**1%**	**Sur la base des dépenses d'investissement (en K€)**	**13 701**
Part des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur, qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités alignées sur la taxinomie :		**Valeur des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur**, qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités alignées sur la taxinomie :	
Sur la base du chiffre d'affaires en %	**-**	**Sur la base du chiffre d'affaires (en K€)**	**-**
Sur la base des dépenses d'investissement en %	**-**	**Sur la base des dépenses d'investissement (en K€)**	**-**
Part des expositions, alignées sur la taxinomie, sur d'autres contreparties, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :		**Valeur des expositions, alignées sur la taxinomie, sur d'autres contreparties** par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :	
Sur la base du chiffre d'affaires en %	**7%**	**Sur la base du chiffre d'affaires (en K€)**	**105 368**
Sur la base des dépenses d'investissement en %	**7%**	**Sur la base des dépenses d'investissement (en K€)**	**105 368**

Ventilation du numérateur de l'ICP par objectif environnemental				
Activités alignées sur la taxinomie – sous réserve d'une évaluation positive de l'absence de préjudice important (DNSH) et du respect des garanties sociales :				
(1) Atténuation du changement climatique	Chiffre d'affaires en %	8,3%	Activités transitoires (Chiffre d'affaires ; CapEx)	0,1%
	CapEx en %	9,2%	Activités habilitantes (Chiffre d'affaires ; CapEx)	1,2%
(2) Adaptation au changement climatique	Chiffre d'affaires en %	0,0%	Activités transitoires (Chiffre d'affaires ; CapEx)	
	CapEx en %	0,2%	Activités habilitantes (Chiffre d'affaires ; CapEx)	
(3) Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines	Chiffre d'affaires en %	0,0%	Activités transitoires (Chiffre d'affaires ; CapEx)	
	CapEx en %	0,0%	Activités habilitantes (Chiffre d'affaires ; CapEx)	
(4) Transition vers une économie circulaire	Chiffre d'affaires en %	0%	Activités transitoires (Chiffre d'affaires ; CapEx)	
	CapEx en %	0%	Activités habilitantes (Chiffre d'affaires ; CapEx)	
(5) Prévention et réduction de la pollution	Chiffre d'affaires en %	0%	Activités transitoires (Chiffre d'affaires ; CapEx)	
	CapEx en %	0%	Activités habilitantes (Chiffre d'affaires ; CapEx)	
(6) Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes	Chiffre d'affaires en %	0%	Activités transitoires (Chiffre d'affaires ; CapEx)	
	CapEx en %	0%	Activités habilitantes (Chiffre d'affaires ; CapEx)	

2.1.3. Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Les informations visées à l'article 8, paragraphes 6 et 7[3], sont présentées comme suit, pour chaque indicateur clé de performance (ICP) applicable.

2.1.3.1. Modèle 1 – Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

L'Acte délégué complémentaire, qui établit des critères techniques pour classifier le gaz naturel et le nucléaire comme énergies de transition, introduit de nouvelles obligations de reporting pour les entreprises financières, notamment les assureurs, en ce qui concerne leurs investissements.

Ces obligations incluent, entre autres, l'exigence pour les assureurs de préciser leur exposition au gaz naturel et au nucléaire par le biais de leurs investissements, ainsi que la proportion de ces actifs dans leur portefeuille.

À ce jour, Relyens n'a pas identifié de financement, à travers ses actifs sous-jacents, d'activités relevant de ces domaines. Par conséquent, seul le modèle n°1 est publié.

Par ailleurs, conformément à sa charte d'investissement socialement responsable, Relyens n'investit pas dans les sociétés qui réalisaient plus de 25 % de leur chiffre d'affaires dans le pétrole ; à compter de 2025, ce ratio est abaissé à 5%.

Ligne	Activités	OUI/NON
1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON
4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

3 « Article 8 Règles communes à toutes les entreprises financières et non financières en ce qui concerne la publication d'informations : […]
6. Les entreprises non financières et financières publient le montant et la proportion : a) des activités économiques alignées sur la taxinomie visées aux sections 4.26, 4.27 et 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 dans le dénominateur et le numérateur de leurs indicateurs de performance clés applicables; b) des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur celle-ci, visées aux sections 4.26, 4.27 et 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 dans le dénominateur de leurs indicateurs de performance clés applicables; c) des activités liées à l'énergie nucléaire non éligibles à la taxinomie dans le dénominateur de leurs indicateurs de performance clés.
7. Les entreprises non financières et financières publient le montant et la proportion : a) des activités économiques alignées sur la taxinomie visées aux sections 4.29, 4.30 et 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 dans le dénominateur et le numérateur de leurs indicateurs de performance clés applicables; **b)** des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur celle-ci, visées aux sections 4.29, 4.30 et 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 dans le dénominateur de leurs indicateurs de performance clés applicables; **c)** des activités liées au gaz fossile non éligibles à la taxinomie dans le dénominateur de leurs indicateurs de performance clés. […] »

2.2. Changement climatique

2.2.1. Gouvernance

2.2.1.1. Exigence de publication liée à ESRS 2 GOV-3 – Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes incitatifs - Partie intégrée dans l'ESRS 2

Les mécanismes incitatifs liés à la durabilité sont détaillés dans la section **1.2.5.**

Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation (GOV-3).

Les dirigeants ne disposent d'aucun mécanisme de rémunération lié ou indexé à la réalisation d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

2.2.2. Stratégie

2.2.2.1. Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique (E1-1)

Pour cette première année de publication d'un rapport de durabilité, Relyens a initié la réalisation d'un Bilan Carbone. Relyens travaillera au cours de l'année 2025 sur les résultats et les enseignements de ce premier bilan Carbone pour réaliser et publier un plan de transition d'ici le début de l'année 2026.

2.2.2.2. Exigence de publication liée à ESRS 2 SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique - Partie intégrée dans l'ESRS 2

Les impacts, risques et opportunités sont détaillés dans la section **1.4.2 Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise (IRO-2)**

Pour ce premier exercice, aucune analyse formalisée de la résilience de la stratégie de Relyens et de son modèle économique n'a été réalisée conformément aux exigences de la CSRD.

2.2.3. Gestion des impacts, risques et opportunités

2.2.3.1. Exigence de publication liée à ESRS 2 IRO-1 – Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat - Partie intégrée dans l'ESRS 2 Informations générales

Ces éléments, à savoir la description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat, ont été développés en détail dans la partie **1.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1).**

Relyens a identifié un risque physique lié au changement climatique, qui se traduit par une intensification des menaces telles que les inondations, les incendies et les vagues de chaleur. Ces phénomènes peuvent entraîner une augmentation significative De la fréquence et de l'intensité des sinistres et compromettre l'équilibre économique de son modèle financier.

Pour mieux anticiper ces menaces, Relyens s'est ainsi doté d'un outil permettant d'évaluer avec précision les risques et impacts climatiques et environnementaux afin de renforcer sa politique de souscription face aux enjeux du changement climatique. Toutefois, l'identification des aléas reste incomplète car elle ne prend pas encore en compte les scénarios climatiques requis par la directive CSRD.

Dans la même logique, bien que l'évaluation des risques et opportunités liés à la transition climatique ait été réalisée, elle ne répond pas entièrement aux exigences attendues. En particulier, l'analyse n'intègre pas encore un scénario conforme à la limitation du réchauffement climatique à 1,5°C avec un dépassement nul ou limité.

2.2.3.2. Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci (E1-2)

Relyens dispose de politiques clairement définies relatives à ses investissements. Ces politiques d'investissements responsable sont détaillées ci-dessous et visent à intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'allocation d'actifs.

Concernant son activité propre, Relyens va œuvrer au cours de l'année 2025 à la mise en place de politiques spécifiques pour gérer les impacts, risques et opportunités matériels liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, conformément aux exigences d'ESRS 2-MDR. Toutefois, de nombreuses actions concrètes et structurées sont déjà en place pour limiter l'empreinte carbone et promouvoir des pratiques écoresponsables.

La formalisation de ces politiques et le suivi de leurs applications opérationnelles sera réalisée en lien avec le plan de transition actuellement en cours d'élaboration, sous la responsabilité du Département Identité et Engagement.

Politique relative aux investissements de Relyens : la charte d'investissement socialement responsable

Objectif :

Relyens, fidèle à sa mission d'agir et d'innover pour l'intérêt général, place l'Investissement Socialement Responsable (ISR) au cœur de sa stratégie. Ce choix s'inscrit dans une volonté de promouvoir des investissements contribuant activement à la durabilité et à la résilience de son portefeuille. La politique ISR de Relyens est encadrée par une charte dédiée et se concrétise à travers plusieurs initiatives structurées et dont la performance est évaluée à partir de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance). Cette charte est disponible sur le site internet de Relyens :
https://www.relyens.eu/fr/wp-content/uploads/sites/4/2024/01/Relyens_Charte-investissement-socialement-responsable_2024.pdf

Par ailleurs, la publication de la Charte ISR a été annoncée sur LinkedIn lors de sa mise en ligne.

Relyens a identifié **un impact matériel négatif à court terme lié aux émissions de gaz à effet de serre générées par son portefeuille d'investissement**. L'entreprise est également exposée à un risque de dépréciation des actifs vulnérables aux risques climatiques ou mal notés selon les critères ESG, ce qui pourrait entraîner :

- une baisse des résultats financiers,
- des coûts supplémentaires liés aux réglementations,
- un risque réputationnel.

Pour répondre à ces enjeux, Relyens applique sa charte ISR, mise à jour annuellement, et intégrant les critères ESG dans ses décisions d'investissement.

Relyens a également identifié **un impact environnemental négatif à court terme** sur la pollution des sols et de l'eau, notamment pour ses actifs immobiliers et ceux investis dans le secteur de la santé. Les actifs les moins performants selon les critères ESG risquent une perte de valeur, ce qui pourrait affecter le portefeuille et les résultats financiers de l'entreprise.

Périmètre

La politique relative aux investissements de Relyens s'applique à l'ensemble des actifs cotés et non cotés détenus par le Groupe, y compris les investissements immobiliers et financiers.

Gouvernance et mise en œuvre

Le Comité financier du Conseil d'administration de Relyens Mutual Insurance est responsable de l'approbation et du suivi de la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable. Les membres de cet organe de gouvernance non-exécutive se réunissent régulièrement pour évaluer les performances ESG des investissements et s'assurer de leur conformité avec les objectifs de durabilité de l'entreprise.

Concernant la gouvernance exécutive, le Comité Placements est l'organe opérationnel chargé de la mise en œuvre des décisions d'investissement. Il inclut des membres de la direction tels que le Directeur général, le Directeur général adjoint Groupe, et d'autres responsables clés du Groupe, notamment la Directrice du Département Investissement et le Directeur du Département Finance.

Eléments clés de la politique

En tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis 2021, Relyens réaffirme son engagement en faveur de la durabilité et de la responsabilité sociale à travers plusieurs axes stratégiques :

- **Investir au service de la mission de l'entreprise**

Relyens oriente ses investissements pour favoriser des impacts positifs alignés avec ses valeurs et son rôle d'acteur responsable. La politique prend appui sur des objectifs clairs, qui visent notamment à renforcer la prévention des risques, la santé publique, ainsi que la résilience des infrastructures de ses parties prenantes.

- **Contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD)**

La stratégie d'investissement soutient les Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'ONU, parmi lesquels :

- **Santé et bien-être (ODD 3) :** Relyens investit dans des sociétés et projets qui contribuent à l'amélioration des services de santé et de la prévention médicale.
- **Énergie propre et d'accès abordable (ODD 7) :** des investissements sont réalisés dans les énergies renouvelables (éolien, solaire) et dans l'efficacité énergétique.
- **Industrie, innovation et infrastructure (ODD 9) :** Relyens soutient la recherche, notamment dans les technologies de rupture appliquées à la gestion des risques et à la santé.
- **Villes et communautés durables (ODD 11) :** la politique favorise le financement de projets durables, tels que la rénovation énergétique de bâtiments et les transports à faible émission de carbone.
- **Lutte contre le changement climatique (ODD 13) :** Relyens s'engage dans une trajectoire de décarbonation alignée avec les Accords de Paris, visant la neutralité carbone d'ici 2050.

- **Mise en place de politiques d'exclusion et d'engagement**

Afin de garantir la cohérence de ses valeurs avec ses investissements, Relyens applique une politique stricte d'exclusion. Cela concerne les secteurs liés au tabac, à l'alcool, aux armes controversées, ainsi qu'aux énergies fossiles, avec des objectifs de désengagement progressif (d'ici 2030 pour les pays de l'OCDE et 2040 pour les autres).

L'entreprise renforce également son engagement actionnarial par l'exercice de ses droits de vote en assemblée générale et le dialogue avec les sociétés en portefeuille. Ce dialogue vise à améliorer les pratiques ESG de ces entreprises, notamment en matière de transparence et de gouvernance.

- **Suivi et évaluation extra-financière**

Relyens suit et mesure l'impact ESG de son portefeuille grâce à des indicateurs tels que l'intensité carbone, l'alignement avec la taxonomie européenne, ou encore la préservation de la biodiversité. L'objectif est de porter à au moins 35 % la part d'investissements classés durables, en favorisant les projets ayant un impact écologique fort. La prise en compte des actifs classés durables intègre également les thématiques des normes E2 à E5, à savoir la pollution, l'eau et les ressources marines, la biodiversité et les écosystèmes, ainsi que l'utilisation des ressources et l'économie circulaire.

- **Pilotage et transparence**

La gouvernance de cette politique est assurée par le Conseil d'administration, le Comité financier et le Comité Placements de Relyens. Ces instances supervisent la mise en œuvre des objectifs d'investissement responsable.

En matière de transparence, Relyens publie chaque année un rapport détaillé sur la conformité à l'article 29 de la Loi Énergie-Climat. Ce rapport, qui présente l'impact extra-financier de ses investissements, est accessible au public : https://www.relyens.eu/fr/wp-content/uploads/sites/4/2024/07/Rapport-Article-29_Loi-Energie-climat_RELYENS_FRA_24A.pdf

2.2.3.3. Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique (E1-3)

En 2022, Relyens a réalisé son premier Bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) sur l'ensemble du périmètre Groupe, sur les 3 scopes. Ce bilan a permis de structurer la stratégie bas carbone autour de 4 leviers.

Les 3 premiers visaient à réduire nos émissions de GES en s'engageant à :

- Choisir et challenger les investissements
- Engager les parties prenantes
- Repenser les déplacements professionnels

Le dernier levier visait à maitriser l'évolution des émissions en s'engageant à contenir l'inflation numérique.

De nombreuses initiatives ont été mises en œuvre sur l'ensemble de ces dimensions, ainsi qu'en réponse au risque physique climatique identifié. Parmi les plus significatives, les actions menées sont détaillées ci-dessous. Ces dernières concernent les étapes préalables à la tarification du contrat, les activités propres de l'entreprise et, en aval, la gestion du portefeuille d'investissement.

Actions préalables, lors de la tarification

Pour atténuer les risques liés au changement climatique, Relyens a engagé plusieurs actions stratégiques afin de renforcer sa résilience et celle de ses clients face aux phénomènes extrêmes. Voici les principales initiatives :

- **Mise en place d'un dispositif d'analyse avancée (2024)**

En 2024, Relyens a implanté un système d'analyse avancée permettant d'évaluer avec précision les impacts climatiques et environnementaux. Ce dispositif constitue une réponse proactive face à des phénomènes comme les inondations, les incendies et les vagues de chaleur.

- **Analyse des données climatiques et identification des zones à risque**

Grâce à l'exploitation de données détaillées et actualisées, Relyens peut désormais mieux comprendre les vulnérabilités régionales. Cette capacité d'analyse permet de cibler les zones les plus exposées aux risques climatiques extrêmes et d'orienter les ajustements stratégiques en conséquence.

- **Adaptation des stratégies de tarification et des modèles économiques**

L'intégration des données sur les risques climatiques contribue à ajuster les stratégies de tarification. Cela permet de limiter les déséquilibres financiers causés par l'augmentation du volume de sinistres tout en assurant la stabilité du modèle économique de l'organisation.

- **Renforcement de l'accompagnement client**

Relyens intensifie son accompagnement auprès de ses clients en leur proposant des solutions personnalisées pour réduire leur exposition aux risques climatiques. Cette approche proactive permet d'accroître la résilience des assurés face aux événements extrêmes.

Actions liées à l'activité propre de Relyens en lien avec les émissions de Gaz à Effet de Serre

- **Electrification de la flotte automobile**

Relyens accélère la transition vers une mobilité durable en électrifiant progressivement sa flotte de véhicules, réduisant ainsi son empreinte carbone liée aux déplacements professionnels.

- **Mobilisation et sensibilisation des collaborateurs**

La réussite de la stratégie bas carbone repose également sur la mobilisation active des collaborateurs. Plusieurs actions de sensibilisation ont été mises en œuvre ces dernières années pour renforcer leur implication :

  - **ateliers citoyens**, visant à faire émerger des solutions concrètes adaptées aux enjeux environnementaux de l'entreprise,
  - **semaines du développement durable**, avec des activités et conférences sur les pratiques responsables,
  - **conférences et podcasts**, destinés à approfondir la compréhension des défis climatiques,
  - **animations de fresques du climat et de la biodiversité**, sous forme d'ateliers collaboratifs,
  - **événements innovants**, tels qu'une chasse au trésor sur la thématique numérique ou des sessions pédagogiques « The Week » sur le bilan carbone.

Ces actions illustrent l'engagement de Relyens dans la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre et la transition écologique. Cette stratégie, pilotée par une gouvernance rigoureuse, repose sur des actions concrètes, des objectifs clairs et des indicateurs de suivi. Elle permet de conjuguer impact environnemental positif, performance économique et innovation durable au service des parties prenantes. Ces actions seront reconduites pour l'année 2025.

Actions liées au Portefeuille d'investissement

- **Acquisition d'un outil de monitoring ESG**

Un nouvel outil de monitoring ESG a été déployé pour assurer le suivi des performances extra-financières du portefeuille d'actifs. Cet outil permet de suivre en temps réel l'alignement des investissements avec les critères ESG, en particulier les objectifs climatiques et sociaux.

- **Renforcement de la stratégie ISR**

La stratégie ISR de Relyens inclut des exclusions rigoureuses basées sur des critères financiers, environnementaux et éthiques. Les sociétés sont exclues si elles réalisent plus de 25 % de leur chiffre d'affaires dans :

  - **Industries sensibles** : tabac, armement, alcool
  - **Secteur énergétique** : exploitation minière ou production d'énergie liée au charbon (> 25 % du CA)
  - **Exclusion stricte** : fonds dépassant 25 % d'actifs dans les secteurs mentionnés

Sont également exclus :

  - les créances investissant dans des mines antipersonnel et bombes à sous-munitions,
  - les matières premières et le bitcoin ayant des impacts environnementaux négatifs.

Relyens assure également un contrôle strict du risque de controverse, veillant à ne pas investir dans des entreprises exposées à un niveau de controverse jugé important ou sévère, ou encore évoluant sur des secteurs douteux en la matière.

Ressources allouées

Pour cette première année de rapport, Relyens a valorisé les ressources en Équivalents Temps Plein (ETP) affectées à la gestion des enjeux matériels identifiés, renforçant ainsi sa capacité à atteindre ses objectifs en matière de développement durable et de responsabilité sociétale.

Enjeu	Montant alloué en 2024 *(en milliers d'euros)*
Aléas physiques climatiques	**216**
Exposition et impact des investissements au regard du changement climatique	**108**
Impacts environnementaux des investissements	**130**

2.2.4. Cibles et indicateurs

2.2.4.1. Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci (E1-4)

Relyens n'a pas encore défini d'objectifs chiffrés pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Ces objectifs sont actuellement en cours d'élaboration dans le cadre de son plan de transition bas carbone et de l'analyse de son premier bilan carbone Groupe. Ce plan vise à établir des cibles précises, en cohérence avec les engagements stratégiques de l'entreprise en matière de lutte contre le changement climatique.

De même, Relyens n'a pas défini d'objectif spécifique pour atténuer le risque matériel identifié de déséquilibre de son modèle économique, lié à une tarification inadaptée face à l'augmentation de la sinistralité due aux aléas climatiques.

En revanche, Relyens a déjà fixé des objectifs ambitieux pour la gestion de son portefeuille d'investissement :

- **Renforcement de la Charte d'Investissement Socialement Responsable (ISR) :**
  - limitation des investissements aux entreprises présentant un niveau de controverse inférieur à 4 sur 5 (exclusion des niveaux 4 et 5),
  - durcissement de la politique d'exclusion sectorielle ;
- **40 % d'actifs durables** d'ici fin 2025 ;
- **Plan de décarbonation** : alignement avec le Pacte vert européen et les Accords de Paris pour atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, afin de limiter le réchauffement à +1,5 °C.

Ces cibles sont validées en Comité Placements.

Concernant la proportion d'investissements durables, la cible a été déterminée à partir du pourcentage d'investissements durables au 31/12/2023, qui s'élevait à 36,3 %. Les actifs durables sont les actifs qui répondent à un des critères environnementaux ou sociétaux ci-dessous :

- obligations « Green » ;
- fonds classés article 8 ou 9 avec un objectif environnemental ;
- immobilier à haute performance environnementale certifié ou labellisé ;
- obligations durables, prêts à des Etablissements Publics de Santé ou Centres Hospitaliers ;
- fonds classés articles 8 ou 9 favorisant l'accès au soin ;
- immobilier favorisant l'intérêt général, le bien-être collectif ou la qualité de vie.

Au 31 décembre 2024, Relyens a porté la proportion d'actifs durables à 39,8 %.

2.2.4.2. Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES (E1-6)

Relyens a conduit une évaluation complète de ses émissions de Gaz à Effet de Serre, selon les principes méthodologiques du GHG Protocol.

Méthodologies, hypothèses et périmètre d'analyse :

Relyens a effectué le calcul de ses émissions sur un périmètre correspondant à celui de ses comptes consolidés. Les filiales Amalfi Analytics et Antevis n'ont pas été incluses dans le bilan carbone. Amalfi Analytics, en raison de son activité non significative à l'échelle du groupe, et Antevis, actuellement en liquidation, n'auraient pas eu d'impact significatif sur les résultats présentés ci-après.

Relyens ne possède pas de contrôle opérationnel sur d'autres sociétés, à l'exception de celles mentionnées ci-dessus.

Pour cet exercice de publication du rapport CSRD, Relyens a réalisé des premiers travaux pour cartographier l'empreinte carbone de son portefeuille d'investissement. Le Groupe travaille sur la finalisation de la méthode d'évaluation au regard des pratiques du marché. Le bilan carbone des investissements devrait être intégré dans le prochain rapport CSRD.

La note méthodologique et les hypothèses concernant le calcul des émissions de Gaz à Effet de Serre sont présentées en annexe 1.

En annexe 2 sont présentés l'ensemble des facteurs d'émissions utilisés.

- **Données utilisées**

Les émissions de **GES Scope 3** ont été calculées essentiellement à partir de données financières et de données d'activités. Les données concernant les fournisseurs, les achats de services et de biens d'équipement proviennent des dépenses enregistrées dans les journaux comptables consolidés.

Pour déterminer les données à intégrer dans le calcul du BEGES, Relyens a réalisé une cartographie complète de ses flux, afin d'identifier les catégories du Scope 3 à prendre en compte.

Aucune donnée primaire spécifique n'a été collectée, à l'exception de l'empreinte carbone d'un de nos courtiers délégataires, représentant 0,5 % des émissions du Scope 3. Pour le reste, des facteurs d'émission monétaires sectoriels ont majoritairement été appliqués en fonction des dépenses.

Relyens présente ci-dessous le résultat du Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) :

		Année 2024
	Émissions brutes de GES de scope 1 (teqCO2)	
	Émissions brutes de GES de scope 1 (teqCO2)	**446**
	Pourcentage d'émissions de GES de scope 1 résultant des systèmes d'échange de quotas d'émission réglementés (en %)	0
	Émissions de GES de scope 2	
	Émissions brutes de GES de scope 2 fondées sur la localisation (teqCO2)	**90**
	Émissions brutes de GES de scope 2 fondées sur le marché (teqCO2)	**110**
	Émissions significatives de GES de scope 3	
	Émissions totales brutes indirectes de GES (scope 3) (teqCO2)	**12 394**
1	Biens et services achetés	6 253
	[Sous-catégorie facultative : Services d'informatique en nuage et de centre de données]	
2	Biens d'investissement	637
3	Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans les scopes 1 et 2)	128
4	Transport et distribution en amont	4
5	Déchets produits lors de l'exploitation	36
6	Voyages d'affaires	408
7	Déplacements domicile travail des salariés	548
8	Actifs loués en amont	534
9	Acheminement en aval	34
10	Transformation des produits vendus	0
11	Utilisation des produits vendus	3 791
12	Traitement en fin de vie des produits vendus	22
13	Actifs loués en aval	0
14	Franchises	0
15	Investissements	0
	Émissions totales de GES	
	Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) (teqCO2)	12 930
	Émissions totales de GES (fondées sur le marché) teqCO2)	12 950

Les émissions de GES s'élèvent à 0,02 tonne équivalent CO_2 par millier d'euros de chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires utilisés pour le calcul correspond au chiffre d'affaires Groupe et aux lignes « Primes brutes » et « Chiffre d'affaires ou produit des autres activités » dans la partie **2.1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE** du rapport de gestion.

Relyens a jugé non matériel la publication des informations sur sa consommation et son mix énergétique, le scope 2 représentant moins de 1 % de son bilan carbone.

2.2.4.3. Effets financiers attendus des risques physiques et de transition matériels et opportunités potentielles liées au climat (E1-9)

Avec un chiffre d'affaires et des provisions majoritairement liés à son activité de Responsabilité Civile Médicale, la divulgation au niveau de Relyens des informations relatives aux effets financiers attendus des risques physiques et de transition matériels et opportunités potentielles liées au climat sur son activité équivaut à donner une information précise et exploitable sur la ligne d'activité de la RC médicale en Europe, et aura pour double conséquence la déstabilisation de ce marché et la distorsion de la concurrence au détriment de Relyens.

2.2.4.4. Indicateurs propres à l'entreprise en lien avec des IRO matériels

Relyens n'a pas identifié d'indicateurs propres à communiquer en lien avec les IRO matériels identifiés en dehors de ceux mentionnés dans la partie **2.2.4.1 Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci (E1-4).**

2.3. Pollution, Eau et Ressources Marines, Biodiversité et Ecosystème, Utilisation des Ressources et Economie circulaire (E2-E5)

Les normes ESRS E2 à E5 s'appliquent à Relyens uniquement pour son portefeuille d'investissement.

Relyens détaille l'impact, le risque et l'opportunité matériels dans la partie « Impacts environnementaux des investissements » de la section **1.4.2.**

2.3.1. Gestion des impacts, risques et opportunités

2.3.1.1. Exigence de publication liée à ESRS 2 IRO-1 – Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels

Ces éléments, à savoir la description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés à l'environnement, ont été développés en détail dans la partie **1.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1)**.

2.3.1.2. Politiques

La politique dédiée (Charte d'investissement responsable) est détaillée dans la section **2.2.3.2 Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci (E1-2).**

2.3.1.3. Actions et ressources

Relyens a déployé un outil de monitoring ESG afin d'assurer le suivi des performances extra-financière du portefeuille d'actifs comme évoqué dans la section **2.2.3.3.** Les ressources déployées sont valorisées en ETP uniquement dans cette même section, dans l'enjeu « Impact environnementaux des investissements ».

2.3.2. Cibles et indicateurs

2.3.2.1. Cibles liées à l'IRO identifié

Une seule cible en lien avec les IRO identifiés a été définie ; il s'agit de la part de 40 % d'actifs durables. La cible est détaillée dans la section **2.2.4.1 Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci (E1-4).**

3. RESPONSABILITE SOCIALE

3.1. Personnel de l'entreprise

3.1.1. Stratégie

3.1.1.1. Exigences de publication liées à ESRS 2 SBM-2 — Intérêts et points de vue des parties prenantes – Partie intégrée dans l'ESRS 2

Pour comprendre la façon dont Relyens prend activement en compte ses parties prenantes, à travers un dialogue multiple avec ces dernières, veuillez consulter les sections **1.3.1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur (SBM-1)** et **1.3.2 Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM-2).**

3.1.1.2. Exigences de publication liées à ESRS 2 SBM-3 — Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique – Partie intégrée dans l'ESRS 2

Les exigences de publication liées à l'ESRS 2 SBM-3 — ***Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économiqu***e (partie intégrée dans l'ESRS 2) sont abordées dans la section **1.3.3** du présent rapport : **Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3).**

Le détail des impacts, risques et opportunités matériels sont précisés dans la partie **1.4.2 Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise (IRO-2).**

3.1.2. Gestion des impacts, risques et opportunités

3.1.2.1. Politiques concernant le personnel de l'entreprise (S1-1)

Nous détaillons ci-après les principaux éléments des politiques mises en place par Relyens afin de gérer et atténuer dans certains cas les impacts, risques et opportunités identifiés et décrits dans la partie **1.4.2 Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise (IRO-2).**

Les politiques exposées ci-dessous s'appliquent à toutes les entités employeurs du Groupe à l'exception des **succursales** de Relyens Proactive Solutions et de Relyens Mutual Insurance en Allemagne, ainsi que de Mantic Data Europe, en cours d'intégration. Ces exceptions sont liées à la taille réduite des effectifs concernés ou au processus d'acquisition.

Le Département des Ressources Humaines et Change Management est chargé de la mise en œuvre, de la **surveillance** et de la mise à jour régulière des politiques. Ce département relève de la responsabilité du Directeur de ce département, soutenu par des équipes spécialisées au sein de différentes entités.

A. La politique Qualité de Vie et Conditions de Travail

Relyens, en tant qu'Entreprise à Mission, place l'épanouissement professionnel au cœur de sa stratégie. La **politique** de Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT) reflète l'engagement de Relyens à créer un environnement où chaque collaborateur peut s'épanouir pleinement. Cette approche s'aligne parfaitement avec les valeurs mutualistes et la mission d'agir pour l'intérêt général du Groupe.

La politique de Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT) de Relyens vise à **prévenir l'impact négatif à court terme** identifié des activités de l'entreprise sur ses propres employés. En s'appuyant sur une approche exemplaire et complète, cette politique permet également à Relyens d'anticiper les conséquences matérielles d'une détérioration des conditions de travail. Les éléments clés de cette politique sont détaillés ci-dessous.

La politique QVCT de Relyens est composé de 4 piliers :

a) **Équilibre vie professionnelle/vie personnelle**
b) **Sécurité et santé au travail**
c) **Développement professionnel**
d) **Communication et collaboration**
e) **Equilibre vie professionnelle / vie personnelle**

Relyens déploie depuis plusieurs années dans l'ensemble de ses entités en Europe une politique qui place l'humain au cœur de son organisation et offre à chacun la possibilité, dans un cadre responsabilisé, d'organiser librement son activité.

En promouvant un télétravail flexible, les collaborateurs choisissent librement leur lieu de travail en fonction de leurs besoins. Ce dispositif repose sur des accords d'entreprise, des chartes ou des règles internes selon les entités. Des formations régulières au management et au travail hybride sont proposées pour améliorer la communication, l'organisation et la collaboration. De plus, des plages horaires élargies permettent une meilleure flexibilité pour concilier vie personnelle et professionnelle.

Également, Relyens déploie désormais dans l'ensemble de ses bureaux européens le Flex office pour favoriser la mobilité dans les espaces de travail et développer ainsi les échanges et la communication sur site.

Dans chaque pays, ce cadre très ouvert et flexible s'accompagne d'une offre en matière de soutien aux collaborateurs dans le cadre de cet équilibre vie privée / vie professionnelle :

- soutien aux salariés aidants,
- soutien à la parentalité,
- soutien aux collaborateurs en situation de handicap,
- soutien aux collaborateurs traversant une période personnelle difficile.

Cette offre se matérialise par la mise à disposition de services qui sont, pour tout ou partie, pris en charge par Relyens.

a) Sécurité et santé au travail

Relyens s'assure à tout moment, d'être conforme aux réglementations en matière d'hygiène et de sécurité afin d'assurer la santé et la sécurité de ses collaborateurs.

Que ce soit dans le cadre du dialogue social ou de manière plus générale, Relyens déploie des politiques RH qui intègrent la prévention des risques professionnels dans l'ensemble de ses plans d'actions. Ainsi en France, un plan annuel de prévention est conçu et discuté avec les partenaires sociaux pour structurer l'ensemble des actions portant sur :

- la prévention des risques routiers, au regard de l'activité commerciale du Groupe,
- la prévention des risques physiques sur site comme le risque incendie,
- la prévention des risques psychosociaux comme toute activité de service et tel que Relyens le propose à ses clients.

Des dispositifs de soutien aux collaborateurs sur certains risques sont proposés par Relyens ainsi que des actions de prévention.

De même, des actions de promotion de la convivialité (livraison de fruits) et de l'animation des sites (évènements internes) de Relyens sont régulièrement proposées afin de faire vivre la convivialité en entreprise. Les instances sociales sont en outre régulièrement incitées à contribuer à l'animation des sites.

De nombreuses initiatives concrètes sont mises en place autour de plusieurs thématiques :

- **Bien-être physique :** les collaborateurs ont accès à une salle de sport sur site, favorisant une activité physique régulière. Nous organisons également des sessions de sport en groupe, telles que des cours de yoga ou de fitness, pour encourager le dynamisme et la santé physique.
- **Bien-être social et collectif :** Relyens met en place des événements fédérateurs, comme des séminaires d'équipe, des challenges sportifs, des petits-déjeuners, des afterworks et des journées "Pet Day", où les collaborateurs peuvent amener leurs animaux de compagnie au travail (chien et chat uniquement), créant une ambiance conviviale et détendue.
- **Soutien à la vie personnelle :** grâce à ses plateformes digitales, Relyens facilite l'accès à des services dédiés à la parentalité, aux transports, aux loisirs et à des avantages concrets comme des cartes cadeaux pour des activités culturelles ou sportives. Une conciergerie digitale est également disponible pour aider à la gestion du quotidien (réservation de services et d'événements etc.).
- **Santé globale :** les collaborateurs bénéficient de programmes d'accompagnement (jusqu'à des programmes complets dans certains pays) pouvant incluant des conseils sur la nutrition, des ateliers sur la gestion du stress, ainsi que des ressources sur la santé environnementale pour un cadre de travail sain et durable à travers des modules e-learning et des vidéos en ligne.

- **Soutien psychologique :** une ligne d'écoute psychologique est mise à disposition de tous, offrant un accompagnement confidentiel face aux difficultés personnelles ou professionnelles, avec un accès à des professionnels pour les soutenir.

À travers ces initiatives, Relyens s'engage à créer un environnement de travail épanouissant, où chacun peut trouver l'équilibre entre bien-être personnel et performance professionnelle.

b) Développement professionnel

Relyens a mis en place un dispositif de développement professionnel basé sur la responsabilisation de chacune et chacun en offrant les ressources aux collaborateurs.

Chaque collaborateur est suivi individuellement par un Responsable RH dédié, qui l'accompagne lors de son intégration, de son évolution professionnelle, de sa mobilité ou pour toute autre situation liée aux ressources humaines.

Le développement professionnel passe par :

- Un **parcours d'intégration** qui débute en amont de l'arrivé dans l'entreprise à travers une étape d'*on-boarding,* qui favorise la compréhension de l'entreprise, de sa stratégie, de son organisation et de ses métiers afin de faciliter la prise de fonction et l'intégration ;
- Un dispositif d'évaluation rythmé par 3 moments dans l'année entre chaque collaborateur et son manager, donc l'un consacré au développement professionnel (souhait de mobilité, besoin de formation, développement linguistique…) ;
- **Des rencontres** avec les équipes RRH ou de Développement RH Groupe dans le cadre d'une candidature interne sur une opportunité professionnelle. L'ensemble des postes à pourvoir par le groupe Relyens sont diffusés en interne dans l'espace Mobilité ainsi que sur le site externe Relyens.eu ;
- La **mobilité interne** ou l'enrichissement des missions : l'évolution professionnelle peut passer par un élargissement des missions dans le même poste et une prise de responsabilité plus importante ; elle peut aussi passer une mobilité interne et/ou géographique, soutenue par le programme de mobilité européenne de Relyens, qui permet pendant quelques mois d'aller découvrir une autre entité ;
- Un **plan de développement de compétences** : chaque année, Relyens anticipe les besoins de formation tant collectifs qu'individuels en tenant compte des compétences dont le Groupe a besoin. Ce plan s'enrichit des demandes de formation individuelle qu'un collaborateur peut demander à tout moment dans l'année et qui font l'objet d'un échange préalable tant avec le management qu'avec les Ressources Humaines.

Ce dispositif est enrichi par un campus digital offrant divers contenus, tels que des modules e-learning, des vidéos et des cours distanciels. Ces ressources, organisées en playlists thématiques, sont accessibles librement à tous les collaborateurs. Au cours de l'année, Relyens déploie en complément des programmes de formation obligatoire qui visent à assurer le maintien des compétences. Enfin, la nouvelle démarche de feedback permet à chacune et chacun, dans un cadre sécurisé visant à contribuer à son développement personnel, d'identifier ses points d'appui et ses axes de progrès en termes de développement au sein de Relyens dans le cadre de ses collaborations avec ses collègues.

c) Communication et collaboration

Le groupe Relyens s'est construit au cours des 10 dernières années en mettant en avant le principe de la collaboration, que ce soit dans son fonctionnement matriciel, qui favorise la recherche de solution collaborative, ou à travers l'organisation-même du Groupe, qui favorise la recherche de coopération et de collaboration pour assurer le succès collectif.

C'est aussi la possibilité pour chacun de s'exprimer librement au sein de son équipe, et en particulier à travers le baromètre interne de Relyens ; à rythme régulier, chaque collaborateur est questionné sur sa perception sur les thématiques telles que : la gestion des ressources humaines, la communication, la stratégie, le management, les conditions de travail… Cela permet à chaque équipe, dans un cadre anonymisé, d'analyser les résultats collectifs et d'identifier ensemble les pistes d'amélioration.

B. La politique de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)

Relyens met en œuvre une politique de GPEC proactive pour anticiper les évolutions des métiers et des compétences, en lien avec les transformations technologiques (intelligence artificielle, data, réglementation RGPD, digitalisation). Cette politique vise à assurer l'adéquation entre les besoins stratégiques du Groupe et les aspirations professionnelles des collaborateurs.

Cette politique est détaillée ci-dessous et permet de comprendre comment elle permet à Relyens de :

- **Saisir une opportunité stratégique à court terme**, en mettant en place une politique de formation structurée et alignée sur les axes de transformation stratégique de l'entreprise. Cette approche permettra de renforcer son attractivité, d'anticiper les évolutions du marché et de favoriser son développement commercial ;
- **Réduire le risque à court terme de perte de compétitivité**, ainsi que les coûts associés aux départs liés à une politique de formation non alignée avec la stratégie globale de Relyens. Une telle démarche garantira une meilleure rétention des talents et une optimisation des ressources ;
- **Préserver l'employabilité et les perspectives d'évolution des collaborateurs**, en veillant à ce que la politique de formation soit en adéquation avec les besoins et attentes du marché. Une formation inadaptée pourrait non seulement limiter les perspectives internes des employés, mais également impacter négativement la performance et la pérennité de l'entreprise.

Les engagements de cette politique s'articulent autour des axes suivants :

- **Identification des compétences futures** par une analyse régulière des besoins en tenant compte des évolutions du marché ;
- **Développement des compétences** via des plans de formation annuels adaptés aux besoins collectifs et individuels ;
- **Mobilité interne et gestion des talents** pour garantir la continuité des activités et renforcer l'attractivité interne ;
- **Accompagnement au changement** pour faciliter l'adaptation des collaborateurs aux transformations du Groupe.

Les actions clés de la politique sont :

- **Le développement professionnel et la formation continue**

Relyens met à disposition de ses collaborateurs un dispositif de développement professionnel structuré comprenant :

- des **entretiens d'évaluation réguliers** avec les managers pour identifier les besoins en formation et en développement de carrière,
- un **campus digital** offrant un large choix de formations en libre accès sous différents formats (e-learning, vidéos, cours en ligne), couvrant les compétences techniques, linguistiques et comportementales,
- un **plan de formation annuel** ajusté en fonction des évolutions métier et des demandes individuelles des collaborateurs.

- **Un dispositif de mobilité interne et gestion des talents**

Afin de renforcer l'attractivité interne et favoriser les opportunités de carrière, Relyens déploie plusieurs dispositifs :

- **Un programme de mobilité interne et géographique**, incluant des opportunités au sein des différentes entités du Groupe, notamment via le programme de mobilité européenne permettant une immersion temporaire dans une autre entité. En 2024, 12 collaborateurs ont ainsi bénéficié de ce programme et réalisé une mobilité européenne ;
- L'organisation annuelle de **revues de personnel (People Review),** visant à identifier les talents clés et à proposer des plans de développement individualisés pour assurer la continuité des compétences stratégiques ;
- La diffusion des opportunités de carrière en interne via l'espace Mobilité sur l'intranet du Groupe.

- **Accompagnement RH personnalisé**

Chaque collaborateur bénéficie d'un accompagnement RH individualisé à différents moments clés de son parcours professionnel :

- **Un parcours d'intégration structuré**, débutant avant l'arrivée du collaborateur, pour faciliter sa prise de fonction et sa compréhension de l'organisation ;
- Des rencontres régulières avec les Responsables RH dans le cadre des évolutions internes et des mobilités fonctionnelles ;
- Un dispositif de **feedback structuré**, permettant d'identifier les axes d'amélioration et d'optimiser l'évolution de carrière des collaborateurs.

- **Accompagnement au changement**

Relyens a mis en place une démarche d'accompagnement au changement visant à développer :

- La capacité des collaborateurs à s'adapter aux évolutions du modèle d'affaires et aux transformations organisationnelles ;
- La montée en compétence des porteurs de projets en matière de gestion du changement ;
- Une culture d'agilité et d'initiative au sein des équipes, favorisant la flexibilité et l'innovation.

C. La politique d'égalité professionnelle de Relyens

Relyens s'engage activement à promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en intégrant cette ambition dans sa stratégie de responsabilité sociale d'entreprise. Cette politique vise à assurer des conditions de travail équitables et inclusives en mettant en œuvre des actions concrètes au-delà des exigences réglementaires.

Elle contribue également à **réduire la probabilité du risque matériel identifié**, à savoir le risque réputationnel en cas de non-respect des engagements en matière d'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations.

Les principaux objectifs de la politique d'égalité professionnelle de Relyens sont :

- **L'égalité des chances :** garantir un accès équitable à l'emploi, à la formation et aux évolutions de carrière, sans distinction de genre.
- **L'équité salariale :** veiller à une rémunération juste et équilibrée pour des fonctions équivalentes.

Les actions clés de la politique reposent sur les axes suivants :

- **Recrutement et intégration :**
  - Mettre en place des processus de recrutement équitables et transparents qui attirent un large éventail de candidats diversifiés ;
  - Former les recruteurs et les managers aux pratiques de recrutement inclusives et à la sensibilisation aux biais inconscients ;
  - Faciliter l'intégration des nouveaux collaborateurs par des programmes d'accueil et d'intégration favorisant l'inclusion.

- **Formation et sensibilisation** :
  - Organiser régulièrement des formations sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations ;
  - Sensibiliser l'ensemble des collaborateurs à l'importance de la diversité et de l'inclusion, et promouvoir des comportements inclusifs au quotidien.

- **Égalité salariale et équité** :
  - Réaliser des audits réguliers pour assurer l'équité salariale entre les collaborateurs, indépendamment de leur genre, origine ou autre caractéristique ;
  - Mettre en place des mécanismes de remontée et de traitement des plaintes concernant les inégalités salariales et les discriminations.

- **Encouragement à la diversité des perspectives**
  - Favoriser la diversité des points de vue dans la prise de décision et les projets d'entreprise ;

- Encourager la création de réseaux de collaborateurs et de groupes de ressources axés sur des thématiques de diversité et d'inclusion.

Engagement de Relyens en matière de droits humains et alignement sur les normes internationales

Il est important de souligner que l'enjeu relatif aux droits humains n'étant pas matériel pour Relyens, les politiques ne traitent pas explicitement de la traite d'êtres humains, du travail forcé ou obligatoire, du travail des enfants. En revanche, Relyens, s'engage à respecter et à promouvoir les droits humains fondamentaux dans toutes ses opérations et relations commerciales. Ces politiques sont guidées par les principes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et reflète l'engagement du Groupe envers la justice sociale, l'équité et le respect de la dignité humaine.

Les politiques RH de Relyens s'alignent sur les normes internationales, notamment les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, ainsi que les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales.

La correcte application et la surveillance de ces politiques sont sous la responsabilité du Département Ressources Humaines et Change Management.

Engagement de Relyens pour la Qualité de Vie au Travail, la Sécurité et l'Inclusion

Relyens a mis en place une politique de Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT), mentionnée précédemment, incluant un volet spécifique consacré à la santé et à la sécurité au travail. Cette politique prévoit l'existence d'un plan **annuel de prévention en France**, élaboré et discuté avec les partenaires sociaux, afin de structurer l'ensemble des actions portant sur la prévention des risques routiers, des risques physiques sur site ainsi que des risques psychosociaux. En complément, une politique dédiée à la prévention des risques psychosociaux a été déployée en 2024 pour renforcer la prise en charge de ces enjeux majeurs.

En 2024, Relyens a également adopté une politique de diversité et d'inclusion, ainsi qu'une politique d'égalité professionnelle, visant à favoriser un environnement de travail inclusif et équitable. La politique de diversité et d'inclusion constitue un levier essentiel pour la lutte contre les discriminations, à travers :

- des actions de sensibilisation et de formation destinées à l'ensemble des collaborateurs,
- des dispositifs de signalement et de traitement des plaintes relatives aux inégalités et aux discriminations, garantissant une prise en charge efficace et transparente.

Ces initiatives témoignent de l'engagement de Relyens en faveur de l'égalité des chances et du respect des diversités, tout en assurant un cadre de travail sain, inclusif et respectueux pour l'ensemble de ses collaborateurs.

3.1.2.2. Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts (S1-2)

Afin de prendre en compte les intérêts, les points de vue et les droits de ses collaborateurs, Relyens maintient une communication régulière et diversifiée avec son personnel, comme illustré dans le tableau de dialogue avec les parties prenantes. Ces interactions incluent :

- des entretiens individuels a minima bisannuels entre chaque manager et son collaborateur au cours duquel sont évoqués les besoins de formations, le bilan des objectifs de l'année précédente et la fixation des objectifs futurs, les souhaits d'évolution et de mobilité ;
- les réunions fréquentes (1 fois par mois) entre la Direction des Ressources Humaines et les instances de représentation du personnel au cours desquelles sont évoqués notamment les enjeux ESG de Relyens.

En complément, Relyens s'appuie sur un baromètre social interne (plateforme Octomine) pour évaluer régulièrement le bien-être des salariés via des questionnaires bimensuels. Ces enquêtes permettent d'analyser les perceptions des collaborateurs, d'identifier les axes d'amélioration et d'adapter les politiques RH en conséquence. L'objectif est de promouvoir un environnement de travail sain et épanouissant, tout en répondant aux besoins exprimés par les employés.

Relyens échange ainsi directement avec ses effectifs mais également par l'intermédiaire des représentants du personnel. Le Directeur du Département Ressources Humaines et Change Management, avec l'appui de ses

équipes spécialisées, veille à ce que ces interactions aient lieu et que les résultats influencent l'évolution des actions mises en place.

3.1.2.3. Procédures de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations (S1-3)

En tant qu'Entreprise à mission depuis juin 2021, le groupe Relyens s'engage à mener ses actions en cohérence avec sa mission sociétale, inscrite dans ses statuts. Cet engagement se traduit par des procédures rigoureuses visant à identifier, réparer et prévenir les impacts négatifs sur ses effectifs, ainsi qu'à mettre en place des canaux d'expression et de recours accessibles à tous.

Comme évoqué dans la partie **1.4.2 Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise (IRO-2),** un impact négatif matériel à court terme a été identifié concernant la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT), notamment dans le cadre des activités directes de Relyens. Une dégradation des conditions de travail pourrait avoir des répercussions sur le bien-être, la santé et la sécurité des collaborateurs, se traduisant par une augmentation des arrêts de travail, des maladies professionnelles ou encore des risques psychosociaux tels que le stress ou le burnout. Cet impact négatif ne se limite pas à la satisfaction des collaborateurs, mais affecte également la performance globale de l'entreprise, pouvant entraîner une baisse de productivité et une dégradation du résultat d'exploitation.

Approche générale et procédures de réparation

Les procédures mises en place incluent les actions suivantes :

- **Identification des impacts :** un processus d'évaluation régulier via des enquêtes internes (baromètre RH, feedbacks individuels et collectifs, comités d'écoute) ;
- **Plan d'action correctif :** une analyse des incidents rapportés suivie de plans d'action concrets, validés avec les parties prenantes internes (représentants du personnel, management, RH) ;
- **Mesure d'efficacité :** des indicateurs de suivi sont définis pour garantir l'efficacité des actions mises en œuvre et assurer une amélioration continue.

Canaux de communication pour les effectifs

- **Instances de dialogue social :** participation active du Comité Social et Economique et CSSCT (Comités de Santé, Sécurité et Conditions de Travail) ;
- **Enquêtes anonymes :** les collaborateurs peuvent donner leur niveau de satisfaction et leur avis par le biais des enquêtes Octomine ou de questionnaires de satisfaction de certains prestataires de l'offre QVCT ;
- **Entretien annuel :** les collaborateurs échangent de manière formalisée avec leur manager a minima de manière bisannuelle ;
- **La procédure d'alerte professionnelle :** chaque employé de Relyens a le droit de signaler des situations préoccupantes en toute honnêteté et de manière professionnelle. La procédure d'alerte, alignée sur les huit piliers de la loi Sapin II permet aux collaborateurs de reporter, de manière confidentielle et alternative à la voie hiérarchique, des situations de non-conformité, réparties en 8 catégories :
    - Conflit d'intérêts, corruption et trafic d'influence
    - Fraude, détournement et vol
    - Protection de l'environnement
    - Santé et sécurité au travail
    - Discrimination et harcèlement
    - Conduites ou situations contraire au Code Ethique
    - Crimes ou délit
    - Non-respect des lois et règlements
- **R'Place, la plateforme digitale du Groupe,** offre aux salariés un accès clair et centralisé aux processus de signalement et aux dispositifs en place. Elle permet à l'ensemble des collaborateurs de se familiariser avec les différents canaux disponibles et les modalités d'accès, garantissant ainsi une meilleure compréhension et utilisation des ressources à leur disposition.

Traitement des plaintes et protection contre les représailles

Relyens a mis en place un mécanisme de traitement des plaintes efficace, structurant le processus de dépôt, d'examen et de résolution des doléances, notamment via :

- Un dispositif d'enregistrement confidentiel permettant une gestion sécurisée des plaintes ;
- Une protection contre les représailles, avec une politique claire de non-discrimination et de sanction des comportements inappropriés ;
- Des formations régulières à l'attention des managers et des collaborateurs sur la gestion des signalements.

Surveillance et évaluation de l'efficacité des dispositifs

La surveillance et l'évaluation de l'efficacité des dispositifs est sous la responsabilité du directeur du Département des Ressources Humaines et Change Management.

3.1.2.4. Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions (S1-4)

a) Actions clés de l'enjeu QVCT

Les actions clés mises en place pour atténuer à court terme l'impact négatif lié à l'enjeu de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail, tout en saisissant l'opportunité associée à la conduite des affaires mentionnée en section **3.1.2.4**, sont les suivantes :

- la mise à disposition d'équipements et de services tels quels :
  - une salle de sport au sein des sites de Lyon et de Vasselay favorisant une activité physique régulière ;
  - une conciergerie physique et digitale permettant d'aider à la gestion du quotidien ;
  - des plateformes digitales permettant d'accéder à des services dédiés à la parentalité, aux transports, aux loisirs et à des avantages concrets comme des cartes cadeaux pour des activités culturelles ou sportives ;
- **l'organisation** d'événements fédérateurs :
  - Afterworks
  - Journées « Pet Day »
  - Challenges sportifs
  - Séminaires
  - Petits-déjeuners…

Résultats attendus et perspectives 2025

Ces initiatives, reconduites pour l'année 2025, visent à prévenir les impacts négatifs liés à la qualité de vie au travail et à renforcer l'attractivité et la fidélisation des talents.

L'évaluation de leur efficacité sera réalisée via des enquêtes de satisfaction et des indicateurs de bien-être au travail (utilisation du baromètre social « Octomine »).

b) Actions clés de l'enjeu Traitement et égalité des chances pour tous

Les actions clés en place et permettant d'atténuer le risque réputationnel relatif à l'enjeu traitement et égalité des chances pour tous s'appuient sur :

- **la réalisation de nombreuses formations sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations par l'ensemble des collaborateurs du Groupe ;**
- **la signature d'un code de conduite par les collaborateurs du « Top Management » (les directeurs de Relyens et leurs adjoints)** rappelant les valeurs fondamentales de Relyens et l'engagement par le Top Management de respecter et d'apprécier les différences individuelles au sein de l'organisation, et de contribuer au sein de ses équipes et de Relyens à l'inclusion de toutes et tous par sa bienveillance et son exemplarité.

Résultats attendus et perspectives 2025

L'entreprise continuera à suivre l'adhésion aux valeurs du code de conduite et mesurera l'impact des formations via des indicateurs de diversité qui devront être constitués au cours de l'année 2025.

c) Actions clés de l'enjeu formation et développement des compétences

Actions clés en place et permettant de gérer, et d'atténuer si nécessaire, le risque, l'impact négatif et l'opportunité stratégique relatifs à l'enjeu de formation et de développement des compétences :

- des **entretiens d'évaluation réguliers** avec les managers pour identifier les besoins en formation et en développement de carrière ;
- **un campus digital** offrant un large choix de formations en libre accès sous différents formats (e-learning, vidéos, cours en ligne), couvrant les compétences techniques, linguistiques et comportementales ;
- un **plan de formation annuel** ajusté en fonction des évolutions métier et des demandes individuelles des collaborateurs ;
- **un programme de mobilité interne et géographique**, incluant des opportunités au sein des différentes entités du Groupe, notamment via le programme de mobilité européenne permettant une immersion temporaire dans une autre entité ;
- l'organisation annuelle de **revues de personnel (People Review),** visant à identifier les talents clés et à proposer des plans de développement individualisés pour assurer la continuité des compétences stratégiques ;
- la **diffusion des opportunités de carrière en interne** via l'espace Mobilité sur l'intranet du Groupe ;
- **un parcours d'intégration structuré**, débutant avant l'arrivée du collaborateur, pour faciliter sa prise de fonction et sa compréhension de l'organisation ;
- des rencontres régulières avec les Responsables RH dans le cadre des évolutions internes et des mobilités fonctionnelles ;
- un dispositif de **feedback structuré**, permettant d'identifier les axes d'amélioration et d'optimiser l'évolution de carrière des collaborateurs.

Ces actions couvrent l'ensemble des salariés de Relyens et seront reconduites pour l'année 2025.

Ressources allouées

Le Département Ressources Humaines et Change de Management est en charge du déploiement de l'ensemble des actions et initiatives en matière de qualité de vie au travail, d'égalité des chances et de développement des compétences. Cette mission est assurée par 7 ETP (issus de l'équipe Change Management plus 3 collaborateurs du Développement RH) pour un coût annuel estimé à 756 K€ pour Relyens.

Dans une démarche d'amélioration continue, Relyens prévoit d'approfondir l'évaluation des ressources allouées afin d'intégrer une estimation exhaustive des dépenses engagées. Cela inclura notamment :

- les coûts de fonctionnement des infrastructures telles que les salles de sport mises à disposition des collaborateurs,
- les programmes de bien-être et d'amélioration de la qualité de vie au travail,
- les investissements liés aux formations et aux outils digitaux de développement des compétences.

Une analyse plus détaillée sera réalisée au cours des deux prochains exercices afin d'apporter une vision complète et précise des ressources financières mobilisées pour ces initiatives.

3.1.3. Cibles et indicateurs

3.1.3.1. Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels (S1-5)

Pour cette première année de publication du rapport de durabilité, Relyens a réalisé une revue exhaustive de ses politiques et actions clés. Pour l'année 2025, la mise en place d'indicateurs et cibles associées liés à la gestion des impacts négatifs matériels et à la promotion des impacts positifs à la gestion des risques et opportunités matériels permettront de renforcer l'évaluation des politiques déjà mises en place.

3.1.3.2. Caractéristiques des salariés de l'entreprise (S1-6)

Présentation des informations sur les effectifs par sexe

Sexe	Nombre de salariés (effectif)
Masculin	427
Féminin	763
Autres	-
Non déclaré	-
Total employés	1 190

Relyens présente dans ces tableaux les effectifs présents au 31/12/2024.

Le nombre moyen de salariés en équivalent temps plein (ETP) sur l'année est présenté dans l'annexe consolidée de Relyens dans la partie **3.10 Autres informations.** Ce nombre s'élève à 1 154 au 31/12/2024.

Présentation du nombre de salariés dans les pays où l'entreprise compte au moins 50 salariés représentant au moins 10 % de son nombre total de salariés

Pays dans lesquels l'entreprise emploie 50 personnes ou plus, représentant au moins 10 % du nombre total de ses employés.	Nombre d'employés (effectif)
France	1 028

Présentation des informations sur les salariés par type de contrat, ventilées par sexe (effectifs)

Période de référence	Masculin	Féminin	Autres	Non communiqué	Total
Nombre de salariés (effectif)	763	427	-	-	1 190
Nombre de salariés permanents (effectif)	701	395	-	-	1 096
Nombre de salariés temporaires (effectif)	62	32	-	-	94
Nombre de salariés à horaires non garantis (effectif)	-	-	-	-	-

Présentation des informations sur les salariés par type de contrat, ventilées par région (effectifs)

Période de référence	France	Italie	Espagne	Allemagne	Total
Nombre de salariés	**1 028**	**71**	**69**	**22**	**1 190**
Nombre de salariés permanents	**934**	**71**	**69**	**22**	**1 096**
Nombre de salariés temporaires	**94**	**-**	**-**	**-**	**94**
Nombre de salariés à horaires non garantis	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Nombre de salariés à temps plein (effectif)	**898**	**70**	**67**	**21**	**1 056**
Nombre de salariés à temps partiel (effectif)	**130**	**1**	**2**	**1**	**134**

Taux de turnover :

Exigences	Donnée N
Nombre total d'employés ayant quitté l'entreprise en 2024	**105**
Taux de turnover	**9,80%**

Pour calculer le taux de turnover, Relyens a appliqué la formule suivante : $\frac{Nombre\ de\ départ\ tout\ motif\ des\ salariés\ en\ CDI}{Nombre\ de\ salariés\ en\ CDI\ au\ 31\ décembre\ 2023}$

Le logiciel de paie de Relyens permet une compilation centralisée des données de l'ensemble des sociétés du Groupe. Le calcul est réalisé sur la base des effectifs.

3.1.3.3. Couverture des négociations collectives et dialogue social (S1-8)

Les salariés de Relyens sont tous salariés d'une entité employeur (France, Espagne, Italie et Allemagne) située dans l'Union Européenne.

Déclaration concernant la couverture des négociations collectives et le dialogue social

	Couverture des conventions collectives		Dialogue social
Taux de couverture	**Salariés - EEE (pour les pays avec > 50 salariés représentant > 10 % du total des salariés)**	**Salariés - Hors EEE (pour les pays avec > 50 salariés représentant > 10 % du total des salariés)**	**Représentation sur le lieu de travail (pour les pays avec > 50 salariés représentant > 10 % du total des salariés)**
0-19%			
20-39%			
40-59%			
60-79%			
80-100%	**1028 - France**	**Non concerné**	**1028 - France**

Les salariés français de Relyens sont tous couverts par des conventions collectives et par le dialogue social (100 %).

3.1.3.4. Indicateurs de diversité (S1-9)

Répartition du top management

Nombre d'employés au niveau de l'encadrement supérieur	Année 2024
Femmes	8
Pourcentage au niveau de l'encadrement supérieur	40%
Hommes	12
Pourcentage au niveau de l'encadrement supérieur	60%
Autre sexe	-
Pourcentage au niveau de l'encadrement supérieur	-
Pas de données	-
Pourcentage au niveau de l'encadrement supérieur	-
Total	20

L'encadrement supérieur chez Relyens est constitué des cadres de direction ainsi que des directeurs exécutifs des Business Units de chaque pays.

Modèle de répartition des salariés par tranche d'âge

Nombre de salariés	Année 2024
De moins de 30 ans	198
Pourcentage des salariés de moins de 30 ans	17%
Entre 30 et 50 ans	718
Pourcentage de salariés âgés de 30 à 50 ans	60%
De plus de 50 ans	274
Pourcentage de salariés âgés de plus de 50 ans	23%
Total	1 190

3.1.3.5. Salaires décents (S1-10)

Tous les employés de Relyens perçoivent un salaire décent conformément aux indices de références applicables. La majorité des entités du Groupe est régie par des conventions collectives qui définissent les conditions de travail, les salaires et les avantages sociaux spécifiques à leur secteur d'activité. Ces accords, négociés entre les organisations syndicales et les employeurs, garantissent des droits supplémentaires aux salariés, plus avantageux que les dispositions du Code du travail. Enfin, tous les salariés sont employés par des sociétés basées dans l'Union européenne, une zone géographique où les législations en matière de droits humains sont solidement établies.

3.1.3.6. Protection sociale (S1-11)

Tous les salariés de Relyens bénéficient d'une protection sociale par le biais de programmes publics ou d'avantages offerts par l'entreprise, contre la perte de revenu due à un ou plusieurs événements de vie majeurs.

3.1.3.7. Personnes handicapées (S1-12)

Pourcentage de personnes handicapées parmi les employés	**4%**

Au sein de Relyens, une personne est reconnue comme étant en situation de handicap dès lors qu'elle détient une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).

3.1.3.8. Indicateurs de santé et sécurité (S1-14)

Publication de l'étendue de la couverture des effectifs de l'entreprise par le système de gestion de la santé et de la sécurité

Taux de couverture du système de management de la santé et de la sécurité	Salariés
Taux de couverture du système de management SST	**100%**

Accidents du travail et maladies professionnelles	Valeur de l'ICP pour les salariés
Nombre de décès (suite à un accident / maladie lié au travail)	**0**
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	**8**
Fréquence	**4,3**

Relyens détermine la fréquence en appliquant la formule de calcul suivante : $\frac{Nombre\ d'accidents\ avec\ arrêt}{Nombre\ d'heures\ travaillées}\ X\ 1\ 000\ 000.$

3.1.3.9. Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale) (S1-16)

Ventilation de l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes

Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Non-Cadre	Cadre	Cadre de Direction
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes (Niveau de salaire horaire brut moyen des employés hommes - niveau de salaire horaire brut moyen des employées femmes) / Niveau de salaire horaire brut moyen des employés hommes x 100	**1,86**	**15,35**	**-2,46**

Information obligatoire	Donnée 2024
(Ratio de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux payée) / (**rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des employés** (à l'exclusion de la personne la mieux payée))	**7,58**

La disparité des salaires entre les hommes et les femmes de la catégorie cadre s'explique par plusieurs facteurs :

- la présence inégale entre les femmes et les hommes dans certains métiers. Les métiers liés aux nouvelles technologies de l'information, mieux rémunérés, sont majoritairement occupés par des hommes ;
- une proportion plus élevée de femmes travaillant à temps partiel, impactant directement plusieurs éléments de rémunération liés au salaire brut, tels que la retraite et la couverture santé.

Ces différences structurelles accentuent les écarts de rémunération entre les cadres hommes et les cadres femmes.

3.1.3.10. Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme (S1-17)

Ventilation des incidents de discrimination

Informations obligatoires	Donnée 2024
Nombre de cas de discrimination, y compris de harcèlement	**0**
Nombre de plaintes déposées par l'intermédiaire des canaux et mécanismes d'alertes et, le cas échéant, auprès des points de contact nationaux pour les entreprises multinationales de l'OCDE, concernant les questions définies au paragraphe 2 de la présente norme, à l'exclusion de celles déjà signalées au point (a) ci-dessus.	**2**
Montant total des amendes, pénalités et compensations pour dommages résultant des incidents et plaintes	**0**

3.1.3.11. Indicateurs propres à l'entreprise en lien avec des IRO matériels

Relyens a défini un indicateur clé en lien avec l'enjeu de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) : le taux de réponses aux questionnaires du baromètre social « Octomine ». Cet indicateur permet de mesurer l'absentéisme du Groupe, mais également d'évaluer l'engagement des collaborateurs.

Les questions ouvertes incluses dans ces questionnaires offrent en effet une précieuse opportunité de recueillir le ressenti des équipes et de mieux appréhender le climat social au sein de l'organisation.

En 2024, le taux de réponses aux questionnaires Octomine est de 78 %.

3.2. Travailleurs de la chaîne de valeur

3.2.1. Stratégie

3.2.1.1. Obligation de divulgation relative à ESRS 2 SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes

Pour comprendre la façon dont Relyens prend activement en compte ses parties prenantes à travers un dialogue multiple avec ces dernières veuillez consulter les sections **1.3.1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur (SBM-1)** et **1.3.2 Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM-2).**

3.2.1.2. Exigence de publication liée à ESRS 2 SBM-3 — Impacts, risques et opportunités matériels et interaction avec la stratégie et le modèle économique

Relyens, spécialiste en assurances et du management des risques pour les professionnels de la santé et les collectivités locales, s'appuie sur des partenaires stratégiques pour assurer le bon fonctionnement de son modèle d'affaires. Ces partenaires incluent notamment les réassureurs, les prestataires de service, et les fournisseurs. Chacun de ces acteurs joue un rôle crucial, et leur influence impacte directement la stratégie de l'entreprise. Ces partenaires (fournisseurs, réassureurs et prestataires de services) se situent en amont dans la chaîne de valeur de Relyens, et leur sélection repose sur des critères rigoureux afin de garantir une collaboration conforme aux engagements éthiques et responsables de l'entreprise.

Dans ce cadre, et en tant que prestataire de services exerçant son activité au sein de l'Union européenne, Relyens ne présente aucun risque significatif de travail des enfants, de travail forcé ou de travail obligatoire, que ce soit au sein de ses activités ou de sa chaîne de valeur.

a) <u>Travailleurs impactés et dépendances dans la chaîne de valeur :</u>

- **<u>Les réassureurs</u>**

Les réassureurs jouent un rôle fondamental dans l'activité de Relyens, car ils permettent de partager et d'atténuer les risques. Les assureurs comme Relyens cèdent une partie des risques qu'ils souscrivent à des réassureurs pour protéger leur propre bilan et leur solvabilité. Cette dépendance est stratégique dans le domaine de l'assurance où la gestion des risques majeurs, comme les sinistres en responsabilité civile médicale, peut impacter lourdement les résultats. Un bon partenariat avec des réassureurs solides permet à Relyens de maintenir une gestion et une mutualisation des risques tout en continuant à proposer des offres compétitives et garantir sa solvabilité.

- **<u>Les prestataires de services</u>**

Relyens fait appel à des prestataires de services (médecins, avocats, conseils…) en appui de son modèle opérationnel, tels que l'aide à la gestion de sinistres ou aux expertises médicales. Ces partenaires lui fournissent des compétences spécialisées et des ressources que l'entreprise ne peut pas toujours développer en interne. En utilisant le service de ces prestataires, Relyens peut se concentrer sur son cœur de métier tout en s'assurant de la qualité et de la rapidité des services proposés à ses assurés et ainsi valoriser son offre de valeur.

- **<u>Les fournisseurs</u>**

Les fournisseurs jouent un rôle tout aussi important dans le soutien des activités quotidiennes de Relyens. Il s'agit notamment de fournisseurs de matériel, de prestations informatiques, d'équipements professionnels, ou encore de services d'infrastructures physiques (comme la gestion des bureaux, les services de maintenance, ou l'approvisionnement en fournitures courantes). Ces fournisseurs sont essentiels pour assurer le bon fonctionnement logistique de l'entreprise. Une collaboration efficace avec ces partenaires permet à Relyens de maintenir une organisation fluide, d'améliorer son efficacité opérationnelle et de garantir la continuité des services.

b) <u>Risque identifié</u>

Relyens a identifié un risque matériel à court terme en lien avec la conformité aux lois du travail, notamment en ce qui concerne les exigences légales et éthiques applicables aux partenaires et sous-traitants de la chaîne de valeur.

Ce risque est précisé dans la partie **1.4.2 Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise (IRO-2).**

Le risque matériel identifié pour Relyens n'est pas directement lié à la dépendance envers les travailleurs de sa chaîne de valeur. Il s'agit d'un risque réputationnel et juridique, qui pourrait survenir si ces travailleurs ne respectaient pas les exigences légales et éthiques qui leur sont applicables.

3.2.2. Gestion des impacts, des risques et des opportunités

3.2.2.1. Exigence de divulgation S2-1 – Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur

Relyens n'a pas identifié d'impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur.

Relyens ne dispose pas de politique spécifique dédiée aux travailleurs de la chaîne de valeur et, par conséquent, ne peut mentionner leur alignement sur des référentiels internationaux. En revanche :

- le Groupe réaffirme toutes les valeurs fondamentales et ses engagements envers ses parties prenantes à travers le Code éthique Groupe ;
- il met en œuvre l'ensemble des dispositifs de contrôle conforme aux réglementations en vigueur (Sapin 2, obligations de vigilance...) afin de prévenir toute forme de non-conformité et/ou de manquements aux devoirs éthiques et de lutte anti-corruption ;
- il est signataire de la Charte Relations fournisseurs et achats responsables (RFAR).

En outre, à travers la mise en place d'un Code éthique, Relyens s'engage à :

- respecter les lois et réglementations en matière de concurrence, de marchés publics et de lutte contre la corruption. Le Groupe prohibe toute forme de collusion, d'abus de position dominante, et de pratiques anticoncurrentielles. L'intégrité est au cœur de ses relations avec les agents publics, et Relyens rejette fermement les pots-de-vin, les paiements de facilitation et toute forme de corruption. Il impose des normes strictes de transparence dans les échanges de cadeaux et d'hospitalités, tout en encadrant les actions de mécénat et de sponsoring dans le respect des lois anticorruption ;
- garantir l'équité dans le traitement de ses partenaires et fournisseurs. Les critères de sélection sont basés sur des critères objectifs, excluant toute forme de discrimination. Le Groupe s'engage à protéger la confidentialité des informations échangées et à respecter les droits de propriété intellectuelle. En outre, Relyens veille à éviter toute situation de dépendance économique avec ses partenaires et s'engage fermement en faveur de la protection de l'environnement en réduisant ses impacts environnementaux au quotidien.

En complément, Relyens a signé la Charte RFAR et s'engage ainsi respecter les 10 engagements suivants :

- assurer une relation financière responsable vis-à-vis des fournisseurs ;
- entretenir une relation respectueuse avec l'ensemble des fournisseurs, favorable au développement de relations collaboratives ;
- identifier et gérer les situations de dépendances réciproques avec les fournisseurs ;
- impliquer les organisations signataires dans leur filière ;
- apprécier l'ensemble des coûts et impacts du cycle de vie ;
- intégrer les problématiques de responsabilité environnementale et sociétale ;
- veiller à la responsabilité territoriale de son organisation ;
- le professionnalisme et l'éthique de la fonction achats ;
- une fonction Achat chargée de piloter globalement la relation fournisseurs ;
- une fonction de médiateur "relations fournisseurs" chargé de fluidifier les rapports internes et externes à l'entreprise.

Ainsi, avec l'application du code éthique, le Groupe s'engage à respecter les lois relatives à la concurrence, aux marchés publics et à la lutte contre la corruption, en prohibant fermement les pratiques anticoncurrentielles, les pots-de-vin et toute collusion. En parallèle, Relyens garantit l'équité dans ses relations avec ses partenaires et veille à éviter toute dépendance économique. Par ailleurs, en adhérant à la Charte RFAR, le Groupe respecte 10 engagements concrets pour une relation responsable et collaborative avec ses fournisseurs, intégrant des critères de responsabilité sociétale et environnementale. Ces initiatives renforcent sa capacité à gérer les risques liés aux conditions de travail des Travailleurs de la Chaîne de Valeur, notamment face aux enjeux réputationnels et légaux, tout en tenant compte des cadres réglementaires diversifiés, y compris dans des partenariats internationaux.

3.2.2.2. Exigence de divulgation S2-4 – Prendre des mesures concernant les impacts importants sur les travailleurs de la chaîne de valeur, les approches de gestion des risques importants et la recherche d'opportunités importantes liées aux travailleurs de la chaîne de valeur, et l'efficacité de ces mesures

Relyens, conscient du risque matériel identifié concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, n'a pas encore mis en place de mesures spécifiques supplémentaires au-delà des actions mentionnées dans la section **3.2.2.1.**

Exigence de divulgation S2-1 – Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur. Toutefois, afin d'approfondir son analyse et d'élaborer une réponse adaptée, l'entreprise prévoit d'organiser des ateliers de travail en 2025. Ces ateliers auront pour objectif d'identifier des leviers d'atténuation pertinents et de définir des actions concrètes permettant de prévenir les impacts potentiels. Sur la base des conclusions de cette analyse, Relyens envisage d'adopter des mesures à moyen terme visant à renforcer la gestion de ce risque, tout en assurant une conformité stricte aux exigences de l'ESRS 2 MDR-A.

3.2.3. Cibles et indicateurs

À ce jour, aucune cible ni aucun indicateur n'ont été définis pour la gestion de ce risque. Relyens prévoit de poursuivre l'analyse approfondie de ce risque au cours de l'année 2025 afin d'identifier les actions pertinentes à mettre en œuvre et de définir des indicateurs de suivi adaptés.

3.3. Consommateurs et utilisateurs finaux

3.3.1. Stratégie

3.3.1.1. Exigence de publication liée à ESRS 2 SBM-2 — Intérêts et points de vue des parties prenantes - Partie intégrée dans l'ESRS 2

Pour comprendre la façon dont Relyens prend activement en compte ses parties prenantes à travers un dialogue multiple avec ces dernières veuillez consulter les sections **1.3.1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur (SBM-1)** et **1.3.2 Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM-2).**

3.3.1.2. Exigence de publication liée à ESRS 2 SBM-3 — Impacts, risques et opportunités matériels et interaction avec la stratégie et le modèle économique - Partie intégrée dans l'ESRS 2

Dans un contexte marqué par la transformation numérique et le renforcement des exigences en matière de protection des données et de sécurité, les attentes des consommateurs et des utilisateurs finaux évoluent rapidement. Chez Relyens, ces enjeux touchent directement deux groupes principaux : nos clients et sociétaires, bénéficiaires de nos solutions de protection et de gestion des risques, et les victimes, qui peuvent être directement impactées par les incidents couverts par nos garanties. Ces publics sont particulièrement sensibles à trois aspects clés : la qualité de la relation client, la sécurité des informations et l'accessibilité des services.

Le processus d'identification des impacts, risques et opportunités ainsi que des consommateurs et utilisateurs finaux est détaillé dans la partie **1.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1).**

Les impacts, risques et opportunités matériels de Relyens sont détaillés dans la section Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise (IRO-2) **1.4.2.**

3.3.2. Gestion des impacts, risques et opportunités

3.3.2.1. Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux (S4-1)

Relyens disposent à date de politiques existantes concernant l'enjeu protections des données personnelles et transparence de l'information et protection des clients. Ces politiques ne couvrent pas la totalité des IRO matériels identifiés. L'enjeu pour l'année 2025 sera ainsi de compléter le recueil de politique existantes et de définir les actions prioritaires à mettre en œuvre.

a) <u>La « Gouvernance Privacy » : Politique de protection des données personnelles</u>

Relyens a mis en place une charte publique de protection des données personnelles qui a pour objectif d'assurer un haut niveau de **sécurité, de confidentialité et d'intégrité** des données à caractère personnel de ses clients, partenaires et collaborateurs. Elle est fondée sur le respect des réglementations en vigueur, notamment le **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**, garantissant ainsi une gestion responsable et transparente des informations personnelles.

Impacts et risques identifiés à court terme

Relyens a identifié plusieurs impacts et risques potentiels liés à la protection des données personnelles :

- **Impact négatif potentiel** : toute non-conformité aux exigences du RGPD expose l'organisation à des sanctions financières importantes et à une atteinte significative à sa réputation ;
- **Risque réputationnel** : une violation de données personnelles pourrait entraîner une perte de confiance de la part des clients, impactant ainsi la réputation et les résultats économiques de l'organisation.

Pour atténuer ces risques, Relyens a mis en place une **politique de Gouvernance Privacy**, comprenant :

- des audits internes et externes réguliers,
- des études d'impacts,
- une évaluation périodique des risques,
- des programmes de formation spécifiques pour sensibiliser ses collaborateurs aux bonnes pratiques en matière de protection des données.

Gouvernance et responsabilité

La mise en œuvre de cette politique est sous la responsabilité du **Département Juridique** et du **Délégué à la protection des données (DPO)** du Groupe, qui assurent le respect des engagements pris et la conformité aux obligations réglementaires.

Périmètre d'application

Cette politique s'applique à l'ensemble des activités de Relyens et couvre pour les domaines suivants :

- **activités internes** : gestion des données des collaborateurs et des clients,
- **chaîne de valeur** : implication des partenaires et sous-traitants dans le traitement des données personnelles,
- **portée géographique** : tous les pays où Relyens opère,
- **parties prenantes concernées** : clients, collaborateurs, fournisseurs et autorités de régulation.

Alignement avec la réglementation

Relyens s'engage à respecter les standards et réglementations suivants :

- le **RGPD (UE 2016/679)**,
- les **lignes directrices de la CNIL**,
- les **principes directeurs de l'OCDE** pour la protection de la vie privée.

Prise en compte des parties prenantes

En tant que société mutualiste, Relyens intègre pleinement ses sociétaires dans sa Gouvernance Privacy. Leurs besoins et avis sont systématiquement pris en compte dans les décisions stratégiques, garantissant une politique Privacy alignée sur les attentes des différentes parties prenantes.

Accessibilité de la politique

La politique de protection des données personnelles est mise à disposition des parties prenantes via :

- le site internet officiel de Relyens : https://www.relyens.eu/fr/donnees-personnelles?
- des **communications internes régulières** et des **formations dédiées** pour les collaborateurs.

De plus, La politique Gouvernance Privacy est accessible à l'ensemble des collaborateurs sur l'intranet de Relyens.

Engagements en matière de droits des consommateurs

Relyens prend des engagements concrets pour garantir le respect des droits des consommateurs et utilisateurs finaux, notamment à travers :

- la mise en place de **mécanismes de signalement** des violations potentielles,
- l'application d'une **politique stricte de confidentialité** des données,
- des **formations régulières** visant à sensibiliser les équipes à la protection des données et aux droits des consommateurs.

Suivi et amélioration continue

Relyens s'engage à **actualiser régulièrement** sa politique de protection des données afin de prendre en compte :

- l'évolution des réglementations en matière de protection des données,
- les retours et attentes des parties prenantes,
- les avancées technologiques et les bonnes pratiques du secteur.

b) La politique de surveillance et de gouvernance des produits (« POG »)

Risque identifié

Relyens a identifié un risque réputationnel à court terme relatif à la transparence de l'information. Un manque de transparence peut entraîner une perte de parts de marché due à l'insatisfaction des clients face à des services perçus comme de mauvaise qualité. Un risque réputationnel du fait de la perception négative des clients pouvant nuire durablement à l'image de l'organisation.

Pour répondre au risque matériel identifié, en tant qu'acteur clé de la gestion des risques, Relyens met en œuvre une communication transparente et rigoureuse concernant ses produits et services, conformément aux exigences de la Directive sur la Distribution d'Assurances (DDA). Cette approche s'inscrit dans le cadre de la politique de surveillance et de gouvernance des produits (POG), qui veille à ce que les produits d'assurance soient conçus, distribués et suivis pour répondre aux besoins spécifiques des clients.

Objectifs de la politique

- **conformité réglementaire :**
  - assurer le respect des exigences légales et réglementaires,
  - garantir une documentation conforme et répondre aux évolutions réglementaires.
- **protection des clients** :
  - identifier et atténuer les risques clients,
  - assurer la transparence et l'adéquation des produits.
- **gouvernance interne :**
  - définir les rôles et responsabilités,
  - assurer la validation et la formation continue.
- **surveillance et contrôle :**
  - gérer les risques et incidents,
  - innovation et amélioration continue.
- **encourager l'innovation en assurant la conformité :** améliorer les produits selon les retours d'expérience.
- **communication et transparence**
  - assurer une communication claire et efficace,
  - diffuser les informations aux parties prenantes.

Périmètre

La politique s'applique aux entreprises d'assurance et aux intermédiaires d'assurance du Groupe qui conçoivent des produits d'assurance et exercent leurs activités au sein de l'Union Européenne.

Responsable

La politique est portée par le Département Juridique avec l'appui du Département Marketing.

La politique respecte la directive relative à la distribution d'assurances (DDA) et en particulier son article 25 et ses transpositions en droit national.

c) Autres Enjeux et Perspectives

Relyens reconnaît la nécessité d'élargir ses politiques sur d'autres thématiques importantes telles que :

- la relation client,
- la santé et sécurité des usagers,
- l'accessibilité des offres et services.

Des actions sont déjà menées et seront formalisées à travers des politiques engageantes au cours des prochains exercices. Des ateliers de travail seront menés en 2025 pour formaliser ces enjeux et intégrer des politiques adaptées.

L'enjeu relatif aux droits humains n'étant pas matériel pour Relyens, les politiques ne traitent pas explicitement de la traite d'êtres humains, du travail forcé ou obligatoire, du travail des enfants. Cependant, il est important de souligner que Relyens s'engage à respecter et à promouvoir les droits humains fondamentaux dans toutes ses opérations et relations commerciales. Cet engagement est matérialisé dans le Code éthique Groupe et dans la mission de Relyens : « Agir et innover, aux côtés de celles et ceux qui œuvrent à l'intérêt général, pour construire un monde de confiance ».

3.3.2.2. Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts (S4-2)

Canaux de la relation client

La relation avec les clients se déploie aujourd'hui à travers une multitude de canaux :

- **interactions humaines** : échanges avec les équipes de Relyens, notamment les services commerciaux (directeurs/-trices de marché, key account managers, commerciaux terrain, conseillers à distance), les risk managers, les équipes de Relation Client, de souscription, d'indemnisation, ainsi que le service juridique ;
- **Outils digitaux** : utilisation d'espaces clients en ligne, parcours de souscription et d'adhésion numériques, chat, email, et autres solutions digitales pour simplifier les interactions ;
- **Supports papier** : correspondances par courrier, plaquettes et autres documents imprimés.

Il est également important de noter que, dans certains cas, la relation client est intermédiée par des courtiers.

Par ailleurs, en tant que société mutualiste, Relyens intègre des représentants de ses clients, notamment des dirigeants d'établissements, au sein de son conseil d'administration. Deux administrateurs clients siègent aussi au sein du Comité de mission du Groupe, assurant ainsi une représentation directe des clients dans les instances décisionnelles clés.

L'interaction de Relyens avec ses parties prenantes est développée dans la partie **1.3.2.**

Mesures et dispositifs d'écoute

La qualité de la relation client est actuellement mesurée de manière autonome par chaque Business Unit (BU), chacune utilisant ses propres outils et indicateurs. À l'échelle du Groupe, un baromètre annuel de satisfaction client a été lancé en 2023, couvrant la France (BU Santé Sociale France et BU Acteurs Territoriaux) ainsi que l'Espagne. D'ici la fin de l'année 2026, l'objectif est d'étendre ce baromètre à tous les pays dans lesquels Relyens est présent, afin de le transformer en un outil stratégique pour optimiser l'expérience client au sein de chaque BU.

En parallèle, plusieurs indicateurs clés, tels que le taux de satisfaction client, le taux de délivrance des attestations, le taux de décroché et les délais de traitement, sont suivis par les différentes Business Units. Cependant, ces mesures ne sont pas encore harmonisées au niveau global. Relyens s'engage à standardiser ces indicateurs de performance (KPI) à travers toutes ses entités, en Europe. L'harmonisation de ces KPI fait partie des priorités futures, visant à garantir une évaluation cohérente et un suivi efficace de la qualité de la relation client à l'échelle du Groupe.

L'écoute des clients et prospects s'effectue à différentes étapes clés : avant la conception d'une solution, lors du développement d'une première version, et après la contractualisation.

Selon les structures, **les dispositifs d'écoute** mis en place sont les suivants :

- **Dans le cas d'une nouvelle solution**

En amont d'un projet, des enquêtes ou interviews sont réalisées afin d'affiner la compréhension du besoin du client ou de valider le concept d'une solution ou d'un service. Des enquêtes de perception des risques sont également réalisées chez les clients pour comprendre leur compréhension du risque.

- Interviews de professionnels de santé pour concevoir une offre de services adaptée et innovante.
- Entretiens avec des chirurgiens suivis de tests de maquettes interactives pour valider de nouvelles solutions technologiques.
- Interviews d'utilisateurs de plateformes digitales pour affiner le marché cible et les attentes.

Des tests de solutions sont réalisés après le développement d'une première version auprès de certains clients ou prospects, notamment pour les solutions technologiques. Ces tests, souvent sous forme de Proof of Concept (POC) ou Minimum Viable Product (MVP), permettent de valider la pertinence des solutions et la valeur apportée aux clients avant leur déploiement à grande échelle.

Le suivi commercial est assuré par les Key Account Managers (KAM), qui jouent un rôle clé dans l'écoute des clients. Ils maintiennent un contact régulier à travers des rendez-vous pluridisciplinaires et organisent des webinaires en fonction des besoins. Ils sont également impliqués dans les retours d'expérience, veillant à relayer la voix des clients auprès des équipes internes.

- **En continu**

Dans les services clients, particulièrement en France, plusieurs dispositifs d'écoute sont mis en place à des moments clés de la relation client.

Pour la **Business Unit Santé Sociale France (SSF**), des enquêtes à chaud sont réalisées après différents types d'interactions. Par exemple, après une demande d'information par téléphone, une expertise médicale auprès des professionnels de santé, ou encore suite à une visite de risque ou une formation menée par un risk manager. Lorsque des clients expriment leur insatisfaction lors de ces enquêtes, ils sont systématiquement recontactés, et les équipes concernées sont informées afin de prendre des mesures correctives.

Pour le **Centre d'Activité risque RH**, des enquêtes à chaud sont également effectuées après des moments cruciaux, tels que l'adhésion, l'indemnisation ou un échange par chat. Une enquête à chaud est également accessible directement depuis l'espace client. En cas d'insatisfaction ou lorsqu'un client exprime un besoin d'évolution, des rendez-vous téléphoniques sont organisés afin de mieux comprendre les attentes ou résoudre les problèmes rencontrés. Ces échanges sont grandement appréciés par les clients et s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue des espaces clients et des services fournis.

Analyse et amélioration continue

Un comité mensuel est dédié au suivi et à l'analyse des réclamations, permettant de comprendre leurs causes et d'identifier des axes d'amélioration continue.

Ces dispositifs ne sont pas encore déployés dans les BU en Italie, Espagne, et Allemagne. Leur adaptation est prévue dans la feuille de route Expérience Client 2025, afin de tenir compte des spécificités et de la taille de chaque pays.

L'analyse des données récoltées, telles que la fréquentation des Espaces Clients ou les raisons des appels, contribue à une meilleure compréhension des comportements, des irritants ou des incompréhensions des clients. Ces informations sont cruciales pour identifier des pistes d'amélioration et ajuster les dispositifs en place afin de mieux répondre aux attentes des clients.

Responsabilités et gouvernance

La responsabilité opérationnelle de ces interactions est portée par le **Département Marketing** qui coordonnent les dispositifs d'écoute et relaient les informations pour intégration dans la stratégie globale.

Suivi et évaluations

Relyens évalue l'efficacité des interactions à travers plusieurs outils :

- baromètre annuel de satisfaction client,
- suivi des indicateurs clés tels que les délais de traitement et taux de satisfaction,
- analyse des réclamations via des comités mensuels et partages internes des retours positifs et négatifs.

Dans les pays où les dispositifs de dialogue avec les clients et consommateurs finaux ne sont pas encore uniformisés, Relyens prévoit une mise en place progressive d'ici 2025. Une feuille de route a été établie pour étendre ces processus dans les BU d'Italie, Espagne et Allemagne, avec des adaptations aux contextes locaux.

3.3.2.3. Procédures visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations (S4-3)

Les canaux utilisés par Relyens pour permettre aux consommateurs et utilisateurs finaux d'exprimer leur préoccupation sont précisés dans la partie **3.3.2.2 Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts (S4-2).** Cette section détaille également les mécanismes mis en place pour assurer le suivi et l'efficacité des interactions.

Confiance et transparence des parties prenantes dans l'expression des préoccupations

Bien qu'il n'existe pas de dispositifs formels dédiés à la protection des personnes contre d'éventuelles représailles lorsqu'elles expriment leurs préoccupations ou besoins via les structures et processus en place, l'entreprise estime que ses parties prenantes connaissent et font confiance à ces dispositifs. En tant que société mutualiste dotée du statut d'entreprise à mission, Relyens intègre naturellement la transparence et la protection de ses parties prenantes dans son modèle de gouvernance, minimisant ainsi les risques de telles situations.

Mécanismes de suivi et d'amélioration continue

Pour répondre aux préoccupations des parties prenantes et remédier aux impacts négatifs potentiels, Relyens a mis en place plusieurs procédures visant à garantir une gestion efficace des interactions et des retours :

- **Procédure de gestion des réclamations**

Un comité mensuel est dédié au suivi et à l'analyse des réclamations, permettant de comprendre leurs causes et d'identifier des axes d'amélioration continue.

Relyens suit également les avis déposés en ligne (notamment sur Google), laissés par les bénéficiaires finaux. Chaque avis, qu'il soit positif ou négatif, est traité individuellement, avec une attention particulière à la résolution des insatisfactions.

Depuis septembre 2024, les professionnels de santé clients sont invités à partager leur satisfaction lors de la souscription d'un contrat. De plus, des messages de satisfaction spontanés sont régulièrement reçus, notamment après le traitement de dossiers sinistres. Ces retours positifs sont partagés en interne (via des articles, dashboards ou dans la "satisfaction du mois").

Ce processus de gestion des réclamations permet de limiter l'impact négatif potentiel lié aux difficultés rencontrées par les victimes pour faire valoir leurs droits en cas de sinistre, ainsi qu'aux surcoûts éventuels pour l'entreprise.

- **Conformité RGPD et Protection des données personnelles**

Pour prévenir les impacts négatifs sur la vie privée des clients et victimes, Relyens a mis en place plusieurs mesures organisationnelles et techniques :

- un DPO est désigné dans chaque pays et supervisé par un DPO Groupe, garantissant une conformité transversale et un suivi efficace,
- des processus mis à jour régulièrement encadrent la gestion des demandes RGPD et des violations de données,
- un registre de suivi a été instauré en 2024,
- les collaborateurs suivent des formations régulières pour adopter les bonnes pratiques en matière de protection des données,
- les données critiques sont stockées chez un hébergeur certifié HDS, garantissant un haut niveau de sécurité,
- un inventaire des traitements permet de hiérarchiser les données selon leur criticité et d'adapter les mesures de protection,
- des AIPD (Analyse d'impact relative à la Protection des Données) sont réalisées pour identifier les risques et appliquer les mesures appropriées,
- Relyens publie une charte de protection des données sur son site Web, garantissant la transparence et facilitant l'exercice des droits RGPD.

En combinant ces actions, Relyens limite les d'impact négatif pour ces parties prenantes, renforce la confiance des parties prenantes et préserve sa réputation.

- **Gestion proactive des risques et accessibilité des services**

Enfin, en ce qui concerne l'impact potentiel de l'augmentation des sinistres sur l'accessibilité des offres et des services, entraînant ainsi une hausse des couvertures pour les sociétaires, Relyens adopte une approche proactive.

Bien que le Groupe n'ait pas formalisé de politique écrite spécifique pour gérer cet enjeu, sa stratégie repose sur un management 360° des risques, visant à répondre aux besoins des acteurs de l'intérêt général. En tant que risk manager, Relyens conçoit des solutions sur mesure pour protéger ses clients et assurer une gestion préventive des enjeux sanitaires, territoriaux et organisationnels auxquels ils font face. Cette approche holistique contribue activement à la sécurité et à la pérennité des services de ses sociétaires.

Cette dynamique se concrétise notamment par la mise en place de **partenariats stratégiques** qui permet de proposer des solutions innovantes aux acteurs de la santé et des territoires, en anticipant et en prévenant les risques avant leur survenance.

3.3.2.4. Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions (S4-4)

a) Les actions mises en place

Protection des données personnelles

- **sensibilisation** régulière des équipes via des formations en e-learning et en présentiel afin de renforcer la culture de la protection des données ;
- **inclusion systématique de clauses d'information RGPD claires** dans toutes les communications avec les clients ;
- **mise en place de registres de suivi des demandes d'exercice de droits RGPD** pour assurer un pilotage efficace et un traitement conforme aux délais réglementaires ;
- **désignation d'un DPO dans chaque pays d'implantation**, supervisé par un DPO Groupe, pour garantir une cohérence des actions ;
- **création d'un réseau interne de plus de 50 relais** au sein des différentes Business Units et services supports pour soutenir les DPO ;
- **mise à jour régulière des politiques et procédures internes** pour s'adapter aux évolutions réglementaires.

Ces actions permettent de réduire le risque réputationnel en cas de fuite de données personnelles, de renforcer la confiance des clients et d'assurer la conformité aux réglementations en vigueur, évitant ainsi d'éventuelles sanctions et atteintes aux droits à la vie privée.

Relation client

- formation et accompagnement des équipes à travers des sessions de coaching et des grilles d'écoute partagées pour améliorer la qualité du service ;
- sensibilisation accrue à l'expérience client via des journées dédiées et des partages réguliers des retours clients ;
- cartographie des parcours clients pour identifier et résoudre les points de friction majeurs ;
- segmentation des clients pour adapter et personnaliser les offres et les communications ;
- déploiement d'un nouveau CRM pour mieux gérer la relation client et centraliser les informations ;
- lancement du projet "flux entrants" pour simplifier et fluidifier les interactions avec les clients.

Ces initiatives permettent d'améliorer la fidélisation des clients, d'attirer de nouveaux sociétaires et de renforcer la position concurrentielle de Relyens en proposant des services personnalisés et de haute qualité.

Santé et sécurité des usagers/clients

- poursuite de partenariats stratégiques pour développer et proposer à nos clients des solutions de prévention et de pilotage des risques ;
- optimisation du processus de gestion des sinistres avec des plateformes numériques dédiées pour simplifier les démarches et réduire les délais de traitement.

Ces actions permettent d'améliorer la sécurité des usagers, de minimiser les risques RH, médicaux et technologiques, et de renforcer la position de Relyens en tant que partenaire de confiance dans le secteur de la santé.

Transparence de l'information et protection des clients

- mise en œuvre d'une politique de gouvernance des produits (POG) alignée sur la Directive de Distribution d'Assurance (DDA) ;
- veille réglementaire continue pour assurer la conformité aux exigences légales ;
- implication du Département Marketing dans la surveillance de la transparence des informations fournies.

Ces efforts permettent de garantir une communication transparente envers les clients, de prévenir les risques réputationnels et de maintenir la confiance des sociétaires tout en évitant les perceptions négatives.

Accessibilité des offres et des services

- déploiement de solutions de prévention et de pilotage pour réduire les risques liés aux sinistres ;
- déploiement de nouveaux partenariats stratégiques offrant à Relyens et à ses clients de nouvelles opportunités.

Ces mesures permettent d'améliorer l'accès aux services pour tous les clients, de prévenir les surcoûts et d'assurer la soutenabilité des couvertures proposées, renforçant ainsi l'engagement social de Relyens.

b) Le périmètre des actions

Les actions couvrent l'ensemble des activités de Relyens, incluant :

- **la chaîne de valeur en amont** : partenaires technologiques et sous-traitants assurant la fourniture de services numériques et de protection des données ;
- **La chaîne de valeur en aval** : clients sociétaires, victimes, intermédiaires (courtiers), et parties prenantes institutionnelles ;
- la France, l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne, avec l'extension à d'autres marchés européens à moyen terme.

c) Suivi de l'efficacité

La section **3.3.3.1** traite du suivi des actions et de leur efficacité, ainsi que de l'analyse et de l'amélioration continue, assurant l'efficience des processus.

3.3.2.5. Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts (S4-2)

Les ressources financières allouées

Les données présentées ci-dessous représentent le coût complet des ETP alloué à l'enjeu.

Enjeu	Montant alloué en 2024 *(en milliers d'euros)*
Protection des données personnelles	**216**
Relation client	**10 476**
Santé et Sécurité des usagers / clients	**3 936**
Transparence de l'information	**108**
Accessibilité des offres et des services	**432**

Dans les années à venir, Relyens s'engage à valoriser de manière plus précise les OPEX et CAPEX dédiés à la gestion de ces impacts, risques et opportunités, tant pour l'année en cours que pour les années futures.

3.3.3. Cibles et indicateurs

3.3.3.1. Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels (S1-5)

Pour cette première année d'exercice, Relyens n'a pas encore défini d'indicateurs et de cibles permettant de suivre de manière harmonisée les impacts, risques et opportunités matérielles identifiés. Bien que de nombreux indicateurs et dispositifs de suivi existent en interne, leur consolidation à l'échelle du Groupe reste à mettre en œuvre. En 2025, Relyens s'engage à travailler sur la structuration de ces indicateurs et à fixer des objectifs clairs afin d'assurer un suivi efficace et cohérent.

3.3.3.2. Indicateurs propres à l'entreprise en lien avec des IRO matériels

L'absence d'indicateur est expliquée dans la partie ci-dessus.

4. RESPONSABILITE LIEE A LA GOUVERNANCE

4.1. Conduite des affaires

4.1.1. Gouvernance

4.1.1.1. Exigence de publication liée à ESRS 2 GOV-1 – Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance – Partie intégrée dans l'ESRS 2

Pour plus d'informations, veuillez consulter la section **1.2.1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (GOV-1).**

4.1.2. Gestion des impacts, risques et opportunités

4.1.2.1. Exigence de publication liée à ESRS 2 IRO-1 – Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels – Partie intégrée dans l'ESRS 2

Pour plus d'informations sur l'analyse de double matérialité et l'identification des risques, veuillez consulter la section **1.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1).**

4.1.2.2. Politiques en matière de conduite des affaires

a) Politique en matière de conduite des affaires

- **Le Code éthique**

Relyens adopte une approche rigoureuse et transparente en matière de conduite des affaires, ancrée dans des politiques claires et structurantes, notamment à travers son Code éthique Groupe qui sert de référence pour l'ensemble des politiques internes. Ce Code définit les règles de conduite à adopter envers les parties prenantes et fournisseurs, et se décline en plusieurs axes fondamentaux :

- **L'éthique en tant qu'entreprise :** Relyens s'engage à respecter les lois et réglementations en matière de concurrence, de marchés publics et de lutte contre la corruption. Le Groupe prohibe toute forme de collusion, d'abus de position dominante, et de pratiques anticoncurrentielles. L'intégrité est au cœur de ses relations avec les agents publics, et Relyens rejette fermement les pots-de-vin, les paiements de facilitation et toute forme de corruption. Le Groupe impose des normes strictes de transparence dans les échanges de cadeaux et d'hospitalités, tout en encadrant les actions de mécénat et de sponsoring dans le respect des lois anticorruption.
- **L'éthique en tant qu'employeur :** Relyens met en avant un management juste, bienveillant, et centré sur le développement professionnel de ses collaborateurs. L'accent est mis sur la santé, la sécurité et le bien-être au travail, avec un droit à la déconnexion respecté. Le Groupe défend les droits de l'homme et lutte activement contre toute forme de harcèlement, de discrimination et d'inégalités. La diversité est valorisée, tout comme le dialogue social qui est encouragé à tous les niveaux.
- **Les engagements envers ses partenaires** : Relyens garantit l'équité dans le traitement de ses partenaires et fournisseurs. Les critères de sélection sont basés sur des critères objectifs, excluant toute forme de discrimination. Le Groupe s'engage à protéger la confidentialité des informations échangées et à respecter les droits de propriété intellectuelle. En outre, Relyens veille à éviter toute situation de dépendance économique avec ses partenaires et s'engage fermement en faveur de la protection de l'environnement en réduisant ses impacts environnementaux au quotidien.

Mise en œuvre, application et ressources financières dédiées

Le Directeur Juridique Groupe est responsable de la mise à jour et de l'application du Code éthique en lien avec ses équipes conformité et du contrôle interne de Relyens. Cela représente environ 12 ETP pour un coût annuel total estimé à 1 296 K€.

Des mécanismes de signalement et de contrôle interne sont en place pour identifier et traiter les comportements non conformes. Le Code éthique s'applique pour l'ensemble des entités juridiques de Relyens en Europe et concerne l'ensemble de la chaine de valeur et amont et en aval du Groupe.

Principales actions réalisées et prévues

- sensibilisation et formation des collaborateurs aux enjeux d'éthique et de conformité,
- mise à jour du Code éthique en 2025, en renforçant les obligations de vigilance,
- déploiement d'un système de formation continue en matière de conduite des affaires et de lutte contre la fraude.

- **Contenu clé de la politique concernant la procédure d'alerte**

Relyens a mis en place des mécanismes rigoureux pour identifier, signaler et examiner toute préoccupation liée à des comportements illicites ou contraires à son Code éthique ou à ses règles internes. Ces dispositifs visent à garantir la transparence et à instaurer un environnement de confiance où les collaborateurs, ainsi que les parties prenantes externes, peuvent librement et en toute confidentialité soulever des préoccupations. L'entreprise s'assure que ces signalements peuvent être effectués par toutes les parties intéressées, tant internes qu'externes, en fournissant des canaux dédiés, tout en respectant la confidentialité des informations et en protégeant les lanceurs d'alerte contre toute forme de représailles. Ces mécanismes font partie intégrante de la politique de conformité de l'entreprise et reflètent son engagement à respecter les normes éthiques et légales les plus strictes.

Chaque employé de Relyens a le droit de signaler des situations préoccupantes en toute honnêteté et de manière professionnelle. La procédure d'alerte, alignée sur les huit piliers de la loi Sapin II, permet aux collaborateurs de reporter, de manière confidentielle et alternative à la voie hiérarchique, des situations de non-conformité réparties en 8 catégories :

- conflit d'intérêts, corruption et trafic d'Influence,
- fraude, détournement et vol,
- protection de l'environnement,
- santé et sécurité au travail,
- discrimination et harcèlement,
- conduites ou situations contraire au Code éthique,
- crimes ou délit,
- non-respect des lois et règlements.

Les personnes à consulter par le collaborateur sont :

- le responsable hiérarchique,
- le Responsable Conformité de Relyens,
- le Département des Ressources Humaines & Change,
- ou utiliser la ligne d'alerte éthique (lien dédiée disponible sur la plateforme digitale du Groupe).

Le Directeur Juridique de Relyens est chargé du traitement des alertes, en veillant à assurer un respect strict de la confidentialité. En raison de la taille du groupe, Relyens ne dispose pas d'un comité d'enquête, mais s'appuie sur des référents. Ainsi, toutes les alertes sont transmises au Directeur Juridique Groupe qui, en fonction de leur nature, les attribue au référent le plus compétent et impartial pour enquêter de manière objective. Par conséquent, les référents sont bien distincts de la chaîne de direction impliquée dans la prévention et la détection de la corruption ou des pots-de-vin.

Une note de service, accessible à tous sur l'espace de partage du Groupe, précise les canaux d'alerte disponibles (ligne dédiée, référents éthiques), les faits pouvant être signalés, ainsi que la procédure de signalement et de traitement des alertes. Ce document met également en avant les garanties offertes aux lanceurs d'alerte et le respect des obligations légales en matière de gestion des informations signalées.

Les comportements illicites ou contraires au Code éthique sont identifiés grâce à une analyse approfondie des informations fournies, complétée par des investigations internes menées dans le respect des procédures établies et des règles de confidentialité.

- **Formation à la conduite des affaires**

Relyens dispose d'une politique de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) et permet à ses collaborateurs d'être formé à la conduite affaires selon les besoins recensés. Une politique de formation en matière de fraude est déployée à l'ensemble des collaborateurs.

Celle-ci est détaillée dans la partie **Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin (G1-3).**

b) La politique QVCT de Relyens : un levier clé de sa culture d'entreprise (G1-1)

Relyens a identifié une opportunité en lien avec sa culture d'entreprise, notamment à travers sa politique ambitieuse de Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT). Détaillée dans la **3.1.2.1 Politiques concernant le personnel de l'entreprise (S1-1)**, cette politique repose sur quatre piliers essentiels :

- l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle,
- la sécurité et la santé au travail,
- le développement professionnel,
- la communication et la collaboration.

De nombreuses actions sont mises en œuvre pour concrétiser ces engagements. Celles-ci sont recensées dans la section **3.1.2.4 Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions (S1-4)**.

Grâce à cette démarche proactive, Relyens est en mesure de saisir l'opportunité financière identifiée.

c) Gestion des relations avec les fournisseurs (G1-2) et délai de règlement fournisseurs (G1-6)

- **Les politiques**

Relyens adopte une gestion responsable et équitable des relations avec ses fournisseurs, en intégrant des critères d'éthique et de durabilité dans son processus de sélection de ses fournisseurs. Ces engagements sont formalisés dans le **Code éthique Groupe.**

- **Equité de traitement :** Relyens s'engage à traiter tous ses partenaires et fournisseurs de manière impartiale, en excluant tout critère discriminatoire. La sélection des fournisseurs repose sur des critères objectifs tels que la qualité des services, les tarifs, ainsi que l'impact éthique, environnemental et social des produits et services. Cela garantit un processus transparent et juste dans la relation avec les acteurs de la chaîne d'approvisionnement ;
- **Protection de la confidentialité et des droits de propriété intellectuelle :** Relyens veille au respect des règles de confidentialité, en s'assurant que seules les personnes habilitées ont accès aux informations sensibles des partenaires et fournisseurs. De plus, l'entreprise accorde une attention particulière à la protection de la propriété intellectuelle, garantissant un respect strict des droits des parties prenantes ;
- **Prévention de la dépendance économique :** Consciente des risques de dépendance économique, Relyens incite ses collaborateurs à identifier et signaler toute situation de ce type. Cela permet de maintenir des relations équilibrées avec ses fournisseurs, en évitant des déséquilibres économiques qui pourraient nuire à la durabilité de la chaîne d'approvisionnement ;
- **Engagement en faveur de la protection de l'environnement :** Relyens intègre des pratiques durables dans sa chaîne d'approvisionnement en collaborant avec des partenaires et fournisseurs qui partagent son engagement en faveur de la réduction des impacts environnementaux. Des mesures concrètes, comme le recyclage et la gestion des ressources, sont mises en place pour limiter l'empreinte écologique de l'entreprise.

De plus, Relyens est signataire de la **Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR)**. En tant que signataire de la Charte RFAR, Relyens s'engage à promouvoir des pratiques d'achats responsables et à établir des relations équilibrées avec ses fournisseurs. Cet engagement renforce sa démarche de développement durable et de responsabilité sociétale en veillant à respecter des standards élevés en matière d'éthique, de transparence, et de respect des droits des fournisseurs dans toute la chaîne d'approvisionnement.

- **Périmètre**

Le Code éthique s'applique à l'ensemble des entités de Relyens en Europe. L'élaboration et son application sont sous la responsabilité du Département Juridique.

La Charte RFAR est signée par l'ensemble des entités françaises du Groupe et sous la responsabilité du Département Identité et Engagement.

- **Mise en œuvre tangible des engagements**

Concrètement, Relyens demande à ses collaborateurs impliqués dans les achats d'intégrer systématiquement des critères de responsabilité sociale et environnementale dans la sélection des fournisseurs, en privilégiant les partenaires locaux et les prestataires basés au sein de l'Union européenne.

Une note « achat » dans laquelle Relyens détaille sa politique achat et les critères de sélection de ses fournisseurs sous l'angle social et environnemental est à disposition de l'ensemble des collaborateurs en charge de contractualiser avec des fournisseurs.

Une mise à jour approfondie et complète de cette note est en cours. Elle visera à renforcer la formalisation de ces exigences, à établir un lien plus clair avec les 10 engagements de la Charte RFAR et à promouvoir des pratiques d'achats plus durables à partir de 2025.

- **Lien avec le risque matériel identifié**

Relyens a identifié un risque matériel en cas de pratique non responsables ou de la perte de fournisseurs stratégiques. Relyens n'a pas de politique dédiée pour répondre à cet enjeu. En revanche, comme évoqué ci-dessus, le Code éthique Groupe formalise ses engagements forts envers ses fournisseurs, tandis que son adhésion à la Charte RFAR vient confirmer sa volonté de promouvoir des pratiques d'achats éthiques, durables et transparentes.

- **Gestion des délais de paiement et pratiques en matière de paiement : une politique en faveur de la stabilité des PME (G1-6)**

Depuis la crise de la Covid-19, Relyens a adopté des pratiques exemplaires en matière de paiement, s'engageant à régler ses fournisseurs dès validation du bon à payer, sans attendre l'échéance contractuelle des factures. Cette démarche vise à soutenir particulièrement les petites et moyennes entreprises (PME) en réduisant les risques liés aux retards de paiement et en favorisant leur stabilité financière. Grâce à cette approche, Relyens instaure une relation de confiance et d'équité avec ses partenaires, tout en contribuant à la santé économique des PME avec lesquelles le Groupe collabore.

Relyens ne dispose pas d'un délai de paiement standard par catégorie de fournisseurs, mais s'assure systématiquement d'honorer ses engagements dans des délais rapides. En conséquence, le Groupe ne présente aucun retard de paiement, et aucune procédure judiciaire n'est en cours à ce sujet.

Bien que cette politique de règlement ne soit pas formalisée, elle est scrupuleusement appliquée. En 2024, Relyens a confirmé cet engagement en réglant ses fournisseurs dans un délai moyen de 10 jours, illustrant son attachement à des pratiques responsables et exemplaires.

Calcul du délai de règlement moyen fournisseur 2024	10 jours

d) Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin (G1-3)

La fraude représente un risque majeur pour toute organisation, en particulier dans les secteurs sensibles comme l'assurance et la gestion des risques, où les transactions financières et les données personnelles sont des cibles privilégiées. Pour une entreprise comme Relyens, spécialisée dans la gestion des risques des secteurs de la santé et des collectivités, la prévention et la dissuasion des fraudes sont cruciales pour maintenir la confiance de ses partenaires et assurer la pérennité de ses activités. La mise en place de mesures efficaces contre la fraude permet non seulement de protéger les ressources financières de l'entreprise, mais aussi de préserver sa réputation et de respecter les obligations réglementaires permettant ainsi de réduire le risque matériel identifié et développé dans la partie : **1.4.2 Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise (IRO-2).**

Ces mesures, qui combinent des pratiques de gouvernance rigoureuses, des outils technologiques et une sensibilisation continue des employés, sont indispensables pour identifier, prévenir et réagir rapidement face aux tentatives de fraude.

Relyens a mis en place une procédure anti-fraude couvrant tout acte de corruption, fraude, collusion, coercition et obstruction. Par conséquent, toute mention de fraude dans le texte suivant inclut également ces quatre autres notions. Les principes de cette politique, ainsi que les rôles et responsabilités, sont détaillés ci-après.

Cette politique est disponible pour l'ensemble des collaborateurs à partir de l'intranet du Groupe.

Par ailleurs, Relyens est exposé à court terme à un risque significatif lié aux pratiques controversées des sociétés sous-jacentes de son portefeuille d'investissement.

Ainsi, Relyens a déployé une Charte d'engagement et de vote ainsi qu'une Charte d'investissement socialement responsable. Ces documents visent à encadrer les actions de gestion du portefeuille selon des principes de transparence, d'éthique et de responsabilité sociétale.

- **La politique anti-fraude**

Rôle et responsabilités

Pour assurer une prévention et une détection efficaces de la fraude, il est essentiel que chaque acteur de l'organisation connaisse et assume clairement ses rôles et responsabilités.

Le **Comité d'audit** du Conseil d'administration supervise les mécanismes de contrôle interne et l'efficacité des mesures antifraude. Il examine les audits internes et externes, recommande des actions correctives et garantit une approche proactive face aux risques.

La **Direction Générale** définit la stratégie de lutte contre la fraude, promeut une culture d'intégrité, alloue les ressources nécessaires et intègre les contrôles anti-fraude aux processus de gestion. Elle soutient les initiatives de prévention et réagit aux signaux d'alerte.

L'équipe d'**Audit Interne** effectue des évaluations indépendantes des processus et systèmes, identifie les failles, formule des recommandations pour renforcer les contrôles et veille à leur mise en œuvre.

Le **Département Juridique et Conformité ainsi que le Département Risk Management** s'assurent du respect des réglementations et des bonnes pratiques, mettent en place des politiques adaptées et supervisent leur application. Ils détectent et signalent les incidents de fraude.

Les **managers de Relyens** appliquent les contrôles anti-fraude, sensibilisent leurs équipes, les forment et encouragent le signalement d'anomalies ou de comportements suspects.

Les **collaborateurs** respectent les politiques anti-fraude, manipulent prudemment les données sensibles et signalent tout comportement suspect.

Le **pôle sécurité** au sein du Département Technology protège les systèmes et données de l'entreprise, déploie des outils de détection, surveille les accès et garantit la sécurité des informations sensibles.

Les **partenaires externes**, comme les commissaires aux comptes, identifient les vulnérabilités via des audits et proposent des améliorations pour renforcer les contrôles internes.

En somme, chaque acteur de l'organisation, du niveau directionnel aux collaborateurs opérationnels, joue un rôle fondamental dans la prévention et la détection de la fraude. C'est cette coordination entre les différents services et niveaux hiérarchiques qui permet de protéger efficacement l'entreprise contre les risques, de renforcer la confiance des partenaires et de garantir la pérennité des activités.

La procédure anti-fraude

Afin de prévenir et de lutter efficacement contre les principales typologies de fraude, Relyens s'est doté d'une procédure anti-fraude et a bâti un programme de réponses articulé autour de quatre axes :

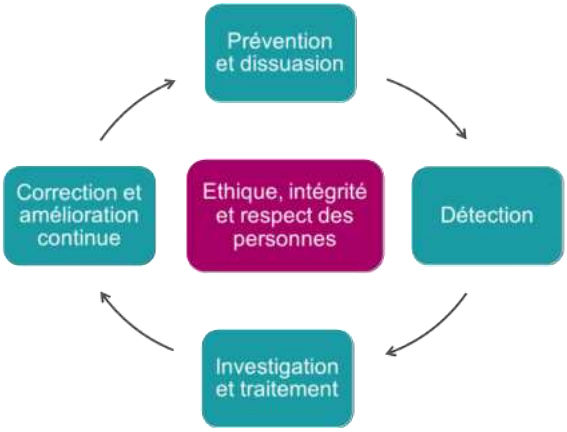

La prévention et la dissuasion

Le Conseil d'administration et la Direction Générale de Relyens réaffirment leur engagement à promouvoir une culture éthique solide au sein du Groupe. Cet engagement se traduit par la diffusion de bonnes pratiques, une gestion proactive des risques et l'adoption de politiques essentielles. Bien qu'aucune procédure générale spécifiquement dédiée à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin ne soit formellement définie, Relyens s'appuie sur plusieurs dispositifs encadrant ses règles et pratiques.

Parmi ces dispositifs figurent le Code éthique, la procédure anti-fraude, ainsi que des notes de service portant sur les dons et le mécénat, les alertes professionnelles et les cadeaux et invitations. Ces documents, accessibles à l'ensemble des collaborateurs, favorisent une sensibilisation continue et garantissent une conduite exemplaire et éthique dans toutes les activités du Groupe.

Ces systèmes de prévention et dissuasion sont détaillés dans la partie **4.1.2.3 Actions et ressources liées à la conduite des affaires (G1-MDR-A).**

La prévention par la formation et la sensibilisation

Le Groupe renforce activement son dispositif de prévention de la fraude à travers des actions de sensibilisation et de formation, destinées à l'ensemble de ses collaborateurs. Ces initiatives incluent notamment des modules d'e-learning et des sessions spécifiques. Tous les collaborateurs de Relyens, y compris les dirigeants, suivent une formation de base sur la prévention de la fraude (niveau 1). En complément, des formations spécialisées de niveau 2, ciblant des thématiques précises, sont proposées aux fonctions les plus exposées aux risques, telles que la fraude au président. Afin de maintenir un haut niveau de vigilance collective, des rappels réglementaires sont également effectués tous les deux ans auprès de l'ensemble des salariés.

Le niveau 1 se compose de deux modules. Le premier module aborde la fraude à l'assurance. Il a pour but de sensibiliser les apprenants aux différentes formes de fraude, d'identifier les situations propices à leur survenue et d'adopter les bonnes pratiques face à une suspicion de fraude, tout en respectant les directives de la distribution d'assurance (DDA). Le second module traite des enjeux du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme. Il fournit aux participants les outils nécessaires pour détecter et prévenir ces activités illicites.

La formation de niveau 1 est obligatoire pour chaque collaborateur lors de son intégration chez Relyens et doit être renouvelée à minima tous les trois ans. Les formations spécifiques de niveau 2 sont dispensées au minimum une fois par an, en fonction des principaux risques identifiés. Ces mesures proactives garantissent une mobilisation continue et efficace contre les risques de fraude.

Un dispositif équivalent en fréquence, structuré en deux niveaux, est également déployé pour la prévention de la corruption et des pots-de-vin, et s'applique à l'ensemble des collaborateurs de Relyens, garantissant ainsi un taux de couverture de 100 %.

Relyens a par ailleurs identifié les fonctions les plus exposées à ces risques, notamment la Direction Générale, les équipes commerciales et les collaborateurs du pôle Ancrage en charge des relations institutionnelles du Groupe.

La formation de premier niveau sur la corruption et les pots-de-vin, conformément à la loi Sapin II, prend la forme d'une sensibilisation articulée autour de deux modules : un module de formation et un test de connaissances. Cette formation, d'une durée d'environ une heure, intitulée « Sensibilisation à la lutte contre la corruption », a pour objectif de fournir à tous les collaborateurs de Relyens une base commune sur les réglementations en matière de lutte contre la corruption.

Elle couvre notamment :

- les obligations légales en matière de prévention et de lutte contre la corruption dans le cadre des activités professionnelles,
- l'identification des situations à risque et les comportements appropriés à adopter,
- les outils et dispositifs internes de Relyens pour soutenir ces efforts.

Cette formation vise à renforcer l'intégrité et l'éthique dans l'ensemble des activités de l'entreprise tout en garantissant la conformité avec les exigences réglementaires.

Le deuxième niveau de formation se concentre sur les enjeux opérationnels des 8 piliers de la loi Sapin II. Il intègre des exemples concrets et des cas pratiques, couvrant des thématiques clés telles que les cadeaux et invitations, le Code éthique, la cartographie des risques, et les conflits d'intérêts.

Pour les membres de la gouvernance-non exécutive :

Chaque administrateur transmet annuellement au Président du Conseil d'administration une déclaration sur l'honneur confirmant :

- l'absence de condamnations définitives visées à l'article L322-2 du Code des assurances intervenues depuis moins de 10 ans,
- l'absence d'infractions et de procédures, définitives ou en cours, concernant le membre du Conseil d'administration ou une entité dans laquelle il exerce ou a exercé des fonctions, relatives à :
  - des activités bancaire, financière ou d'assurance,
  - la lutte contre le blanchiment,
  - la fraude ou le crime financier,
  - des infractions fiscales,
  - des infractions à la législation relative aux sociétés, à la faillite, à l'insolvabilité ou à la protection des consommateurs,
- l'absence de condamnation par une autorité de contrôle sectorielle,
- l'absence de procédure de surendettement.

La détection des fraudes

Pour garantir le bon déploiement de son programme de prévention et de lutte contre la fraude, Relyens s'appuie principalement sur deux fonctions essentielles. D'une part, le Contrôle Interne évalue les risques opérationnels bruts et nets afin d'ajuster en permanence le dispositif de contrôle. Il intervient de manière transversale dans l'ensemble des activités du Groupe, vérifiant l'alignement des processus internes avec les bonnes pratiques et les règles établies au plus haut niveau. D'autre part, l'Audit Interne supervise l'efficacité du système de contrôle interne en s'assurant de la bonne exécution du plan d'audit validé annuellement par le Comité d'audit, qui cible les principales zones de risques.

Ces deux fonctions collaborent étroitement pour évaluer l'efficacité des dispositifs de prévention de la fraude, des actions de formation, et la correcte application des bonnes pratiques professionnelles dans ce domaine.

Investigation et traitement

La procédure d'enquête vise à vérifier les faits et collecter des preuves de manière rigoureuse, impartiale et confidentielle.

Le correspondant Fraude Groupe mène l'enquête, avec le soutien possible de l'Audit Interne et du Département Juridique. Si une action disciplinaire est requise, les Ressources Humaines interviennent. Les preuves sont collectées dans le respect de la confidentialité pour protéger les identités impliquées.

Les investigations font l'objet d'un suivi régulier, avec des mises à jour périodiques à la Direction Générale et aux fonctions clés (Gestion des Risques, Audit Interne). En cas de fraude avérée, des organismes spécialisés comme l'ALFA peuvent être consultés.

Relyens exige de ses collaborateurs et parties prenantes le respect du Code éthique. En cas de fraude, plusieurs sanctions sont applicables :

- **Sanctions civiles :** annulation du contrat d'assurance, conservation des cotisations payées ou refus de prise en charge en cas de fraude intentionnelle ;
- **Sanctions pénales :** le fraudeur peut être poursuivi pour divers délits (vol, escroquerie, abus de confiance, etc.) et risquer des peines de prison et des amendes ;
- **Sanctions disciplinaires :** pour les employés, les sanctions peuvent aller de l'avertissement au licenciement selon la gravité des faits.

La sévérité des sanctions est définie en concertation avec la Direction Générale, les Ressources Humaines, la Conformité et la Gestion des risques. Relyens collabore avec la justice pour la récupération des préjudices, et toute transaction est validée par les Ressources Humaines.

Correction et amélioration continue

Dans une optique d'amélioration continue des process de prévention et de lutte contre la fraude, des retours d'expérience sont systématiquement effectués sur les incidents majeurs. Ces analyses permettent d'identifier des schémas répétitifs ou des failles dans le dispositif de contrôle, et de mettre en place des actions correctives afin d'éviter la récurrence de ces situations.

Sous la supervision du correspondant Fraude Groupe (le responsable du Contrôle Interne), ces études renforcent la connaissance des zones de risques, améliorent leur gestion et favorisent une approche proactive dans la prévention des fraudes.

- **Charte d'engagement actionnarial et politique de vote et Charte d'investissement socialement responsable (ISR)**

Dans un contexte où les exigences en matière de responsabilité sociale et environnementale se renforcent, Relyens s'engage activement à concilier performance financière et impact positif. En tant qu'investisseur institutionnel et entreprise à mission, le Groupe intègre des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de ses actifs afin de garantir une croissance durable et éthique.

À travers sa **Charte d'engagement actionnarial et de politique de vote,** et de sa **Charte ISR 2024**, Relyens formalise une approche structurée pour assurer une gestion proactive des risques ESG, en particulier face au risque matériel identifié liés aux **pratiques controversées** (corruption, blanchiment d'argent) qui pourraient affecter la rentabilité et la réputation de son portefeuille.

Ce rapport présente les principaux éléments de ces politiques, les responsables de leur mise en œuvre, et explique comment ces engagements permettent de répondre au risque matériel identifié par le Groupe.

Eléments clés de la Charte d'engagement actionnarial et de la Charte ISR

La Charte d'engagement actionnariale et de politique de vote

Relyens adopte une approche d'actionnaire actif en s'appuyant sur plusieurs leviers :

- **Exercice des droits de vote** pour influencer les décisions stratégiques des entreprises détenues, en accord avec les principes ESG ;
- **Dialogue constructif avec les sociétés** afin d'encourager des pratiques responsables et de limiter les risques de controverses ;
- **Collaboration avec d'autres actionnaires** pour renforcer l'impact de son engagement ;
- **Surveillance des controverses** avec une notation des entreprises sur une échelle de gravité (de 1 à 5), et exclusion des émetteurs présentant des risques ESG sévères ;
- **Conformité aux standards internationaux** avec une adhésion aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) et aux directives européennes sur l'engagement actionnarial.

La politique d'investissement socialement responsable

- **Politique d'exclusion stricte :**
  - Exclusion des investissements dans le tabac, l'armement, l'alcool, le charbon, les mines antipersonnel et les activités jugées sévèrement controversées ;
  - Interdiction d'investir dans des pays classés « non libres » par Freedom House ;
- **Priorité aux projets durables :**
  - Promotion des investissements alignés sur les Objectifs de Développement Durable (ODD), tels que la santé, les infrastructures résilientes et la transition climatique ;
  - Allocation significative des financements à des actifs « verts » et sociaux ;
- **Suivi des indicateurs ESG et Climat :** Reporting annuel détaillé sur l'intensité carbone (Scope 1, 2 et 3), et l'alignement avec les scénarios climatiques - Lien vers le rapport Article 29 : https://www.relyens.eu/fr/wp-content/uploads/sites/4/2024/07/Rapport-Article-29_Loi-Energie climat_RELYENS_FRA_24A.pdf

Responsables de la mise en œuvre des politiques

Le Département Investissement est responsable de l'établissement et de l'évolution des politiques. Ce département est également responsable de l'intégration des critères ESG dans le pilotage des investissements responsables du Groupe.

Périmètre

La politique relative aux investissements de Relyens s'applique à l'ensemble des actifs cotés et non cotés détenus par le Groupe, y compris les investissements immobiliers et financiers.

La charte d'engagement actionnariale et politique de vote s'applique également à l'ensemble du Groupe.

Disponibilité des deux chartes

Les deux chartes sont accessibles sur le site internet de Relyens, garantissant ainsi un accès à l'ensemble des parties prenantes. Par ailleurs, la publication de la Charte ISR a été annoncée sur LinkedIn lors de sa mise en ligne.

4.1.2.3. Actions et ressources liées à la conduite des affaires (G1-MDR-A)

Au-delà des politiques proactives et des nombreuses formations à destination des collaborateurs comme mentionné ainsi que les actions mentionnées dans la partie **4.1.2.2 Politiques en matière de conduite des affaires**, nous pouvons indiquer parmi les actions la mise en place d'un système de contrôle interne couvrant l'ensemble des principaux processus métiers et supports, garantissant ainsi un niveau de risque opérationnel maîtrisé à l'échelle du Groupe.

Ce dispositif inclut deux types de contrôles :

- **des contrôles préventifs** (par exemple, mise en place de procédures, notes de service, restrictions d'accès aux outils) visant à dissuader, empêcher ou limiter la survenance de certaines menaces ;
- **des contrôles correctifs** (par exemple, revue mensuelle des règlements métiers, vérification a posteriori du respect des règles de souscription et de gestion des sinistres) permettant de détecter les anomalies après la réalisation d'activités sensibles.

Le Contrôle Interne, en collaboration avec le Département Juridique Corporate & Conformité, est chargé d'identifier et d'évaluer régulièrement les principaux risques de fraude auxquels sont exposés les différents Départements, Centre d'Activité et Business Units (BU) du Groupe. Ces évaluations sont synthétisées dans une cartographie des risques de fraude, outil essentiel pour orienter les priorités des actions de prévention dans une logique d'amélioration continue. La cartographie repose sur deux méthodes complémentaires de collecte d'informations :

- **Une approche Top-Down**, qui permet de recenser et de suivre en permanence les risques de fraude identifiés par le Département des Risques ;
- **Une approche Bottom-Up**, alimentée par les retours des opérations sur le terrain, enrichissant continuellement la cartographie des risques.

Concernant le portefeuille d'investissement, les actions mises en place par Relyens sont détaillées dans la section **2.2.3.3. Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique (E1-3).**

Les données présentées ci-dessous représentent le coût complet des ETP alloué à chaque enjeu.

Enjeu	Montant alloué en 2024 *(en milliers d'euros)*
Culture d'entreprise	**216**
Ethique et corruption	**864**
Relation avec les fournisseurs	**810**
Ethique et corruption (P)	**32**

4.1.3. Cibles et indicateurs

4.1.3.1. Cibles liées à conduite des affaires

À ce jour, Relyens a atteint son objectif de former l'ensemble de ses collaborateurs à la prévention et à la lutte contre la corruption et la fraude, et maintient cette cible pour les années à venir. En parallèle, l'entreprise poursuit ses efforts en organisant des ateliers de sensibilisation, en menant une veille proactive et en renforçant la vigilance de ses équipes afin de prévenir au maximum les risques liés à ces enjeux.

Concernant son portefeuille d'investissement Relyens s'est déjà fixé des objectifs ambitieux dans le cadre de sa **Charte d'Investissement Socialement Responsable, avec :**

- une limitation des investissements aux entreprises présentant un niveau de controverse inférieur à 4 sur 5 (exclusion des niveaux 4 et 5),
- un durcissement de la politique d'exclusion sectorielle.

En ce qui concerne ses relations avec les fournisseurs, Relyens s'engage à régler ses factures avant le délai légal et ainsi avoir une moyenne de délai de règlement inférieure à 30 jours fin de mois.

Pour l'heure, Relyens n'a pas établi d'autres objectifs chiffrés relatifs aux relations avec les fournisseurs et les prestataires de services. De même, aucun objectif spécifique n'a été fixé en matière de culture d'entreprise.

4.1.3.2. Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin (G1-4)

En 2024, Relyens n'a enregistré aucun cas de fraude, corruption ou versement de pots-de-vin.

Les politiques et mesures mises en place par Relyens pour prévenir le non-respect des procédures sont décrites en détail dans la section **4.1.2.2 Politiques en matière de conduite des affaires.**

4.1.3.3. Indicateurs propres à l'entreprise en lien avec des IRO matériels

Relyens s'engage dans une démarche de progrès. Pour cette première année, aucun indicateur lié aux impacts, risques et opportunités matériels n'est publié, mais la mise en place d'indicateurs Groupe est en cours.

5. RESPONSABILITE LIEE A DES ESRS SPECIFIQUES

5.1. Gestion des impacts, risques et opportunités

5.1.1. Politiques adoptées pour gérer les enjeux de durabilité matériels liées à des ESRS spécifiques (MDR-P)

Dans le cadre de son analyse de double matérialité, Relyens a identifié la cybersécurité comme un enjeu stratégique majeur spécifique à l'entité. Cet enjeu reflète non seulement les défis auxquels l'organisation est confrontée, mais aussi les implications profondes sur ses activités, sa résilience, et ses parties prenantes.

Nous détaillons ci-dessous les principaux éléments des politiques mises en place par Relyens pour gérer et atténuer l'impact négatif ainsi que le risque identifié détaillés dans la section suivante : **1.4.2 Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise (IRO-2).**

La politique centrale liée à la cybersécurité de Relyens est la politique SMSI (Système de Management et de la Sécurité de l'information). Cette politique est disponible pour l'ensemble des collaborateurs sur l'intranet du Groupe.

Cette politique est placée sous la responsabilité du Responsable de la Sécurité des Systèmes d'information (RSSI) au sein du Département Technology de Relyens. La Direction Générale s'engage également à soutenir l'équipe en charge de la mise en œuvre de la politique SMSI.

Les objectifs de la politique

Le SMSI définit les grands objectifs de la cybersécurité, tels que la protection de la confidentialité, de l'intégrité et de la disponibilité des données. Il s'appuie sur des analyses de risques systématiques, notamment basées sur la méthode EBIOS, pour évaluer les fonctions critiques et mettre en place les mesures de sécurité nécessaires. À la suite de ces analyses, des plans d'action sont élaborés, servant de feuille de route pour les équipes chargées de la sécurité. Cette démarche, fondée sur une amélioration continue, a permis à Relyens d'obtenir la certification ISO 27001:2022 pour certains processus critiques, avec une portée européenne, ainsi que la certification ENS pour le marché espagnol.

Le rôle de chaque acteur interne est clairement défini pour garantir une gestion efficace de la sécurité. La Direction Générale est responsable de fixer les priorités stratégiques, de créer une culture de la sécurité et de veiller à ce que les ressources nécessaires soient allouées. Le département Technology, qui regroupe notamment l'équipe Sécurité des Systèmes d'Information (SSI), joue un rôle crucial dans la gestion quotidienne de la sécurité, aux côtés des équipes d'infrastructure, de support, et des architectes système. Le Délégué à la Protection des Données (DPO) veille à la conformité des pratiques avec les règlements sur la protection des données, tandis que le Département des Risques et le Département Juridique s'assurent de la prise en compte des obligations réglementaires et de la gestion des risques juridiques liés à la sécurité.

Les principales mesures sont présentées dans la partie : **5.1.2 Actions et ressources relatives aux enjeux de durabilité matériels liées à des ESRS spécifiques (MDR-A).**

La politique s'applique à l'ensemble du Groupe même si certains sites sont exclus dans le périmètre de la certification 27001.

L'ensemble des attentes sécurité des parties externes sont connues et prises en compte dans le cadre du SMSI.

Lien avec le risque et l'impact négatif matériels identifiés :

En intégrant des mesures robustes de gestion des risques, de protection des données, de formation et de sensibilisation, ainsi que des plans de réponse aux incidents, Relyens s'engage à protéger ses actifs numériques et à garantir la continuité de ses opérations.

Cette approche permet à Relyens de répondre aux impacts négatifs tels que la violation des droits des clients ou partenaires en cas de fuite de données personnelles, ainsi que les pertes économiques liées à la divulgation de données commerciales confidentielles. De plus, cela permet de minimiser les risques réputationnels, juridiques et financiers associés à la fuite de données sensibles, tout en réduisant les coûts potentiels liés à l'arrêt des activités ou celles des fournisseurs, dus à des défaillances des systèmes d'information, à l'indisponibilité des SI, ou à des cyber-attaques.

Grâce à sa stratégie proactive en matière de cybersécurité et à son strict respect des réglementations en vigueur, Relyens ne se contente pas de limiter ces risques, mais renforce également la confiance de ses parties prenantes. L'entreprise s'engage à poursuivre ses investissements dans des technologies avancées et à améliorer en continu ses pratiques afin de faire face aux menaces cybernétiques en constante évolution.

Cet engagement va au-delà des simples exigences réglementaires : il s'inscrit au cœur de la responsabilité sociétale de Relyens et de sa mission visant à bâtir un avenir durable, sécurisé et résilient pour tous.

5.1.2. Actions et ressources relatives aux enjeux de durabilité matériels liées à des ESRS spécifiques (MDR-A)

Nous indiquons dans cette parties les actions clés (mesures de sécurité) et les ressources allouées permettant de manager cet enjeu.

Les mesures de sécurité de Relyens couvrent l'ensemble des domaines critiques, en s'appuyant sur les quinze domaines définis par la norme ISO 27001 et en les alignant sur les six piliers du cadre NIST CSF : Gouverner, Identifier, Protéger, Détecter, Répondre et Restaurer. Ces mesures sont conçues pour couvrir efficacement les risques liés à la sécurité des systèmes d'information tout en garantissant la résilience de l'organisation face aux menaces. Voici un aperçu des mesures de sécurité clés mises en place. Cette présentation ne se veut pas exhaustive, mais illustre les principaux dispositifs contribuant à la protection globale des systèmes d'information.

Gestion des actifs

Relyens dispose d'inventaires détaillés de ses actifs, incluant les processus métiers, les applications, les services, et les équipements (serveurs, postes de travail, smartphones, etc.). Ces inventaires permettent une vue complète des ressources critiques, facilitant ainsi la mise en place de mesures de sécurité adaptées à chaque catégorie d'actif.

Protection de l'information

La protection de l'information repose sur une série de mesures rigoureuses. Tous les postes de travail sont chiffrés, protégeant ainsi les données contre le vol ou la perte de matériel. Les environnements de développement, de pré-production et de production sont strictement séparés pour minimiser les risques d'erreurs humaines ou d'intrusions potentielles, garantissant ainsi la sécurité des applications et des systèmes.

Sécurité des ressources humaines

La sécurité des ressources humaines est également un aspect central de la stratégie de Relyens. Les contrats de travail incluent des clauses relatives à la confidentialité, à la protection de la propriété intellectuelle et à la sécurité des informations. Une charte d'utilisation des systèmes d'information est annexée au règlement intérieur, et tous les employés sont formés aux bonnes pratiques de sécurité via des formations annuelles et des campagnes de sensibilisation, notamment par des simulations régulières de phishing.

Sécurité physique et réseaux

Les infrastructures critiques, comme les datacenters, sont protégées par des mesures de sécurité physique conformes aux normes ISO 27001. Pour renforcer la sécurité réseau, une segmentation stricte des réseaux est mise en place, ce qui limite la capacité d'un attaquant à se déplacer latéralement en cas de compromission d'un actif. Par ailleurs, Relyens applique une protection multicouche contre les logiciels malveillants, avec des solutions d'EDR (Endpoint Detection and Response) et des protections avancées sur les emails (anti-spam, réécriture de liens, sandboxing des pièces jointes).

Sécurité des applications et gestion des identités

Les développeurs sont formés aux bonnes pratiques de sécurité du développement, en suivant notamment les recommandations de l'OWASP (Open Web Application Security Project). Les modifications des applications passent par un processus strict de gestion du changement pour limiter les risques liés aux nouvelles versions ou mises à jour.

La gestion des identités repose sur des politiques d'authentification solides. Chaque utilisateur dispose d'identifiants individuels et d'un accès restreint en fonction de ses rôles et responsabilités. Sur les services critiques, un second facteur d'authentification (2FA) est requis pour renforcer la sécurité des accès. Un système de gestion des identités pilote l'administration des comptes utilisateurs (créations, suppressions, modifications) avec des revues régulières pour s'assurer que les permissions sont adaptées.

Gestion des menaces et des vulnérabilités

La gestion proactive des menaces repose sur des audits de sécurité réguliers, des tests d'intrusion, et une surveillance continue des vulnérabilités. Chaque semaine, une revue des vulnérabilités émergentes est réalisée pour déterminer les actions correctives nécessaires. Cette gestion dynamique permet de réagir rapidement aux nouvelles menaces et de maintenir un haut niveau de sécurité.

Continuité des activités

Relyens s'assure que la continuité des activités est garantie par des mécanismes de sauvegarde et de restauration adaptés aux exigences critiques définies dans le Plan de Continuité d'Activité (PCA). Des tests annuels de restauration sont réalisés pour vérifier l'efficacité des procédures en cas d'incident majeur, garantissant ainsi la résilience des systèmes critiques.

Sécurité des relations fournisseurs

La sécurité des relations avec les fournisseurs est également une priorité. Relyens ajuste les engagements en matière de sécurité en fonction des risques liés à chaque fournisseur et à la criticité de la fonction qu'il soutient. Un Plan d'Assurance Sécurité est mis en place pour les partenaires critiques, garantissant ainsi que les engagements de sécurité sont bien respectés tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Gestion des événements de sécurité

Un Security Operation Center (SOC) partenaire assure la détection et l'analyse en continu des événements de sécurité critiques. Ce SOC surveille les systèmes et les journaux d'événements (log management) pour identifier les comportements anormaux ou les attaques potentielles. En cas d'incident, les équipes de Relyens sont en mesure de réagir rapidement et de mettre en place les mesures correctives nécessaires pour limiter les impacts.

Grâce à ces mesures de sécurité, Relyens assure une protection solide de ses actifs numériques, tout en garantissant la continuité de ses opérations et en respectant les exigences réglementaires. La gestion proactive des menaces, l'amélioration continue des pratiques et l'adaptation aux évolutions technologiques renforcent la résilience et la sécurité globale du Groupe.

5.2. Cibles et indicateurs

5.2.1. Suivi de l'efficacité des politiques et des actions liées à des ESRS spécifiques au moyen de cibles (MDR-T)

Le Comité de Sécurité du SI (CoSSI), se réunit chaque trimestre pour définir la politique de sécurité, aligner la stratégie de cybersécurité avec les objectifs du Groupe, et suivre la mise en œuvre des plans d'action. Des comités de suivi spécifiques, par exemple pour la gestion des menaces ou la supervision des prestations critiques, sont également mis en place. La Direction Générale est régulièrement impliquée dans ces comités, notamment pour valider la feuille de route de la sécurité et son alignement avec les priorités globales du Groupe. Ce suivi régulier est renforcé par des audits internes et externes, qui permettent d'identifier les points d'amélioration et d'assurer la mise en œuvre d'une sécurité durable.

Le suivi d'applique à l'ensemble du Groupe. Relyens ne communique pas sur la mesure des progrès réalisés sur ce sujet, l'information étant jugée comme sensible.

5.2.2. Indicateurs relatifs aux enjeux de durabilité matériels liés à des ESRS spécifiques (MDR-M)

Relyens ne divulgue pas publiquement les cibles et indicateurs liés à l'enjeu de la cybersécurité qui a été jugé sensible.

6. ANNEXES

6.1. Annexe 1 – Note Méthodologique BEGES

6.1.1. Collecte des données : SCOPE 1

Les données et les hypothèses utilisées pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre de Relyens sont explicitées dans le présent document. Afin de faciliter la compréhension, les explications se divisent par poste du bilan.

La méthodologie utilisée est celle du GHG Protocole.

6.1.1.1. Sources fixes de combustion

Les données de consommation d'énergie ont majoritairement été obtenues par les factures.

Le gaz naturel a été comptabilisé pour les sites de Lyon, Madrid et Barcelone. Des données de consommation de fioul ont été prises en compte pour les sites de Vasselay et Olivet. Dans le cas où les consommations de gaz et de fioul n'étaient pas disponibles, les données ont été extrapolées. En Espagne, les consommations de gaz ont été calculées au prorata de la surface totale des bureaux (consommation totale du bâtiment * surface des bureaux utilisée / surface totale du bâtiment)

En France, le facteur d'émission est celui du mix moyen 2022 de la Base Empreinte© tandis que pour l'Espagne, il s'agit de celui pour la zone géographique Europe de la Base Empreinte©.

6.1.1.2. Sources mobiles de combustion

La consommation d'essence des véhicules de fonction en location longue durée a été prise en compte via les cartes carburant spécifiques à chaque pays ou à travers les notes de frais :

- Les lignes **« Indemnités kilométriques essence »** concernent les employés utilisant leur voiture de fonction sans disposer de carte carburant mise à disposition par l'entreprise, et réglant avec une carte bancaire professionnelle ou personnelle. Ils sont remboursés sur la base de leur consommation réelle, ces indemnités couvrant exclusivement les frais de carburant ;
- Les lignes **« Carburant / Recharge électrique »** se rapportent aux employés utilisant un véhicule de service de l'entreprise et réglant leurs frais de carburant avec leur carte bancaire personnelle.

Ces montants ont été convertis en kilomètres en appliquant le barème de l'indemnité kilométrique. Pour le second point, une prise en compte supplémentaire du profil de la flotte a permis de distinguer les différents types de véhicules et, par conséquent, leurs types de carburant respectifs.

Par ailleurs, la décomposition du facteur d'émission dans la Base Empreinte© en une part Combustion et une part Amont a permis de ne comptabiliser dans cette section que la phase Combustion des voitures de fonction, le reste étant intégré à la catégorie « déplacements professionnels ».

6.1.1.3. Emissions fugitives

Les données de recharge des fluides frigorigènes correspondent à la quantité de fluide ajoutée sur chaque site.

Étant donné l'absence de données pour nos sites en Italie et en Allemagne, une estimation a été réalisée en appliquant un ratio basé sur le nombre d'ETP, en s'appuyant sur les données de recharge en France.

Pour Mantic Data Europe, les données ont été estimées à partir de références bibliographiques. Le calcul repose sur la surface climatisée, multipliée par la moyenne des kilowatts frigorifiques par m² climatisé (0,1 kW frigorifique/m², selon le Plan Carbone Général). Ensuite, cette valeur est multipliée par :

- le taux de fuite annuel des fluides frigorigènes (10 %),
- le poids de fluide par kilowatt frigorifique (0,3).

6.1.2. Collecte des données : SCOPE 2

6.1.2.1. Electricité

Les données de consommation d'électricité ont été principalement collectées à partir des factures.

Pour assurer un suivi précis et éviter tout risque de double comptabilisation, une distinction a été faite entre la consommation des bornes de recharge électrique et celle des autres usages.

Concernant le facteur d'émission de l'électricité, lorsque la décomposition par flux était disponible :

- Les parties Amont et Transport & Distribution ont été intégrées au scope 3, dans la catégorie « Activités liées aux carburants et à l'énergie non incluses dans le scope 1 ou le scope 2 » ;
- La partie Combustion à la centrale a été comptabilisée dans le scope 2.

Dans le cas où les consommations d'énergie n'étaient pas disponibles, les données ont été extrapolées.

Les données ont été calculées en utilisant deux méthodologies : **location-based** et **market-based**.

- Pour l'approche **location-based**, les émissions ont été estimées à partir des factures d'énergie, en appliquant un facteur de mix moyen par pays pour chaque source d'énergie issue de la **Base Carbone** ;
- Pour l'approche **market-based**, le facteur d'émission du mix énergétique résiduel européen a été utilisé, conformément aux données de l'**AIB** (European Residual Mix 2023).

Pour le calcul, Relyens ne s'est pas appuyé sur des instruments contractuels.

6.1.3. Collecte des données : SCOPE 3

6.1.3.1. Achats de produits et services

Consommables (nombre d'impressions)

Les consommables représentent un poste négligeable dans le bilan carbone de Relyens et ne comprennent qu'une seule ligne de données, liée aux impressions. Le nombre d'impressions par pays a été déterminé à partir de l'extraction des données de suivi des impressions.

Achats de services

Les données d'achats de services proviennent de la consolidation des journaux d'achats des sociétés du groupe.

Dans un premier temps, chaque achat a été analysé ligne par ligne afin d'exclure ceux déjà comptabilisés dans d'autres postes du bilan. Ensuite, les achats ont été regroupés par fournisseur.

Un code NAF a été attribué à chaque fournisseur à partir de son numéro SIREN ou SIRET. Enfin, un facteur d'émission correspondant a été associé à chaque code NAF.

Les Facteurs d'Emission (FE) utilisées sont monétaires. Ils sont spécifiques par pays et par secteur d'activité. Ils proviennent pour la France de la base Empreinte de l'ADEME et pour les autres pays de la base de données Exiobase.

Remboursement des notes de frais

Les données proviennent de l'extraction des notes de frais encodées dans l'outil de gestion des notes de frais Notilus.

Prestataire délégataire

Relyens a calculé son empreinte relative à son principal délégataire au regard du poids dans son chiffre d'affaires et du bilan carbone de celui-ci.

6.1.3.2. Biens d'équipement

Equipements informatiques

La liste des équipements informatiques, avec les modèles, marques et année d'achat est suivie par le Département Technology pour l'ensemble des pays et entités.

Travaux

Les travaux réalisés en 2023 sur le site de Vasselay ont été pris en compte dans les immobilisations sur la base des ratios monétaires.

Infrastructures

La surface des bâtiments de bureaux non amortis a été collectée pour la France et l'Italie, tandis que pour l'Espagne, les bâtiments sont amortis.

Concernant l'Allemagne, en l'absence de données précises, la surface des bureaux a été estimée par extrapolation, en s'appuyant sur les données françaises et le nombre d'ETP.

L'incertitude liée à cette estimation a été ajustée en conséquence.

6.1.3.3. Activités liées aux carburants et à l'énergie non incluses dans le Scope 1 ou 2

Les parties Amont et Transport & Distribution du facteur d'émission de l'électricité (lorsque la décomposition par flux était disponible) ont été comptabilisées dans le scope 3, sous la catégorie « Activités liées aux carburants et à l'énergie non incluses dans le scope 1 ou le scope 2 ».

En revanche, la partie Combustion à la centrale a été intégrée au scope 2. Ce périmètre inclut à la fois les consommations électriques et les déplacements en voiture de fonction.

6.1.3.4. Transport et distribution en amont

Les données relatives au fret ont été renseignées directement à partir des informations fournies par les prestataires pour le site de Lyon, puis extrapolées pour le site de Vasselay, en excluant le fret lié au matériel informatique.

Le fret des autres sites a été jugé négligeable, la majorité des biens entrants et sortants étant acheminés vers ou depuis Lyon, évitant ainsi un double comptage, notamment pour le matériel informatique.

Pour l'Allemagne, seul le transport lié au déménagement a été pris en compte. Le poids transporté a été estimé en fonction du volume déclaré et du type de camion utilisé, sur la base d'hypothèses de chargement.

6.1.3.5. Déchets directs

Les données relatives aux déchets ont été fournies par le prestataire de traitement des déchets pour la France, à l'exception du site de Mantic Data Europe (Paris), pour lequel elles ont été estimées à partir de références bibliographiques. En particulier, le Baromètre 2023 de performance énergétique et environnementale des bâtiments de l'OID évalue la quantité de Déchets Industriels Banals (DIB) à 2,6 kg/m²/an.

Pour l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne, les données ont été extrapolées en s'appuyant sur les données françaises et le nombre d'ETP.

6.1.3.6. Déplacements professionnels

La consommation de carburant et d'électricité des véhicules de fonction a été prise en compte via les cartes carburant et Chargemap pour la France, l'Espagne et l'Allemagne, dans la catégorie « Sources mobiles de combustion ».

Les notes de frais ont été intégrées séparément sous les lignes « Indemnités kilométriques », correspondant aux employés utilisant leur véhicule personnel et bénéficiant d'un remboursement des frais kilométriques. Pour les taxis, les montants monétaires ont été convertis en kilomètres parcourus en appliquant un prix moyen au kilomètre.

Déplacements aériens :

- **France** : Les données des vols commerciaux ont été fournies par HAVAS, tandis que celles des vols affrétés pour Relyens SPS ont été comptabilisées séparément.
- **Italie** : Les données du prestataire de transport Cisalpinatours (aérien, ferré et routier) ont été directement intégrées en kgCO2e. Les déplacements en voiture personnelle et en taxi ont été traités de la même manière que pour la France.
- **Espagne** : Les informations relatives aux déplacements en taxi, TGV, bus/autocar et avion ont été remontées par le prestataire. Les notes de frais et indemnités kilométriques ont été traitées de manière identique aux autres pays.

- **Allemagne** : En l'absence de données spécifiques, les déplacements en taxi, TGV, bus/autocar et avion ont été extrapolés à partir des données espagnoles, en supposant des profils de mobilité similaires. Comme pour les autres pays, les indemnités kilométriques et les déplacements en taxi ont été convertis en kilomètres à partir des montants monétaires et du prix moyen au kilomètre.

6.1.3.7. Déplacements domicile-travail

En juin 2023, un questionnaire sur les trajets domicile-travail a été adressé aux collaborateurs du groupe Relyens. Il a recueilli 624 réponses, soit un taux de participation de 61 %.

Les collaborateurs disposant d'un véhicule de fonction ont été exclus de l'enquête, leurs consommations étant déjà comptabilisées dans les déplacements professionnels mentionnés précédemment.

Les résultats ont ensuite été extrapolés pour chaque mode de transport à l'ensemble du groupe, en s'appuyant sur le nombre de salariés par site, entité et pays.

6.1.3.8. Actifs loués en amont

Les données relatives aux véhicules de Relyens (en location longue durée) sont issues de l'outil de gestion de note de frais Notilus.

Chaque modèle de voiture est ensuite associé à un poids, déterminé à partir de sources spécialisées (sites automobiles, fiches techniques, etc.).

L'ensemble de ces étapes permet de calculer un poids total des véhicules (en tonnes) par entité et par pays.

6.1.3.9. Transport et distribution en aval

Pour les frets sortants, le calcul a été réalisé en fonction du poids et des distances parcourues. La distance a été estimées à partir de Google Maps pour chaque pays.

6.1.3.10. Traitement des produits / services vendus

Relyens ne procède à aucun traitement des produits ou services rendus, ce qui exclut de fait cette catégorie du calcul du bilan carbone.

6.1.3.11. Utilisation des produits/services vendus

Réseau d'experts et déplacements liés aux indemnisations (IARD et RCM)

- **IARD**

Afin de prendre en compte les déplacements des experts dans le cadre des expertises IARD, les honoraires des prestataires IARD ont été extraites de l'outil Systole.

10% de ces honoraires sont considérés comme étant des frais de déplacements. Le calcul d'indemnités kilométriques (0.65€/km) permet d'obtenir le nombre de kilomètres parcourus dans le cadre de ces expertises et les émissions carbone liées.

- **RCM**

Les activités d'indemnisation en Responsabilité civile médicale sont à l'origine de déplacements dans deux cas principaux : les expertises médicales et les audiences au tribunal.

Nous avons calculé le poids carbone des déplacements en utilisant un facteur d'émission lié aux kilomètres parcourus.

L'ensemble des personnes se déplaçant ont été prises en compte (médecins experts, avocats, victime).

Le kilométrage parcouru par les différents intervenants a été calculé de la manière suivante :

Pour la France :

- Calcul au réel pour trois cas d'usages sur quatre (expertises amiables, audiences CCI, audiences contentieux), kilométrage routier entre les villes de départ et d'arrivée pour chacun des intervenants ;

- Calcul sur la base d'une simulation sur le dernier cas d'usage (expertises CCI et contentieux), la donnée du lieu d'expertise étant inexploitable). Pour cette simulation, le kilométrage par catégorie de déplacement a été utilisé (intra-ville, intra-département, intra-région et inter-régions), calculé à partir des moyennes des autres cas d'usage.

Une comparaison entre les deux approches (données réelles vs. moyenne par catégorie de déplacement) a été réalisée sur différents cas d'usage, confirmant ainsi la robustesse de la méthode.

Cas de l'Allemagne :

- Les audiences en contentieux sont les seules à générer des déplacements significatifs ;
- Le nombre de kilomètres parcourus a été estimé sur la base des hypothèses suivantes :
  - 1,3 audience par dossier encore ouvert en 2023,
  - Un kilométrage moyen par type d'intervenant aligné sur les moyennes françaises.

Cas de l'Italie :

- Pour chacun des quatre cas d'usage, les distances ont été estimées selon la méthode suivante :
  - Nombre réel d'expertises/audiences enregistrées en 2023. Pour les activités partiellement réalisées en visioconférence, un taux d'utilisation de la visioconférence a été appliqué ;
  - Kilométrage moyen basé sur un échantillon de dossiers.

Cas de l'Espagne :

- La méthode est similaire à celle de l'Italie, avec une différence notable :
  - L'hypothèse de kilométrage parcouru par type d'intervenant repose sur l'expertise des équipes locales et une comparaison avec les moyennes françaises ;
  - En Espagne, les déplacements sont systématiquement inter-régionaux, entraînant des distances moyennes moins élevées que celles observées en France.

Modes de transport et hypothèses :

- Deux types de transport sont pris en compte : voiture et train ;
- Pour l'ensemble des pays, tout déplacement supérieur à 200 km est supposé être effectué en train ;
- La différence entre distance routière (retenue pour les calculs) et distance ferroviaire réelle a été jugée négligeable, l'écart étant généralement faible.

Indemnisations IARD – réparations matérielles

Le poids carbone des réparations payées par les indemnisations IARD a été calculé sur base des indemnisations auquel un facteur d'émission monétaire sectoriel a été appliqué.

Equipements de la salle de bloc opératoire

L'utilisation des équipements des salles de bloc opératoire est estimée à 8 heures par jour, 7 jours/7, sur une durée de vie de 7 ans. La consommation électrique de chacun des appareils a été relevée sur les fiches techniques ou estimées à partir de données de la littérature (équipements similaires, sites spécialisés, etc.).

Logiciels

Les logiciels de QualNet sont hébergés à la fois sur des serveurs internes et des infrastructures externes. Les données internes concernant le nombre de serveurs, de CPU, la RAM totale et l'espace de stockage ont été collectées directement. Les données externes ont été extrapolées à partir des données internes au prorata du nombre d'applications vendues On Premise sur le nombre d'applications vendues au total.

Les émissions calculées sont :

- Les émissions liées à la fabrication des serveurs stockant les applications et les données des logiciels,
- Les émissions liées à la consommation d'énergie des serveurs,
- Les émissions liées à la consommation d'énergie des devices et au flux de données ont été négligées à ce stade.

6.1.3.12. Fin de vie des produits vendus

Seuls les équipements des salles de bloc opératoire ont été pris en compte. Les mêmes données ont donc été utilisées pour ce poste, avec un facteur d'émission de fin de vie moyenne des DEEE propre à chaque pays.

6.1.3.13. Actifs loués en aval

Relyens ne met en location aucun bien, et à ce titre, cette catégorie n'est pas pertinente.

6.1.3.14. Franchises

Relyens n'a pas de franchise, et à ce titre, ne fait pas l'objet d'un calcul d'émissions.

6.1.3.15. Investissements

Le calcul de l'empreinte carbone des investissements de Relyens a fait l'objet d'un exercice distinct.

6.1.4. Traitement des données et calcul 2024

L'ensemble des facteurs d'émission et de leurs incertitudes font l'objet d'un onglet dédié dans le fichier de collecte.

Les facteurs d'émissions utilisés sont essentiellement tirés des bases de données Base Empreinte®, Exiobase pour les pays étrangers, et Boavizta pour les équipements électriques et électroniques. Les facteurs d'émissions utilisés sont propres à chaque pays le cas échéant, et lorsqu'ils sont disponibles. En cas d'indisponibilité d'un facteur d'émission pour un pays étranger, le facteur d'émission français est privilégié.

Pour calculer son bilan carbone 2024 (E1-6), Relyens a utilisé les données 2023 et y a appliqué des hypothèses de croissance des ETP et du chiffre d'affaires, hors poste d'émission n°18 Utilisation des produits vendus (30% des émissions de GES) pour lequel les données réelle 2024 ont pu être utilisées.

6.1.5. Incertitudes liées à la donnée :

Les incertitudes des données collectées sont indiquées dans la colonne « incertitude de la collecte » des onglets de collecte du fichier de calcul.

Type de donnée	Incertitude de la collecte
Donnée issue d'une mesure directe (facture, compteur, …)	**5%**
Donnée fiable non mesurée	**15%**
Donnée recalculée (extrapolation, produit en croix…)	**30%**
Donnée approximative ou donnée statistique	**50%**
Donnée connue en ordre de grandeur	**80%**

6.1.6. Incertitudes liées au facteur d'émission :

Chaque facteur d'émission présente une incertitude, qui figure dans les bases de données. Cette incertitude est prise en compte dans l'incertitude globale.

6.2. Annexe 2 – Liste des facteurs d'émissions

Catégorie de Facteur d'émission	Facteur d'émission	Valeur totale du FE	Unité	Incertitude du FE	Source
Consommables	1 feuille de papier blanc - 80g/m² A4	0,00	kgCO2e/unité	30%	Base empreinte ADEME
Consommations_induites_énergie	FS3 - Electricité - Mix moyen - Espagne	0,24	kgCO2e/kWh	10%	Base Carbone v.23.0
Consommations_induites_énergie	FS3 - Electricité - Mix moyen - Italie	0,41	kgCO2e/kWh	10%	Base Carbone v.23.0
Consommations_induites_énergie	FS3 - Electricité - 2022 - mix moyen - consommation	0,05	kgCO2e/kWh	10%	Base Carbone v.23.3
DEA	ES - market for waste wood	114,27	kgCO2e/tonne	30%	Ecoinvent
DEA	IT - market for waste wood	69,84	kgCO2e/tonne	30%	Ecoinvent
Déchets_Batiments_autres	Déchets non dangereux en mélange (DIB) - Fin de vie moyenne - Impacts	87,00	kgCO2e/tonne	30%	Base Carbone v.22.0
Déchets_Batiments_metaux	Métaux ferreux - Fin de vie moyenne - Impacts	938,00	kgCO2e/tonne	20%	Base Carbone v.22.0
Déchets_Cuisine_Verts_putrescibles	Déchets putrescibles - Incinération - Impacts	45,00	kgCO2e/tonne	50%	Base Carbone v.22.0
Déchets_Cuisine_Verts_putrescibles	Déchets verts - Compostage domestique en tas - Impacts	20,00	kgCO2e/tonne	100%	Base Carbone v.22.0
Déchets_dangereux	DIS - Incinération - Impacts	844,00	kgCO2e/tonne de déchets	20%	Base Carbone v.22.0
Déchets_dangereux	DE - hazardous waste, for underground depostit	205,34	kgCO2e/tonne	0%	Ecoinvent
Déchets_Emballages_bois_carton_menages	Bois - Fin de vie moyenne filière - Impacts	269,00	kgCO2e/t	20%	Base Carbone v.22.0
Déchets_Emballages_bois_carton_menages	Carton - Fin de vie moyenne filière - Impacts	737,00	kgCO2e/t	20%	Base carbone v22.0
Déchets_Emballages_bois_carton_menages	DE - waste packaging paper	10,38	kgCO2e/tonne	30%	Ecoinvent
Déchets_Emballages_bois_carton_menages	DE - waste paperboard	55,77	kgCO2e/tonne	30%	Ecoinvent
Déchets_Emballages_bois_carton_menages	ES - market for waste packaging paper	16,73	kgCO2e/tonne	30%	Ecoinvent
Déchets_Emballages_bois_carton_menages	ES - market for waste paperboard	2 013,04	kgCO2e/tonne	30%	Ecoinvent
Déchets_Emballages_bois_carton_menages	IT - market for waste packaging paper	11,08	kgCO2e/tonne	30%	Ecoinvent
Déchets_Emballages_bois_carton_menages	IT - market for waste paperboard	1 054,86	kgCO2e/tonne	30%	Ecoinvent
Déchets_Emballages_metaux_menages	Aluminium - Fin de vie moyenne filière - Impacts	311,00	kgCO2e/tonne	20%	Base Carbone v.22.0
Déchets_Emballages_plastiques_all	Plastique moyen - fin de vie moyenne	880,00	kgCO2e/tonne	50%	Base empreinte ADEME
Déchets_Emballages_plastiques_all	DE - waste plastic, mixture	2 378,05	kgCO2e/tonne	30%	Ecoinvent
Déchets_Emballages_plastiques_all	ES - market for waste plastic, mixture	616,11	kgCO2e/tonne	30%	Ecoinvent
Déchets_Emballages_plastiques_all	IT - market for waste plastic, mixture	1 142,82	kgCO2e/tonne	30%	Ecoinvent
Déchets_Emballages_verre_menages	Verre - Fin de vie moyenne filière - Impacts	496,00	kgCO2e/tonne	20%	Base Carbone
Déchets_Emballages_verre_menages	DE - waste glass	30,57	kgCO2e/tonne	30%	Ecoinvent
Déchets_Emballages_verre_menages	ES - market for waste glass	29,92	kgCO2e/tonne	30%	Ecoinvent
Déchets_Emballages_verre_menages	IT - market for waste glass	27,63	kgCO2e/tonne	30%	Ecoinvent
Déchets_ordures_menageres	Ordures ménagères résiduelles - Fin de vie moyenne - Impacts	386,00	kgCO2e/tonne	50%	Base Carbone v.22.0
Déchets_ordures_menageres	DE - municipal solid waste	534,24	kgCO2e/tonne	30%	Ecoinvent
Déchets_ordures_menageres	ES - market for municipal solid waste	931,54	kgCO2e/tonne	30%	Ecoinvent
Déchets_ordures_menageres	IT - market for municipal solid waste	666,58	kgCO2e/tonne	30%	Ecoinvent
Déchets_Piles_accumulateurs	Piles et batteries en mélange - Fin de vie moyenne - Impacts	360,00	kgCO2e/tonne	20%	Base Carbone v.22.0
DEE	DEEE moyen (par défaut) - Fin de vie moyenne filière - Impacts	1 995,00	kgCO2e/tonne	100%	Base Carbone v.22.0
Déplacements_domicile_travail	Vélo électrique	0,01	kgCO2e/km	50%	Base Carbone v.21.0
Déplacements_domicile_travail	Autobus moyen - Agglomération de plus de 250 000 habitants	0,15	kgCO2e/passager.km	60%	Base Carbone v.23.0
Déplacements_domicile_travail	Métro IDF 2021	0,00	kgCO2e/passager.km	20%	Base Carbone v.23.0

Catégorie de Facteur d'émission	Facteur d'émission	Valeur totale du FE	Unité	Incertitude du FE	Source
Fluides_frigorigènes_et_réseaux_froids	R410a - PRG à 100 ans	1 924,00	kgCO2e/kg	30%	Base Carbone v.23.0
Fret_sous_traité	Information fournie par les prestataires en tCO2e	1 000,00	kgCO2e/tCO2e	0%	Information transmise par le prestataire
Fret_sous_traité	FS3 - Rigide - 12 à 20 tonnes - Diesel routier, incorporation 7 % de biodiesel	0,16	kgCO2e/t.km	70%	Base Carbone v.23.2
Fret_sous_traité	FS3 - VUL - < 3,5 tonnes - Essence	1,16	kgCO2e/t.km	70%	Base Carbone v.23.2
Infrastructures	Bâtiments de bureaux	650,00	kgCO2e/m² SHON	50%	Base Carbone v.23.0
Matériel_informatique	Cable électrique externe/alimentation principale, conducteur cuivre, isolation PE et gaine PVC	0,38	kgCO2e/m	0%	Base Carbone v.23.0
Matériel_informatique	Imprimante - jet d'encre	88,20	kgCO2e/unité	50%	Base Carbone v.23.0
Matériel_informatique	Serveurs informatiques	600,00	kgCO2e/unité	80%	Base Carbone v.23.0
Matériel_informatique	Smartphone - classique	16,50	kgCO2e/unité	50%	Base Carbone v.23.0
Matériel_informatique	Ecran P2219H	472,00	kgCO2e/unité	20%	Boavizta
Matériel_informatique	Latitude 5310	299,00	kgCO2e/unité	19%	Boavizta
Matériel_informatique	Latitude 5320	308,00	kgCO2e/unité	22%	Boavizta
Matériel_informatique	Latitude 5330	341,00	kgCO2e/unité	20%	Boavizta
Matériel_informatique	MacBook Pro 13	251,00	kgCO2e/unité	20%	Boavizta
Matériel_informatique	Precision 3561	379,00	kgCO2e/unité	20%	Boavizta
Matériel_informatique	Precision 3571	374,00	kgCO2e/unité	20%	Boavizta
Matériel_informatique	Surface Pro 7	164,00	kgCO2e/unité	20%	Boavizta
Matériel_informatique	Surface Pro 9	141,00	kgCO2e/unité	20%	Boavizta
Matériel_informatique	Accessoires (clavier/souris/micro)	12,52	kgCO2e/unité	80%	Fiches techniques du matériel
Matériel_informatique	Caméra	61,20	kgCO2e/unité	80%	Base empreinte ADEME
Matériel_informatique	Console 55"	628,00	kgCO2e/unité	80%	Base carbone
Matériel_informatique	Ecran de report 32"	496,00	kgCO2e/unité	80%	Base empreinte ADEME
Matériel_informatique	Encoder/décoder	20,73	kgCO2e/unité	80%	Base empreinte ADEME
Matériel_informatique	PC avec switch dans rack	816,00	kgCO2e/unité	80%	Base empreinte ADEME
Matériel_informatique	Poste de pilotage 21"	444,00	kgCO2e/unité	80%	Base empreinte ADEME
Matériel_informatique	Enceinte - 5kg	265,87	kgCO2e/unité	30%	EcoInvent
Matériel_informatique	Stocker 1 Go de données dans le cloud via une connexion fixe pendant 1 an	0,01	kgCO2e/Go	50%	Negaoctet
Matériel_informatique	Transférer 1 Go de fichier via une connexion fixe	0,01	kgCO2e/Go	50%	Negaoctet
Prestations	FR - Sale/maintenance/repair/parts/accessories of motor vehicles/motorcycles	53,90	kgCO2e/keuro	80%	Exiobase 2019 France
Services	Petites fournitures	367,00	kgCO2e/k€	50%	Base Carbone v.21.0
Services	Service - Activités créatives, artistiques, culturelles, bibliothèques, et organisation de jeux de hasard	210,00	kgCO2e/keuro	80%	Base Carbone v.23.0
Services	Service - Construction	360,00	kgCO2e/keuro	80%	Base Carbone v.23.0
Services	Service - Courrier	130,00	kgCO2e/keuro	80%	Base Carbone v.23.0
Services	Service - Édition (livres, journaux, revues, etc.)	280,00	kgCO2e/keuro	80%	Base Carbone v.23.0
Services	Service - Entreposage et services auxiliaires des transports	170,00	kgCO2e/keuro	80%	Base Carbone v.23.0
Services	Service - Hébergement et restauration	320,00	kgCO2e/keuro	80%	Base Carbone v.23.0
Services	Service - Machines et équipements	700,00	kgCO2e/keuro	80%	Base Carbone v.23.0
Services	Service - Meubles et autres biens manufacturés	600,00	kgCO2e/keuro	80%	Base Carbone v.23.0
Services	Service - Réparation et installation de machines et d'équipements	390,00	kgCO2e/keuro	80%	Base Carbone v.23.0
Services	Service - Transport terrestre	560,00	kgCO2e/keuro	80%	Base Carbone v.23.0

Catégorie de Facteur d'émission	Facteur d'émission	Valeur totale du FE	Unité	Incertitude du FE	Source
Déplacements_domicile_travail	RER et transilien 2021	0,01	kgCO2e/passager.km	20%	Base Carbone v.23.0
Déplacements_domicile_travail	Moto/ deux roues	0,08	kgCO2e/km	60%	Base Empreinte ADEME
Déplacements_domicile_travail	Co-voiturage	0,12	kgCO2e/km	60%	Base Carbone v.23.3
Déplacements_domicile_travail	Vélo musculaire	0,00	kgCO2e/km	50%	Shift project 2020
Déplacements_professionnels	Hybride rechargeable	0,10	kgCO2e/km	70%	Données réelles
Déplacements_professionnels	Information fournie par les prestataires en kgCO2e	1,00	kgCO2e/kgCO2e	0%	Information transmise par le prestataire
Déplacements_professionnels	Avions passagers Court courrier 2018 AVEC trainées	0,26	kgCO2e/passager.km	20%	Base Carbone v.21.0
Déplacements_professionnels	DE - Train de voyageurs	0,07	kgCO2e/passager.km	20%	Base Carbone v.23.0
Déplacements_professionnels	ES - Train de voyageurs	0,05	kgCO2e/passager.km	20%	Base Carbone v.23.0
Déplacements_professionnels	Autocar gazole	0,03	kgCO2e/passager.km	60%	Base Carbone v.23.3
Déplacements_professionnels	TGV 2022	0,00	kgCO2e/passager.km	20%	Base Carbone v.23.3
Déplacements_professionnels	Transport aérien (€)	1,19	kgCO2e/euro	80%	Base Carbone v.23.3
Déplacements_professionnels	Transport aérien (k€)	1 190,00	kgCO2e/keuro	80%	Base Carbone v.23.3
Déplacements_professionnels	Voiture - Motorisation essence - 2018	0,24	kgCO2e/km	60%	Base Carbone v.23.3
Déplacements_professionnels	Voiture - Motorisation gazole - 2018	0,23	kgCO2e/km	60%	Base Carbone v.23.3
Déplacements_professionnels	Voiture particulière - Coeur de gamme - Véhicule compact - Electrique	0,10	kgCO2e/km	70%	Base Carbone v.23.3
Déplacements_professionnels	Voiture particulière - Coeur de gamme - Véhicule compact - Hybride, mild, diesel	0,22	kgCO2e/km	70%	Base Carbone v.23.3
Déplacements_professionnels	TGV 2022 (monétaire)	0,02	kgCO2e/€	80%	Base Empreinte ADEME
Déplacements_professionnels	Avion moyen Calculé	0,17	kgCO2e/passager.km	0%	Base empreinte ADEME
Déplacements_professionnels	Jet privé 7 personnes à bord	0,54	kgCO2e/passager.km	30%	Deutsche privatjet
Déplacements_véhicules_fonction	Information fournie par les prestataires en tCO2e - scope 1	1 000,00	kgCO2e/tCO2e	0%	Information transmise par le prestataire
Déplacements_véhicules_fonction	Electricité - Mix moyen - Allemagne	0,46	kgCO2e/kWh	10%	Base Carbone v.23.0
Déplacements_véhicules_fonction	Essence - Supercarburant sans plomb (95, 95-E10, 98)	2,70	kgCO2e/litre	5%	Base Carbone v.23.3
Déplacements_véhicules_fonction	Véhicule pro - Coeur de gamme - Véhicule compact - Electrique	0,02	kgCO2e/km	70%	Base Carbone v.23.3
Déplacements_véhicules_fonction	Véhicule pro - Haut de gamme - Berline - Hybride rechargeable, plug in-hybrid, P2 / Prius	0,02	kgCO2e/km	70%	Base Carbone v.23.3
Déplacements_véhicules_fonction	Véhicule pro - Motorisation essence - 2018	0,20	kgCO2e/km	60%	Base Carbone v.23.3
Déplacements_véhicules_fonction	Véhicule pro - Motorisation gazole - 2018	0,19	kgCO2e/km	60%	Base Carbone v.23.3
Déplacements_véhicules_fonction	Voiture pro - Haut de gamme - Berline/Hybride, mild diesel	0,22	kgCO2e/km	70%	Base Carbone v.23.3
Déplacements_visiteurs	IT - Train de voyageurs	0,03	kgCO2e/passager.km	20%	Base Carbone v.23.0
Déplacements_visiteurs	Voiture - motorisation moyenne - 2018	0,23	kgCO2e/km	60%	Base Carbone v.23.3
Energie_hors_véhicules	Electricité - Mix moyen - Espagne	0,24	kgCO2e/kWh	10%	Base Carbone v.23.0
Energie_hors_véhicules	Electricité - Mix moyen - Italie	0,41	kgCO2e/kWh	10%	Base Carbone v.23.0
Energie_hors_véhicules	Électricité - 2022 - mix moyen - consommation	0,05	kgCO2e/kWh	10%	Base Carbone v.23.3
Energie_hors_véhicules	Fioul domestique - France continentale	3,24	kgCO2e/litre	5%	Base Carbone v.23.3
Energie_hors_véhicules	Gaz naturel - 2022 - mix moyen - consommation	0,22	kgCO2e/kWh PCS	5%	Base Carbone v.23.3
Energie_hors_véhicules	Gaz naturel - Europe	0,21	kgCO2e/kWh PCS	5%	Base Carbone v.23.3
Energie_hors_véhicules	DE - heat and power co-generation, oil	0,73	kgCO2e/kWh	0%	ecoinvent
Energie_véhicules	Gazole routier - B7	3,10	kgCO2e/litre	5%	Base Carbone v.23.3
Fluides_frigorigènes_et_réseaux_froids	R134a - PRG à 100 ans	1 300,00	kgCO2e/kg	30%	Base Carbone v.23.0
Fluides_frigorigènes_et_réseaux_froids	R32 - PRG à 100 ans	677,00	kgCO2e/kg	30%	Base Carbone v.23.0

Catégorie de Facteur d'émission	Facteur d'émission	Valeur totale du FE	Unité	Incertitude du FE	Source
Services	IT - Air transport services	1,16	kgCO2e/euro	80%	Exiobase 2019 Italy
Services	IT - Furniture/other manufactured goods (not elsewhere specified)	0,24	kgCO2e/euro	80%	Exiobase 2019 Italy
Services	IT - Hotel and restaurant (services)	0,18	kgCO2e/euro	80%	Exiobase 2019 Italy
Services	IT - Other land transportation services	0,18	kgCO2e/euro	80%	Exiobase 2019 Italy
Services	IT - Railway transportation services	0,43	kgCO2e/euro	80%	Exiobase 2019 Italy
Services	IT - Sale/maintenance/repair/parts/accessories of motor vehicles/motorcycles	0,17	kgCO2e/euro	80%	Exiobase 2019 Italy
Services	IT - Supporting and auxiliary transport services/travel agency services	0,23	kgCO2e/euro	80%	Exiobase 2019 Italy
Services	ES - Furniture/other manufactured goods (not elsewhere specified)	0,44	kgCO2e/euro	80%	Exiobase 2019 Spain
Services	ES - Hotel and restaurant (services)	0,10	kgCO2e/euro	80%	Exiobase 2019 Spain
Services	ES - Other land transportation services	0,24	kgCO2e/euro	80%	Exiobase 2019 Spain
Services	ES - Post and telecommunication	0,10	kgCO2e/euro	80%	Exiobase 2019 Spain
Services	ES - Printed matter and recorded media	0,21	kgCO2e/euro	80%	Exiobase 2019 Spain
Services	ES - Railway transportation services	0,29	kgCO2e/euro	80%	Exiobase 2019 Spain
Services	ES - Sale/maintenance/repair/parts/accessories of motor vehicles/motorcycles	0,19	kgCO2e/euro	80%	Exiobase 2019 Spain
Services	ES - Supporting and auxiliary transport services/travel agency services	0,22	kgCO2e/euro	80%	Exiobase 2019 Spain
Télétravail	Télétravail	0,82	kgCO2e/jour.personne télétravail	0%	Ceren + Base Carbone v.23.0
Traitement_eaux_usées	Traitement des eaux usées - Hors infrastructure	0,26	kgCO2e/m3	20%	Base Carbone v.23.0
Véhicules_mobiliers_outils	Véhicules - fabrication	5 500,00	kgCO2e/tonne	50%	Base Carbone v.23.0
Véhicules_mobiliers_outils	Mobilier - fabrication	1 833,00	kgCO2e/tonne	50%	Base Carbone v.23.2

6.3. Annexe 3 – Exigences de publication de la directive CSRD auxquelles Relyens s'est conformé dans ses déclarations relatives à la durabilité

ESRS	Exigences de publications	Référence dans la déclaration de Relyens relative à la durabilité	Page
ESRS 2 - Informations générales	BP-1 Base générale pour la préparation des états de durabilité	1.1.1 Base générale pour la préparation des états de durabilité (BP-1)	3
	BP-2 Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	1.1.2 Publication d'informations relatives à des circonstances particulières (BP-2)	5
	GOV-1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	1.2.1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (GOV-1)	7
	GOV-2 Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes	0 Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes (GOV-2)	10
	GOV-3 Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	1.2.5 Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation (GOV-3)	12
	GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable	1.2.6 Déclaration sur la vigilance raisonnable (GOV-4)	12
	GOV-5 Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	0 Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité (GOV-5)	13
	SBM-1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	1.3.1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur (SBM-1)	13
	SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes	1.3.2 Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM-2)	23
	SBM-3 Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	1.3.3 Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)	26
	IRO-1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	1.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1)	27
	IRO-2 Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise	1.4.2 Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise (IRO-2)	32
ESRS E1 - Changement climatique	ESRS 2, GOV-3 Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes incitatifs	2.2.1.1 Exigence de publication liée à ESRS 2 GOV-3 – Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes incitatifs - Partie intégrée dans l'ESRS 2	48
	E1-1 Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	2.2.2.1 Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique (E1-1)	48
	ESRS 2, SBM–3 Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	2.2.2.2 Exigence de publication liée à ESRS 2 SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique - Partie intégrée dans l'ESRS 2	48
	ESRS 2, IRO–1 Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat	2.2.3.1 Exigence de publication liée à ESRS 2 IRO-1 – Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat - Partie intégrée dans l'ESRS 2 Informations générales	48
	E1-2 Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci	2.2.3.2 Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci (E1-2)	49
	E1–3 Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	2.2.3.3 Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique (E1-3)	50
	E1–4 Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	2.2.4.1 Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci (E1-4)	52

	E1–6 Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES	2.2.4.2 Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES (E1-6)	53
	E1–9 Effets financiers attendus des risques physiques et de transition matériels et opportunités potentielles liées au climat	2.2.4.3 Effets financiers attendus des risques physiques et de transition matériels et opportunités potentielles liées au climat (E1-9)	55
E2 - E5 - Pollution, Eau et ressources marine, Biodiversité et Ecosystème, Utilisation des ressources et Economie Circulaire	ESRS 2 IRO-1 – Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	2.3.1.1 Exigence de publication liée à ESRS 2 IRO-1 – Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	55
	E2-1, E3-1, E4-1 et E5-1 – Politiques	2.3.1.2 Politiques	55
	E2-2, E3-2, E4-2 et E5-2 – Cibles et indicateurs	2.3.2 Cibles et indicateurs	55
ESRS S1 - Effectifs de l'entreprise	ESRS 2–SBM–2 Intérêts et points de vue des parties prenantes	3.1.1.1 Exigences de publication liées à ESRS 2 SBM-2 — Intérêts et points de vue des parties prenantes – Partie intégrée dans l'ESRS 2	56
	ESRS 2–SBM–3 Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	3.1.1.2 Exigences de publication liées à ESRS 2 SBM-3 — Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique – Partie intégrée dans l'ESRS 2	56
	S1-1 Politiques concernant le personnel de l'entreprise	3.1.2.1 Politiques concernant le personnel de l'entreprise (S1-1)	56
	S1-2 Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts	3.1.2.2 Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts (S1-2)	61
	S1-3 Procédures de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations	3.1.2.3 Procédures de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations (S1-3)	62
	S1-4 Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions	3.1.2.4 Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions (S1-4)	63
	S1-5 Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	3.1.3.1 Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels (S1-5)	64
	S1-6 Caractéristiques des salariés de l'entreprise	3.1.3.2 Caractéristiques des salariés de l'entreprise (S1-6)	65
	S1-8 Couverture des négociations collectives et dialogue social	3.1.3.3 Couverture des négociations collectives et dialogue social (S1-8)	66
	S1-9 Indicateurs de diversité	3.1.3.4 Indicateurs de diversité (S1-9)	67
	S1-10 Salaires décents	3.1.3.5 Salaires décents (S1-10)	67
	S1-11 Protection sociale	3.1.3.6 Protection sociale (S1-11)	68
	S1-12 Personnes handicapées	3.1.3.7 Personnes handicapées (S1-12)	68
	S1-14 Indicateurs de santé et sécurité	3.1.3.8 Indicateurs de santé et sécurité (S1-14)	68
	S1-16 Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	3.1.3.9 Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale) (S1-16)	68
	S1-17 Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme	3.1.3.10 Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme (S1-17)	69
	S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	3.2.2.1 Exigence de divulgation S2-1 – Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	70

ESRS S2 - Travailleurs de la chaîne de valeur	S2-4 Prendre des mesures concernant les impacts importants sur les travailleurs de la chaîne de valeur, les approches de gestion des risques importants et la recherche d'opportunités importantes liées aux travailleurs de la chaîne de valeur, et l'efficacité de ces mesures	3.2.2.2 Exigence de divulgation S2-4 – Prendre des mesures concernant les impacts importants sur les travailleurs de la chaîne de valeur, les approches de gestion des risques importants et la recherche d'opportunités importantes liées aux travailleurs de la chaîne de valeur, et l'efficacité de ces mesures	71
ESRS S4 - Consommateurs et utilisateurs finaux	ESRS 2–SBM–2 Intérêts et points de vue des parties prenantes	3.3.1.1 Exigence de publication liée à ESRS 2 SBM-2 — Intérêts et points de vue des parties prenantes - Partie intégrée dans l'ESRS 2	72
	ESRS 2–SBM–3 Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	3.3.1.2 Exigence de publication liée à ESRS 2 SBM-3 — Impacts, risques et opportunités matériels et interaction avec la stratégie et le modèle économique - Partie intégrée dans l'ESRS 2	72
	S4–1 Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux	3.3.2.1 Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux (S4-1)	72
	S4–2 Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts	3.3.2.2 Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts (S4-2)	75
	S4–3 Procédures visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	3.3.2.3 Procédures visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations (S4-3)	77
	S4-4 Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions	3.3.2.4 Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions (S4-4)	78
ESRS G1 - Conduite des affaires	ESRS 2 – GOV–1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	4.1.1.1 Exigence de publication liée à ESRS 2 GOV-1 – Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance – Partie intégrée dans l'ESRS 2	81
	ESRS 2 – IRO–1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	4.1.2.1 Exigence de publication liée à ESRS 2 IRO-1 – Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels – Partie intégrée dans l'ESRS 2	81
	G1–1 Politique en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise	-o1)C)B.b) La politique QVCT de Relyens : un levier clé de sa culture d'entreprise (G1-1)	83
	G1–2 Gestion des relations avec les fournisseurs	-o1)C)B.c) Gestion des relations avec les fournisseurs (G1-2) et délai de règlement fournisseurs (G1-6)	83
	G1–3 Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	-o1)C)B.d) Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin (G1-3)	84
	G1–4 Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin	4.1.3.2 Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin (G1-4)	90
	G1–6 Pratiques en matière de paiement	-o1)C)B.c) Gestion des relations avec les fournisseurs (G1-2) et délai de règlement fournisseurs (G1-6)	83
Enjeu Spécifique - Cybersécurité	E2–MDR–P Politiques adoptées pour gérer les enjeux de durabilité matériels liées à des ESRS spécifiques	5.1.1 Politiques adoptées pour gérer les enjeux de durabilité matériels liées à des ESRS spécifiques (MDR-P)	91
	E2–MDR–A Actions et ressources relatives aux enjeux de durabilité matériels liées à des ESRS spécifiques	5.1.2 Actions et ressources relatives aux enjeux de durabilité matériels liées à des ESRS spécifiques (MDR-A)	92
	E2–MDR–M Indicateurs relatifs aux enjeux de durabilité matériels liés à des ESRS spécifiques	5.2.2 Indicateurs relatifs aux enjeux de durabilité matériels liés à des ESRS spécifiques (MDR-M)	93
	E2–MDR–T Suivi de l'efficacité des politiques et des actions liées à des ESRS spécifiques au moyen de cibles	5.2.1 Suivi de l'efficacité des politiques et des actions liées à des ESRS spécifiques au moyen de cibles (MDR-T)	93

6.4. Annexe 4 – Liste des points de données dans les normes transverses et thématiques dérivées d'autres textes législatifs de l'UE en application de la norme ESRS 2, appendice B

Exigence de publication et point de données y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	Référence à la législation européenne sur le climat	Section
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance paragraphe 21, point d)	Indicateur nº 13, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Comission		**1.2.2.1**
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'administrateurs indépendants paragraphe 21, point e)			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		**1.2.2.1**
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable paragraphe 30	Indicateur nº 10, tableau 3, annexe I				**1.2.6**
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles paragraphe 40, point d) i)	Indicateur nº 4, tableau 1, annexe I	Article 449 *bis* du règlement (UE) nº 575/2013; Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, tableau 1 : Informations qualitatives sur le risque environnemental et tableau 2 : Informations qualitatives sur le risque social	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Ne concerne pas Relyens
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques paragraphe 40, point d) ii)	Indicateur nº 9, tableau 2, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Ne concerne pas Relyens
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des armes controversées paragraphe 40, point d) iii)	Indicateur nº 14, tableau 1, annexe I		Article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818, annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Ne concerne pas Relyens
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac paragraphe 40, point d) iv)			Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II.		Ne concerne pas Relyens
ESRS E1-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 paragraphe 14				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	Non publié
ESRS E1-1 Entreprises exclues des indices de référence «accord de Paris» paragraphe 16, point g)		Article 449 *bis* Règlement (UE) nº 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1 : Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 12, paragraphe 1, points d) à g), et article 12, paragraphe 2, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Non publié

ESRS E1-4 Cibles de réduction des émissions de GES paragraphe 34	Indicateur nº 4, tableau 2, annexe I	Article 449 *bis* Règlement (UE) nº 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3: Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique: indicateurs d'alignement	Article 6 du règlement délégué (UE) 2020/1818		Non publié
ESRS E1-5 Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant un fort impact sur le climat) paragraphe 38	Indicateur nº 5, tableau 1, et indicateur nº 5, tableau 2, annexe I				Ne concerne pas Relyens
ESRS E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique paragraphe 37	Indicateur nº 5, tableau 1, annexe I				Ne concerne pas Relyens
ESRS E1-5 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique paragraphes 40 à 43	Indicateur nº 6, tableau 1, annexe I				Ne concerne pas Relyens
ESRS E1-6 Émissions brutes de GES des scopes 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES paragraphe 44	Indicateurs nº 1 et nº 2, tableau 1, annexe I	Article 449 *bis* du règlement (UE) nº 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1: Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique: Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 5, paragraphe 1, article 6 et article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		**2.2.4.2**
ESRS E1-6 Intensité des émissions de GES brutes paragraphes 53 à 55	Indicateur nº 3, tableau 1, annexe I	article 449 *bis* du règlement (UE) nº 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3: Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique: indicateurs d'alignement	Article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		**2.2.4.2**
ESRS E1-7 Absorptions de GES et crédits carbone paragraphe 56				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	Ne concerne pas Relyens
ESRS E1-9 Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat paragraphe 66			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818, Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		**2.2.4.3**
ESRS E1-9 Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique paragraphe 66, point a) ESRS E1-9 Localisation des actifs importants exposés à un risque physique matériel paragraphe 66, point c)		Article 449 *bis* du règlement (UE) nº 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphes 46 et 47, modèle 5 : Portefeuille bancaire — Risque physique lié au changement climatique : expositions soumises à un risque physique.			**2.2.4.3**

ESRS E1-9 Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique paragraphe 67, point c)		Article 449 *bis* du règlement (UE) nº 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphe 34, modèle 2: Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique: Prêts garantis par des biens immobiliers — Efficacité énergétique des sûretés		Ne concerne pas Relyens
ESRS E1-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat paragraphe 69			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission	Ne concerne pas Relyens
ESRS E2-4 Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol, paragraphe 28	Indicateur nº 8, tableau 1, annexe I; indicateur nº 2, tableau 2, annexe I, indicateur nº 1, tableau 2, annexe I; indicateur nº 3, tableau 2, annexe I			Ne concerne pas Relyens
ESRS E3-1 Ressources hydriques et marines, paragraphe 9	Indicateur nº 7, tableau 2, annexe I			Ne concerne pas Relyens
ESRS E3-1 Politique en la matière paragraphe 13	Indicateur nº 8, tableau 2, annexe I			Ne concerne pas Relyens
ESRS E3-1 Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers paragraphe 14	Indicateur nº 12, tableau 2, annexe I			Ne concerne pas Relyens
ESRS E3-4 Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée paragraphe 28, point c)	Indicateur nº 6.2, tableau 2, annexe I			Ne concerne pas Relyens
ESRS E3-4 Consommation d'eau totale en m^3 par rapport au chiffre d'affaires généré par les propres activités de l'entreprise paragraphe 29	Indicateur nº 6.1, tableau 2, annexe I			Ne concerne pas Relyens
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point a) i	Indicateur nº 7, tableau 1, annexe I			Ne concerne pas Relyens
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point b)	Indicateur nº 10, tableau 2, annexe I			Ne concerne pas Relyens
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point c)	Indicateur nº 14, tableau 2, annexe I			Ne concerne pas Relyens
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques foncières/agricoles durables paragraphe 24, point b)	Indicateur nº 11, tableau 2, annexe I			Ne concerne pas Relyens
ESRS E4-2				

Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers paragraphe 24, point c)	Indicateur nº 12, tableau 2, annexe I		Ne concerne pas Relyens
ESRS E4-2 Politiques de lutte contre la déforestation paragraphe 24, point d)	Indicateur nº 15, tableau 2, annexe I		Ne concerne pas Relyens
ESRS E5-5 Déchets non recyclés paragraphe 37, point d)	Indicateur nº 13, tableau 2, annexe I		Ne concerne pas Relyens
ESRS E5-5 Déchets dangereux et déchets radioactifs paragraphe 39	Indicateur nº 9, tableau 1, annexe I		Ne concerne pas Relyens
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque de travail forcé paragraphe 14, point f)	Indicateur nº 13, tableau 3, annexe I		**3.1.1.2**
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque d'exploitation d'enfants par le travail paragraphe 14, point g)	Indicateur nº 12, tableau 3, annexe I		**3.1.1.2**
ESRS S1-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 20	Indicateur nº 9, tableau 3, et indicateur nº 11, tableau 1, annexe I		**3.1.2.1**
ESRS S1-1 Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 21		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission	**3.1.2.1**
ESRS S1-1 Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains paragraphe 22	Indicateur nº 11, tableau 3, annexe I		Ne concerne pas Relyens
ESRS S1-1 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail paragraphe 23	Indicateur nº 1, tableau 3, annexe I		**3.1.2.1**
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes paragraphe 32, point c)	Indicateur nº 5, tableau 3, annexe I		**3.1.2.3**
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail paragraphe 88, points b) et c)	Indicateur nº 2, tableau 3, annexe I	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission	**3.1.3.8**
ESRS S1-14 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès	Indicateur nº 3, tableau 3, annexe I		**3.1.3.8**

ou de maladies paragraphe 88, point e)			
ESRS S1-16 Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé paragraphe 97, point a)	Indicateur nº 12, tableau 1, annexe I	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816	**3.1.3.9**
ESRS S1-16 Ratio de rémunération excessif du directeur général paragraphe 97, point b)	Indicateur nº 8, tableau 3, annexe I		**3.1.3.9**
ESRS S1-17 Cas de discrimination paragraphe 103, point a)	Indicateur nº 7, tableau 3, annexe I		**3.1.3.10**
ESRS S1-17 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 104, point a)	Indicateur nº 10, tableau 1, et indicateur nº 14, tableau 3, annexe I	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818	**3.1.3.10**
ESRS 2- SBM3 — S2 Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur paragraphe 11, point b)	Indicateurs nº 12 et n°13, Tableau 3, annexe I		**3.2.1.2**
ESRS S2-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 17	Indicateur nº 9, tableau 3, et indicateur nº 11, tableau 1, annexe I		Ne concerne pas Relyens
ESRS S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur paragraphe 18	Indicateurs nº 11 et n° 4, tableau 3, annexe I		**3.2.2.1**
ESRS S2-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 19	Indicateur nº 10, tableau 1, annexe I	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818	Ne concerne pas Relyens
ESRS S2-1 Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 19		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816	Ne concerne pas Relyens
ESRS S2-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme* liés à la chaîne de valeur en amont ou en aval paragraphe 36	Indicateur nº 14, tableau 3, annexe I		Ne concerne pas Relyens
ESRS S3-1 Engagements à mener une politique en matière de droits de l'homme paragraphe 16	Indicateur nº 9, tableau 3, annexe I, et indicateur nº 11, tableau 1, annexe I		Ne concerne pas Relyens
ESRS S3-1			

Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des principes de l'OIT ou des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	Indicateur nº 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818	Ne concerne pas Relyens
ESRS S3-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 36	Indicateur nº 14, tableau 3, annexe I			Ne concerne pas Relyens
ESRS S4-1 Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux paragraphe 16	Indicateur nº 9, tableau 3, et indicateur nº 11, tableau 1, annexe I			**3.3.2.1**
ESRS S4-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	Indicateur nº 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818	**3.3.2.1**
ESRS S4-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 35	Indicateur nº 14, tableau 3, annexe I			**3.3.2.1**
ESRS G1-1 Convention des Nations unies contre la corruption paragraphe 10, point b)	Indicateur nº 15, tableau 3, annexe I			**4.1.2.2**
ESRS G1-1 Protection des lanceurs d'alerte paragraphe 10, point d)	Indicateur nº 6, tableau 3, annexe I			**4.1.2.2**
ESRS G1-4 Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point a)	Indicateur nº 17, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816	**4.1.3.2**
ESRS G1-4 Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point b)	Indicateur nº 16, tableau 3, annexe I			**4.1.3.2**

6.5. Annexe 5 – Liste des Data Points matériels et exigibles en 2024 non publiés par Relyens

DR	DP (Paragraphe)	Intitulé du DR ou libellé du DP en cas de réponse partielle au DR	Explications Relyens
E1-1	14 16 a 16 b 16 c 16 c 16 c 16 d 16 e 16 f 16 f 16 f 16 g 16 h 16 i 16 j	**Plan de transition**	**Relyens est en train d'élaborer un plan de transition conforme à la CSRD.**
E1 - SBM-3	19 a 19 b 19 b AR 7 b AR 7 c 19 c AR 8 b	**Analyse de résilience**	**Relyens travaille actuellement à la réalisation d'une analyse de résilience de son modèle économique.**
E1.IRO-1	AR 11 a AR 11 a AR 11 b AR 11 c AR 11 d 21 AR 12 a AR 12 a AR 12 b AR 12 c AR 12 d 21 AR 15	**Analyse des risques physiques**	**Relyens ne fournit pas d'analyse des risques physiques conforme à la CSRD.**
E1-3	29 a	Type de levier de décarbonation	**Absence en lien avec l'absence de plan de transition**
	29 b	Réductions des émissions de GES réalisées	
	29 b	Réductions des émissions de GES attendues	
	AR21	Explication de la mesure dans laquelle la capacité à mettre en œuvre l'action dépend de la disponibilité et de l'allocation des ressources	
	29 c i	Explication de la relation entre les CapEx et OpEx significatifs nécessaires à la mise en œuvre des actions prises ou prévues et les postes ou notes correspondants dans les états financiers	
	29 c ii,16 c	Explication de la relation entre les CapEx et OpEx significatifs nécessaires à la mise en œuvre des actions prises ou prévues et les indicateurs clés de performance requis par le Règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission	
	29 c iii,16 c	Explication de la relation entre les CapEx et OpEx significatifs nécessaires à la mise en œuvre des actions prises ou prévues et le plan CapEx requis par le Règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission	

E1-4	33 34 a + 34 b 34 a + 34 b 34 a + 34 b 34 a + 34 b 34 a + 34 b 34 a + 34 b 34 a + 34 b 34 a + 34 b 34 a + 34 b 34 a + 34 b 34 a + 34 b 34 a + 34 b 34 a + 34 b 34 a + 34 b 34 a + 34 b 34 a + 34 b 34 a + 34 b 34 b 34 c 34 d	**Objectifs de réductions de GES**	**Absence en lien avec l'absence de plan de transition**
	AR 25 a	Description de la manière dont il a été assuré que la valeur de référence est représentative en termes d'activités couvertes et d'influences des facteurs externes	
	AR 25 b	Description de l'impact de la nouvelle valeur de référence sur le nouvel objectif, sa réalisation et la présentation des progrès dans le temps	
	34 e, 16 a	L'objectif de réduction des émissions de GES est fondé sur la science et compatible avec la limitation du réchauffement climatique à un degré et demi Celsius	
	34 f, 16 b	Description des leviers de décarbonation attendus et de leurs contributions quantitatives globales pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de GES	
	AR 30 c	Un large éventail de scénarios climatiques a été pris en compte pour détecter les évolutions environnementales, sociétales, technologiques, de marché et réglementaires pertinentes et déterminer les leviers de décarbonation	
E1-9	66 a 66 a 66 c AR 70 c i 66 b 66 d 66 d AR 69 a AR 69 b 67 a 67 a 67 b 67 c AR 72 a, AR 73 a AR 72 b AR 73 a AR 73 a AR 73 b 67 d 67 e 67 e 67 e 67 e 67 e	**Effets financiers prévus des risques physiques et de transition importants et des opportunités potentielles liées au climat**	**Relyens ne souhaite pas communiquer ces informations du fait de son activité.**

	67 e 67 e 68 a 68 b 69 a 69 a 69 b 69 b		
SBM-2	45 a iv 45 a v 45 c 45 c i 45 c ii 45 c iii	Description de l'objectif de l'engagement des parties prenantes. Description de la manière dont les résultats de l'engagement des parties prenantes sont pris en compte. Description des modifications apportées à la stratégie et/ou au modèle économique. Description de la manière dont la stratégie et/ou le modèle économique ont été ou sont censés être modifiés pour répondre aux intérêts et aux points de vue des parties prenantes. Description des prochaines étapes planifiées et du calendrier associé. Les prochaines étapes planifiées sont susceptibles de modifier la relation avec les parties prenantes et leurs perceptions.	**Relyens mettra en place ces DP pour 2025.**

Docusign Envelope ID: 7A8A89BB-85D3-4A6D-AEC5-8D9B03B27908

109, rue Tête d'Or
CS 10363
69451 Lyon Cedex 06

29, rue du Pont
92200 - Neuilly-sur-Seine

Relyens Mutual Insurance

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Exercice clos le 31 décembre 2024

Forvis Mazars
Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Capital de 5 986 008 euros - RCS Lyon B 351 497 649

Grant Thornton
Société par Actions Simplifiée d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile de France et membre
de la Compagnie régionale de Versailles
et du Centre
632 013 843 RCS Nanterre

Docusign Envelope ID: 7A8A89BB-85D3-4A6D-AEC5-8D9B03B27908

Relyens Mutual Insurance

Société d'Assurance Mutuelle

RCS : Lyon 779 860 881

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée Générale des sociétaires de la société Relyens Mutual Insurance,

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaires aux comptes de Relyens Mutual Insurance. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024 et incluses dans la section 4. Rapport de Durabilité dans le rapport sur la gestion du groupe (ci-après l'« Etat de durabilité »).

En application de l'article L.233-28-4 du code de commerce, Relyens Mutual Insurance est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte du rapport sur la gestion du groupe. Ces informations ont été établies dans un contexte de première application des articles précités caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes, le recours à des estimations significatives, l'absence de pratiques et de cadre établis notamment pour l'analyse de double matérialité ainsi que par un dispositif de contrôle interne évolutif. Elles permettent de comprendre les impacts de l'activité de Relyens Mutual Insurance sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires du groupe, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L.821-54 du code précité notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux normes d'information en matière de durabilité adoptées en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour *European Sustainability Reporting Standards*) du processus mis en œuvre par Relyens Mutual Insurance pour déterminer les informations publiées, et le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L.2312-17 du code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'Etat de durabilité avec les exigences de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas

Docusign Envelope ID: 7A8A89BB-85D3-4A6D-AEC5-8D9B03B27908

de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par Relyens Mutual Insurance dans le rapport sur la gestion du groupe, nous formulons un paragraphe d'observations.

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

En outre, cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de Relyens Mutual Insurance, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par Relyens Mutual Insurance en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

Elle permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Notre mission ne porte pas sur les éventuelles données comparatives.

Conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par Relyens Mutual Insurance pour déterminer les informations publiées, et respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L.2312-17 du code du travail

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par Relyens Mutual Insurance lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans l'Etat de durabilité, et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

En outre, nous avons contrôlé le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par Relyens Mutual Insurance avec les ESRS.

Concernant la consultation du comité social et économique prévue au dernier alinéa de l'article L.2312-17 du code du travail, nous vous informons que cette obligation a été respectée.

Docusign Envelope ID: 7A8A89BB-85D3-4A6D-AEC5-8D9B03B27908

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par Relyens Mutual Insurance pour déterminer les informations publiées.

Concernant l'identification des parties prenantes

Nous avons pris connaissance de l'analyse réalisée par l'entité pour identifier :

- les parties prenantes, qui peuvent affecter les entités du périmètre des informations ou peuvent être affectées par elles, par leurs activités et relations d'affaires directes ou indirectes dans la chaîne de valeur ; et
- les principaux utilisateurs des états de durabilité (y compris les principaux utilisateurs des états financiers).

Nous nous sommes entretenus avec les directions opérationnelles et les personnes que nous avons jugé appropriées et avons inspecté la documentation disponible. Nos diligences ont notamment consisté à apprécier :

- la cohérence des principales parties prenantes identifiées par l'entité avec la nature de ses activités et son implantation géographique, en tenant compte de ses relations d'affaires et de sa chaîne de valeur ; et
- le caractère approprié de la description donnée dans la section 1.3.2 Intérêts et points de vue des parties prenantes, de l'État de durabilité, notamment en ce qui concerne les modalités de collecte des intérêts et des points de vue des parties prenantes mises en place par l'entité.

Concernant l'identification des impacts, risques et opportunités

Nous avons notamment pris connaissance du processus mis en œuvre par l'entité concernant l'identification des impacts (négatifs ou positifs), risques et opportunités (« IRO »), réels ou potentiels, en lien avec les enjeux de durabilité mentionnés dans le paragraphe AR 16 des « Exigences d'application » de la norme ESRS 1 et ceux qui sont spécifiques à l'entité, tel que présenté dans la section 1.4.1.Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels de l'État de durabilité.

Nous avons également apprécié l'exhaustivité des activités comprises dans le périmètre retenu pour l'identification des IRO.

Nous avons pris connaissance de la cartographie réalisée par l'entité des IRO identifiés, incluant notamment la description de leur répartition dans les activités propres et la chaîne de valeur, ainsi que de leur horizon temporel (court, moyen ou long terme), et apprécié la cohérence de cette cartographie avec notre connaissance de l'entité et, le cas échéant, avec des analyses de risques menées par le groupe.

Nous avons apprécié :

- l'approche utilisée par l'entité pour recueillir les informations au titre des filiales ; et
- la cohérence avec notre connaissance de l'entité des IRO actuels et potentiels identifiés par l'entité, notamment ceux qui lui sont spécifiques, car non couverts ou insuffisamment couverts par les normes ESRS, découlant des activités de Relyens Mutual Insurance – d'assurance et d'investissements – et de ses relations d'affaires.

Docusign Envelope ID: 7A8A89BB-85D3-4A6D-AEC5-8D9B03B27908

Concernant l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière

Nous avons pris connaissance, par entretien avec les directions opérationnelles concernées et inspection de la documentation disponible, du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière mis en œuvre par l'entité, et apprécié sa conformité au regard des critères définis par ESRS 1.

Nous avons notamment apprécié :

- l'ensemble des impacts (positifs ou négatifs), risques et opportunités réels ou potentiels identifiés par l'entité ont fait l'objet d'une évaluation ; et
- si l'entité a évalué les IRO indépendamment des éventuelles mesures d'atténuation.

Nous avons pris connaissance du processus décisionnel mis en place par l'entité dans le cadre du processus de double matérialité.

Nous avons pris connaissance des analyses qualitatives ou quantitatives menées par l'entité pour déterminer la matérialité des impacts, des risques et des opportunités.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié de l'information donnée dans la section 1.4.1. Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels de l'Etat de durabilité.

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section 4 du rapport sur la gestion du groupe avec les exigences de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et règlementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans l'Etat de durabilité, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par Relyens Mutual Insurance relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'Etat de durabilité, avec les exigences de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Docusign Envelope ID: 7A8A89BB-85D3-4A6D-AEC5-8D9B03B27908

Observations

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations figurant au 1.1.2. Publication d'informations relatives à des circonstances particulières de l'Etat de durabilité qui décrit les incertitudes et limites auxquelles le groupe a fait dans le contexte particulier lié à la première application de la Directive CSRD, et notamment, l'approche retenue pour le bilan carbone 2024, calculé principalement à partir de données 2023 ; la liste des data points matériels et exigibles en 2024 non publiés par Relyens ; etl'absence des investissements dans le bilan carbone (au chapitre 2.2.4.2 Emissions brutes de GES des scopes 1,2,3 et émissions totales de GES)

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

Informations fournies en application de la norme environnementale ESRS E1

Les informations publiées au titre du changement climatique (ESRS E1) sont mentionnées dans la section 2.2 « Changement climatique » de l'Etat de durabilité.

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

Nos diligences ont notamment consisté à :

- sur la base des entretiens menés avec les directions opérationnelles et les personnes concernées, et des documents collectés, apprécier l'information présentée relative :
    - à la charte des investissement responsables,
    - aux actions en rapport avec le changement climatique,
    - aux émissions de gaz à effet de serre des périmètres 1, 2 et 3 ; et
- apprécier le caractère approprié de l'information présentée dans la section 2.2 de l'Etat de durabilité, et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance de l'entité.

En particulier, en ce qui concerne les vérifications au titre des émissions de gaz à effet de serre présentées, nos travaux ont principalement consisté à :

- apprécier l'information donnée sur le périmètre considéré pour l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre au regard de la chaîne de valeur amont et aval et des activités sous contrôle opérationnel ;
- prendre connaissance des différents protocoles d'établissement de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre sur les différents périmètres d'émission (1, 2 et 3) ;
- apprécier les choix méthodologiques opérés par l'entité, notamment les hypothèses structurantes retenues et le recours à des estimations, le cas échéant ; et
- mettre en œuvre des procédures analytiques.

Docusign Envelope ID: 7A8A89BB-85D3-4A6D-AEC5-8D9B03B27908

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par Relyens Mutual Insurance pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant le respect des exigences de publication des informations relatives au Référentiel Taxonomie.

Dans le cadre de nos travaux au titre de ces éléments, nous avons apprécié les choix opérés par l'entité quant à la prise en compte, ou non, des communications de la Commission européenne sur l'interprétation et la mise en œuvre de certaines dispositions du Référentiel Taxonomie.

Concernant le caractère éligible des activités

Une information sur les activités éligibles figure dans la section 2.1 « Publications d'informations en vertu de l'article 8 du règlement 2020/852 (règlement sur la taxonomie) » de l'état de durabilité.

Dans le cadre de nos vérifications au titre du caractère éligible des activités, nos travaux ont principalement consisté à :

- prendre connaissance des procédures mises en place par l'entité pour analyser ses activités de souscription non-vie et d'investissement ; et
- apprécier, par entretien et par inspection de la documentation afférente, la conformité de l'analyse menée au regard des critères réglementaires.

Concernant le caractère aligné des activités éligibles

Une information concernant l'alignement des activités figure dans la section 2.1 « Publications d'informations en vertu de l'article 8 du règlement 2020/852 (règlement sur la taxonomie) » de l'état de durabilité.

Dans le cadre de nos vérifications au titre du caractère aligné des activités, nos travaux ont principalement consisté à :

- mener des entretiens avec les personnes concernées ;

Docusign Envelope ID: 7A8A89BB-85D3-4A6D-AEC5-8D9B03B27908

- analyser, sur une sélection, les éléments sur lesquels la direction a fondé son jugement lorsqu'elle a apprécié si les activités économiques éligibles à l'indicateur Investissements répondaient aux conditions cumulatives, issues du Référentiel Taxonomie, nécessaires pour être qualifiées d'alignées, notamment le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à aucun des autres objectifs environnementaux ; et
- apprécier l'analyse réalisée au titre du respect des garanties minimales, principalement au regard des éléments collectés dans le cadre de la prise de connaissance de l'entité et de son environnement.

Concernant les indicateurs clés de performance et les informations qui les accompagnent

Les indicateurs clés de performance et les informations qui les accompagnent figurent dans les sections 2.1.1. « ICP de souscription pour les entreprises d'assurance non-vie et de réassurance » et 2.1.2. « ICP : Part des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance qui sont destinés à financer des activités alignées sur la taxonomie » de l'Etat de durabilité.

Dans le cadre de nos vérifications, nous avons notamment :

- s'agissant des dénominateurs présentés dans les tableaux réglementaires, examiné les rapprochements réalisés par l'entité avec les données issues de la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des états financiers consolidés ;
- s'agissant des numérateurs (activités éligibles et/ou alignées), mis en œuvre des procédures analytiques et apprécié ces montants sur la base d'une sélection d'activités de souscription non-vie et d'investissements, que nous avons déterminée en fonction de leur contribution aux indicateurs ; et
- apprécié le caractère approprié des informations contextuelles accompagnant les indicateurs clés de performance publiés.

Enfin, nous avons apprécié la cohérence des informations figurant dans la section 2.1 « Publications d'informations en vertu de l'article 8 du règlement 2020/852 (règlement sur la taxonomie) » de l'Etat de durabilité avec les autres informations en matière de durabilité de ce rapport.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars

Lyon, le 28 avril 2025

DocuSigned by:
5863FC14947D49C...

Damien Meunier
Associé

Grant Thornton

Neuilly sur Seine, le 28 avril 2025

DocuSigned by:
55AAB111235A4ED...

Cyril Smadja
Associé